

Septembre
2022

ÉLABORATION DU PLAN DE PAYSAGE DU PAYS DE L'AGENAIS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AGEN

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PLAN D'ACTION



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



AGENCE GINJAUME
ARCHITECTURE ET PAYSAGE
PIERRE ROMANETTO
PAYSAGISTE CONCEPTEUR

MAÎTRISE D'OUVRAGE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'AGENAIS

Représenté par Julie DEROY

Directrice, chef de projet SCoT

8 rue André Chénier - 47916 AGEN Cedex 9

Tél : 05 53 69 53 42

Courriel : julie.deroy@agglo-agen.fr

MAÎTRISE D'ŒUVRE

EIRL GINJAUME

Représenté par Roser GINJAUME

Paysagiste concepteur mandataire

22 boulevard Marcel Sembat - 11100 NARBONNE

Tél : 07 70 22 42 41

Courriel : agence@ginjaume.fr

PIERRE ROMANETTO - PAYSAGISTE CONCEPTEUR

22 rue Marceau - 34000 MONTPELLIER

Tél : 06 77 71 23 48

Courriel : romanetto.pierre@gmail.com

PRÉAMBULE :

Le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais est lauréat 2018 de l'appel à projets « Plans de Paysage » organisé par le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES).

Le Plan de Paysage est une démarche volontaire de prise en compte du paysage -qu'il s'agisse de sa protection, de sa gestion ou de son aménagement- dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture...). Il doit être élaboré en concertation avec les divers acteurs du territoire (collectivités, associations, agriculteurs, habitants, etc.).

Le Plan de Paysage est un outil méthodologique et pratique pour éclairer les décisions de la collectivité en matière d'aménagement du territoire au regard des objectifs formulés en matière de paysage.

Ses finalités sont :

**Préserver, valoriser et développer le territoire par le paysage
Renforcer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie**

Cette démarche doit permettre au Pays de l'Agenais et aux collectivités associées d'élaborer et construire ensemble une stratégie en faveur de la qualité paysagère, tant au moment du diagnostic, que lors de la mise en œuvre d'un plan d'actions concertées.

Les objectifs pour le Pays et le territoire sont ainsi de trois ordres :

- Favoriser la prise de conscience collective des contours du paysage de demain de la rive gauche de l'agglomération agenaise, des entrées de villes identifiées et des secteurs à forte sensibilité paysagère sur la partie Pays des Serres (prospective).
- Encourager une prise de conscience collective pour que la conception des projets prenne en compte comme donnée fondamentale le plan de paysage. L'objectif étant de s'appuyer sur le plan de paysage pour construire et consolider le projet de territoire et d'arriver à guider les décisions d'aménagement pour tous les projets.
- Contribuer à la bonne intégration des nouvelles infrastructures et autres modifications/mutations sur le territoire et son appropriation par la population locale.

Le Plan de Paysage permettra enfin d'amender la prochaine procédure de révision du ScoT du Pays de l'Agenais et d'enrichir celui-ci par l'intégration de nouveaux principes en faveur de la qualité paysagère du territoire agenais.

INTRODUCTION

6

PARTIE 1 - SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

9

A - LES BALADES PAYSAGÈRES

11

1 - Balade paysagère du 09 juin 2021 : Secteur rive gauche

12

2 - Balade paysagère du 10 juin 2021 : Secteur rive droite

18

B - LES ATELIERS-DÉBATS

25

1 - Atelier-débat du 09 juin 2021 à Aubiac : Quel avenir pour les paysages de l'agriculture ?

26

2 - Atelier-débat du 01 juillet 2021 à Colayrac-Saint-Cirq : Quel avenir pour les paysages de l'eau et des vallées ?

30

3 - Atelier-débat du 01 juillet 2021 à Brax : Quel avenir pour les paysages de l'habitat et de la vie locale ?

32

4- Atelier-débat du 02 juillet 2021 à Lafox : Quel avenir pour les paysages des activités et infrastructures économiques ?

36

5- Atelier-débat du 02 juillet 2021 à Caudecoste : Quel avenir pour les paysages des mobilités ?

38

PARTIE 2 - LES 4 OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE POUR LE PAYS DE L'AGENAIS ET LES 16 ACTIONS ASSOCIÉES

43

OQP 1 : POUR OFFRIR UN CADRE DE VIE APAISÉ AU QUOTIDIEN, VALORISER LA TRAME PAYSAGÈRE DES VILLES ET VILLAGES, AINSI QUE LES VOIES VERTES

44

Fiche action n°1 : Poursuivre la création d'un « poumon vert » à l'échelle de la Garonne

46

Fiche action n°2 : Apaiser les déplacements du quotidien en développant des alternatives à la voiture

50

Fiche action n°3 : Promouvoir une urbanisation respectueuse du contexte paysager des sites

54

Fiche action n°4 : Poursuivre la requalification d'espaces publics généreux et conviviaux en favorisant la place de la nature en ville

58

OQP 2 : POUR CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, RECENSER, ENTREtenir ET VALORISER SON PATRIMOINE IDENTITAIRE

62

Fiche action n°5 : Identifier, entretenir et rénover le patrimoine, qu'il soit naturel et/ou culturel, isolé ou à l'intérieur des bourgs

64

Fiche action n°6 : Redonner plus de lisibilité aux paysages de l'eau dans les plaines et les vallées

68

Fiche action n°7 : Proposer des circuits de découverte du territoire dans son épaisseur

72

Fiche action n°8 : Protéger strictement les coteaux agricoles et naturels des nouvelles constructions

76

OQP 3 : POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UN MODÈLE VERTUEUX DES VALEURS DU PAYS DE L'AGENAIS, TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION DES PAYSAGES 78

- Fiche action n°9 : Soigner le paysage des activités économiques et de production, notamment en entrée de ville 80
- Fiche action n°10 : Intégrer les nouvelles constructions de bâtiments d'activités dans les paysages ruraux 84
- Fiche action n°11 : Retrouver et maintenir des relations entre espaces bâtis et espaces agricoles/naturels 88
- Fiche action n°12 : Maintenir des paysages agricoles diversifiés et animés 92

OQP 4 : POUR FAIRE VIVRE UNE CONSCIENCE COLLECTIVE DES PAYSAGES, SENSIBILISER AUTOUR DU PAYSAGE ET FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PAYSAGE 96

- Fiche action n°13 : Sensibiliser le grand public, notamment par des actions participatives 98
- Fiche action n°14 : Développer un programme de sensibilisation spécifique pour les scolaires 102
- Fiche action n°15 : Renforcer les compétences des élus, techniciens et des services des communes en matière de paysage 104
- Fiche action n°16 : Engager un partenariat pour la diffusion et l'appropriation du Plan de Paysage dès sa validation politique 106

PARTIE 3 - LES 3 ZOOMS OPÉRATIONNELS 109

- ZOOM 1 : Requalification et valorisation de la RD 813 - tronçon : Castelculier / Lafox 110
- ZOOM 2 : Requalification du village «quotidien» - la Sauvetat-de-Savères 120
- ZOOM 3 : Création d'un circuit de circulations douces à travers les gravières agenaises 130

Documentation existante, études en cours et liens utiles 138

INTRODUCTION :

Le diagnostic du territoire, l'étude des dynamiques paysagères et la concertation (enquêtes en ligne, comités techniques de travail) menée avec la population, les élus et les services partenaires ont permis de poser les grands enjeux de paysage du Pays de l'Agenais. Ceux-ci ont été synthétisés à partir de plusieurs entrées thématiques : les paysages de l'habitat et de la vie locale, les paysages des activités, les paysages agricoles, les paysages de l'eau et des vallées et les paysages des mobilités et des infrastructures.

Rappel des grands enjeux :

- 1/ Offrir un cadre de vie apaisé au quotidien
- 2/ Conforter l'attractivité du territoire
- 3/ Favoriser l'émergence d'un modèle de développement vertueux des paysages
- 4/ Faire vivre une conscience collective des paysages

À partir des grandes thématiques définies précédemment, une large concertation a été mise en place auprès des acteurs du territoire afin de dégager des pistes d'actions pour répondre à ces enjeux.

En synthèse, quatre grands objectifs de qualité paysagère ont été définis pour le Pays de l'Agenais :

Pour offrir un cadre de vie apaisé au quotidien,

- VALORISER LA TRAME PAYSAGÈRE DES VILLES ET VILLAGES, AINSI QUE LES VOIES VERTES

Pour conforter l'attractivité du territoire,

- RECENSER, ENTRETENIR ET VALORISER SON PATRIMOINE IDENTITAIRE

Pour favoriser l'émergence d'un modèle vertueux des valeurs du Pays de l'Agenais,

- TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION DES PAYSAGES

Pour faire vivre une conscience collective des paysages,

- SENSIBILISER AUTOUR DU PAYSAGE ET FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PAYSAGE

Pour atteindre ces objectifs de qualité paysagère, 16 fiches actions thématiques sont déclinées, l'ensemble constituant le programme d'actions du plan paysage. Chacune explicite un concept émergent du projet. Sont listés les grands principes de mise en œuvre et les sites concernés par l'action, les acteurs concernés, les leviers pour mettre en place l'action, mais également les indicateurs de suivi. Enfin plusieurs exemples concrets illustrent - sur le territoire du Pays de l'Agenais ou ailleurs en France - la mise en application des principes.

Cette partie est complétée par des études de cas appelées «zoom». Il s'agit d'une mise en situation concrète, sur des sites pilotes définis en concertation avec le comité technique, où le projet de paysage global est confronté à la réalité du terrain.

Il sont au nombre de 3 :

- ZOOM 1 : Requalification et valorisation de la RD 813 - tronçon : Castelculier / Lafox
- ZOOM 2 : Requalification du village «quotidien» - la Sauvetat-de-Savères
- ZOOM 3 : Création d'un circuit de circulations douces à travers les gravières agenaises

Ils mettent en évidence les points forts et les points faibles du site, les enjeux localisés et les grands principes du projet illustrés de schémas, d'axonométries, de coupes ou de photomontages.

PARTIE 1 -

**SYNTHÈSE DE LA
CONCERTATION**

A - LES BALADES PAYSAGÈRES

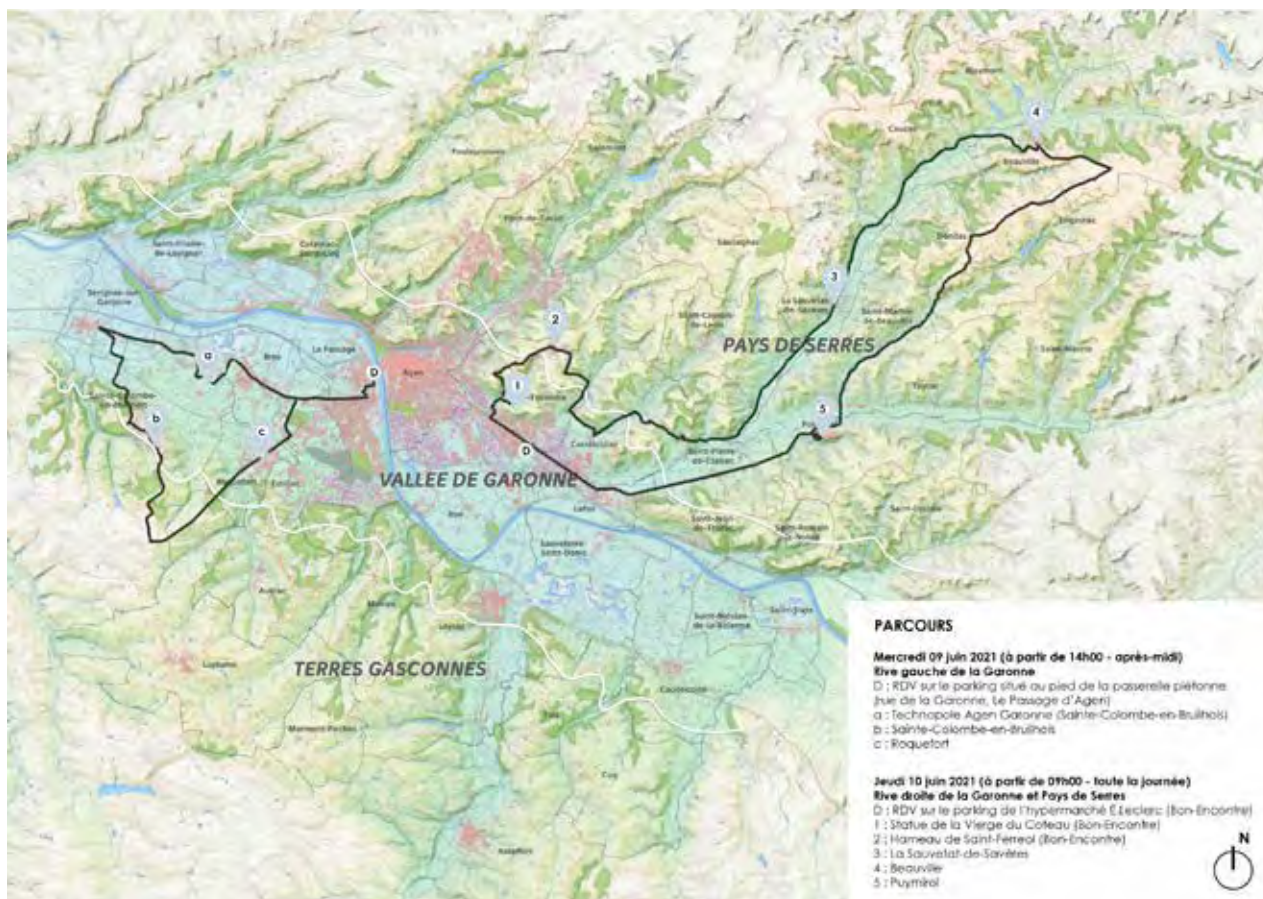
Deux balades paysagères ont été organisées les 09 et 10 juin 2021 dans l'objectif de partager et de croiser les regards sur le territoire du Pays de l'Agenais. Chacune des sorties, ouvertes aux élus locaux et aux partenaires du Pays de l'Agenais, a duré entre une demi-journée et une journée complète. Elles comprenaient un itinéraire prédéfini en amont, parcouru en bus, et ponctué de plusieurs arrêts sur site permettant de débattre «de visu» du paysage, de ces enjeux et de son avenir.

Afin de parcourir au mieux l'ensemble des sujets « en jeu » sur le territoire, deux lieux de rendez-vous ont été proposés :

- Le **09 juin 2021** après-midi, entre Le Passage et Roquefort, en passant par Brax et Sainte-Colombe en Bruilhois pour découvrir **la rive gauche de la Garonne**
- Le **10 juin 2021** toute la journée, entre Bon Encontre et Beauville, en passant par Saint-Ferréol, La Sauvetat-de-Savères, Puymirol pour découvrir **la rive droite de la Garonne et le Pays de Serres**

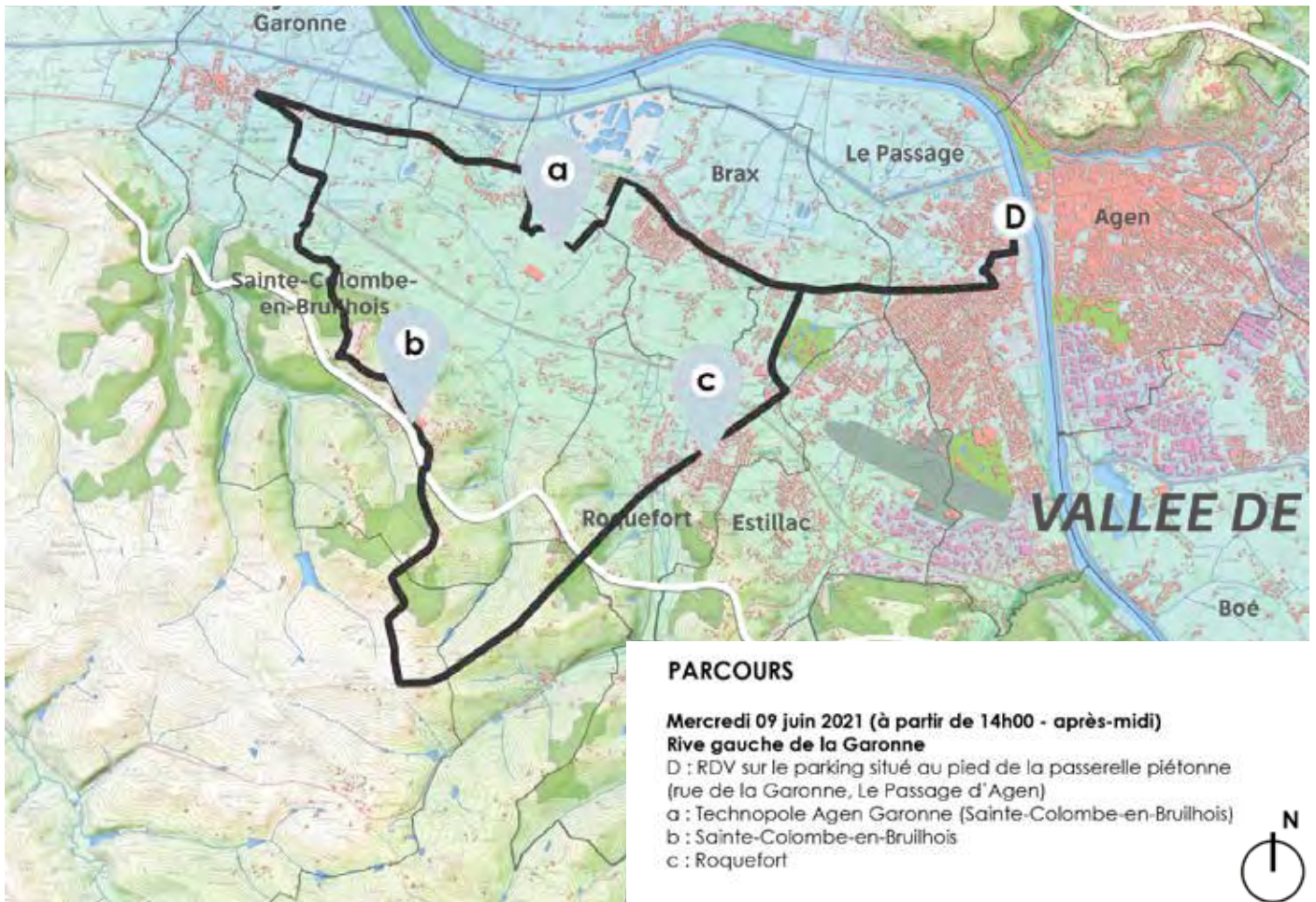
Une cinquantaine de participants ont ainsi pu échanger et partager in situ leur vision du territoire et de son évolution récente ou plus ancienne, depuis les coteaux des Terres Gasconnes jusqu'aux bastides du Pays de Serres, en passant par la vallée de Garonne.

Différentes thématiques ont pu être abordées sur ces deux journées : traitement des espaces publics, intégration des infrastructures et des zones d'activités, agriculture, étalement urbain, requalification des entrées de villes, prise en compte de la trame verte et bleue, développement des bourgs ruraux, place du végétal dans la ville, etc.



Parcours des balades paysagères

1. Lecture paysagère rive gauche



Zoom sur le parcours Rive gauche de la Garonne

Le Passage d'Agen - Parc du site de l'ex-Canalet en Bord de Garonne

Soutenu par le programme européen LEADER porté par le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais, cet aménagement a permis de développer plusieurs volets :

- un **volet paysager** (terminé) : réappropriation du fleuve par les habitants (création de cheminements perpendiculaires au fleuve, ouvertures visuelles de la ripisylve, installation d'estrades sur la digue) et valorisation des coteaux de l'Ermitage ;
- un **volet patrimonial** (en cours) : valorisation de la mémoire du site (présentation des activités en lien avec la Garonne dans les deux maisons éclusières, matérialisation de l'ancien canal par une halle mutualisée, participation des habitants grâce à des témoignages et des cartes postales) ;
- un **volet urbain** : intégration dans la politique de la ville de créer un maillage doux dans toute la commune (parcours doux reliant le canal, la passerelle piétonne, le parc, le pont de Pierre et le pont Beauregard).

Il y a une volonté communale de **préserver l'environnement**, ainsi que sa **gestion écologique** (utilisation Zéro-Phyto, prairies fleuries avec tontes, cimetière paysager, zones humides travaillées comme mares pédagogiques avec filtration, palettes végétales principalement composées de plantes locales et non horticoles, jardins partagés, sensibilisation des écoliers et des collégiens, etc.). La commune a également mis en place un système d'écopâturage pour gérer une partie de ses espaces végétalisés. Cette gestion différenciée peut également être une solution pour maintenir les rives de la Garonne ouvertes. En associant cette démarche à une sensibilisation des propriétaires, il est possible d'endiguer le phénomène de fermeture sur le fleuve par des friches.

Sainte-Colombe-en-Bruilhois – Technopole Agen-Garonne

Les exigences des différentes entreprises présentes sur le TAG vont conditionner l'implantation des bâtiments. Pour pallier ce problème, un **travail de Haute Qualité Environnementale (HQE)** a été mené en amont avec un bureau d'études :

- **zonage** effectué en fonction des orientations des entreprises (tertiaire, agroalimentaire, logistique, etc.). Il y a un souci de sélection des entreprises avec une recherche d'entreprises fortes en main-d'œuvre ;
- **plantations d'arbres et création de noues** le long des axes routiers. Celles-ci sont arrosées sur trois ans avec l'eau de la Garonne pour rafraîchir la zone par l'évapotranspiration ;
- **intégration dans le paysage** de Brax et Ste-Colombe-en-Bruilhois avec une obligation de boiser et planter les nouvelles constructions (600 arbres et 5 000 arbustes ont aujourd'hui été plantés) ;
- **gestion avec boisement** des deux ruisseaux présents dans la zone (recul obligatoire pour permettre à la ripisylve de se reconstruire) ;
- bâtiments équipés pour le **photovoltaïque** ;
- **aménagement urbain** pour rendre l'ensemble plus agréable (16 hectares d'espaces publics avec réseaux piétons, pistes cyclables, connexions douces ; création d'une place centrale au cœur du TAG ; installation prévue pour les transports en commun) ;
- **gestion des eaux pluviales** (4 bassins de rétention ont été créés dans le TAG ; 2 d'entre eux sont aménagés en parcs grâce à une végétalisation et la mise en place de mobilier urbain) ;
- trame noire non prise en compte. Cependant l'éclairage est photovoltaïque, il est baissé pendant la nuit et projeté vers le bas ;
- **certification HQE** dès le début des aménagements par zone.

La zone compte actuellement cinq entreprises, plus cinq nouvelles en 2021, et cinq autres en 2022. La 1ère phase du projet consiste à viabiliser 80 hectares. Le TAG fait au total 200 hectares.

Différentes études ont été imposées (**gestion des friches, étude d'impact, loi sur eau, préservation de la faune, plantation de haies en compensation**). Le projet doit se faire en étant accompagné par un écologue. Il existe un **cahier de prescriptions sur le TAG** en complément du PLUi qui englobe la gestion des palettes végétales, des clôtures, des plantations, etc. Un paysagiste vient également soutenir et aider les entreprises dans leur implantation.

Le PLUi demande que 15 % des espaces soient traités en espaces verts. Le cahier de prescription impose 20 % d'espaces verts, ainsi que le boisement des périphéries de parcelle pour préserver la vue depuis Sainte-Colombe-en-Bruilhois. De plus, une étude d'urbanisme globale sur la rive gauche est en cours.

Dans la zone entre la Garonne et l'autoroute, les champs au pied du village de Sainte-Colombe-en-Bruilhois seront à conserver. La Ligne à Grande Vitesse va passer dans la zone du TAG. En parallèle, l'ancienne voie sera conservée pour les liaisons interrégionales.

Sainte-Colombe-en-Bruilhois – Vue sur la vallée de Garonne

La commune est construite sur les hauts de Coteaux, offrant une **vue sur la vallée de Garonne**. D'après le PLUi, les murets ne doivent pas dépasser un mètre pour **préserver** cette dernière.

Brax et Sainte-Colombe ont été remembrés, ce qui a entraîné une **disparition des chemins ruraux et un déplacement des cours d'eau**. Les enjeux sont donc de **garder les connexions transversales vers le cours d'eau pour absorber l'échelle des bâtis**. Cela va demander du temps.

Les infrastructures sur la **rive droite** sont **historiques**. Cependant, il y a **peu de connexions entre la rive gauche et la rive droite**. Grâce à la consolidation de **l'agglomération d'Agen** en 2013, une réelle interface rive gauche/rive droite a permis la **mutualisation et une réflexion plus globale**.

Une **vision intercommunale** a permis la création du TAG et du futur barreau de Camélat. Les **bâtiments** de la future zone d'activité sont **visibles** le long de l'autoroute. Un **boisement** sur une bande de 10 mètres est **nécessaire pour les masquer**.

Les **réactions des habitants** vis-à-vis des changements à venir sont **contrastées**. Une partie n'en veut pas, car avant ils étaient tranquilles, tandis que l'autre part y voit une opportunité pour le développement économique de la région.

Durant les dernières décennies, le **paysage agricole a évolué**. On constate une déprise des vergers et une disparition des vignes au profit des grandes cultures. Le paysage évolue rapidement à cause des contraintes agricoles. Un **remembrement du paysage** avec plantations de haies et de ripisylves semble **nécessaire**. Celui-ci doit s'accompagner d'une **évolution des mentalités** et d'un **apprentissage** du grand public et des différents acteurs du territoire. Les ruisseaux et fossés dans le domaine privé sont impactés par les labourages, car on ne sait pas qui effectue les entretiens. Les **zones difficiles à cultiver** sont laissées en **friche**. Elles se reboisent et ferment le paysage.

Les **risques de dégradation du paysage** sont également liés à **l'implantation de panneaux photovoltaïques** sous forme de fermes. Ils sont donc à **anticiper**. Il est important de multiplier les usages et d'implanter des panneaux sur les bâtiments du TAG. En amont, il faut aussi définir les **zones à préserver**, comme les coteaux et les fonds de vallées. Sur ces zones, **l'implantation de panneaux est à proscrire**. L'implantation des systèmes photovoltaïques sur parking est une piste de réflexion à envisager. Il existe les mêmes problèmes avec les **patrimoines agricoles**. Il faut réfléchir à la **typologie des bâtiments et des murs**. Il faut privilégier les clôtures et éviter les murs en béton et parpaings.

Roquefort – vue depuis le château

La **strate arborée** est très **diversifiée**. Le long de la route qui monte au château de Roquefort, les arbres ont été conservés. Ce choix peut servir d'exemple de **prescription à intégrer dans les documents d'urbanisme**. Dans les Terres Gasconnes, le **corridor boisé en haut de crête** est très prononcé.

Malgré cette présence importante de l'arbre, les coteaux sont touchés par une **urbanisation récente** qui pose problème. Il faut mettre en place des **préconisations dans le Plan de Paysage** puis exercer un contrôle avec le PLUi. Le but n'est pas forcément d'interdire, mais de bien **faire attention quant à la nature des matériaux utilisés dans les nouvelles constructions**. L'urbanisation des coteaux est un problème que l'on rencontre dans la plupart des villages situés autour d'Agen. En effet, les communes n'ont pas d'autres solutions, car la **plaine est inondable ou occupée par la zone urbaine**. Il y a donc un problème d'**étalement urbain** qui doit être **contrôlé**. Dans les Pays de Serres, il existe un Plan de Prévention des Risques (PPR) mouvement de terrain sur les coteaux qui vient contrôler cette urbanisation.

Roquefort et Estillac sont deux communes très urbanisées, contrairement à Sainte-Colombe-en-Bruilhois et Brax. Ces dernières disposent encore de plaines agricoles. Les **coupures de terres agricoles** encore existantes entre Roquefort et les communes limitrophes sont donc à **préserver** afin d'éviter une continuité urbaine entre elles. On retrouve ce même problème dans le **fond du vallon**. Il faut préserver cet espace et urbaniser sur les plateaux. Pour faciliter l'intégration des lotissements et des nouvelles constructions dans le paysage, il est important de **doser les proportions entre espaces végétalisés et espaces urbanisés**. Il faut trouver la bonne proportion entre bâtiments, espaces végétalisés et arbres. Ceci revient à trouver la taille de parcelle idéale pour créer des lotissements homogènes et bien implantés dans leur environnement. L'**implantation sur les coteaux** doit également être pensée pour **ne pas privatiser les vues**, et éviter un étalement sur les crêtes.

La question des **clôtures** dans les lotissements pose également un véritable problème. Elles doivent être **harmonisées**, mais l'application d'une telle mesure reste compliquée. Ce point s'intègre dans une problématique plus vaste, à savoir la **gestion des lisières** de lotissement. L'**homogénéisation des nouvelles constructions** peut aussi se retrouver dans les toitures, comme c'est le cas à Roquefort.

Les **entrées de ville** de Roquefort et du Passage d'Agen **se ressemblent** plus ou moins. On y trouve notamment :

- de nombreux panneaux publicitaires ;
- une succession de ronds-points qui ne permettent pas de découvrir le paysage ;
- des Zones d'Activités Commerciales comportant de nombreux bâtiments construits en aluminium, rendant les zones peu qualitatives ;
- peu de végétation ;
- des parkings imperméabilisés sans ombre.

Roquefort



Le Passage d'Agen



« Des tournois de pétanque et des festivals sont organisés en été sur le boulo-drome. Celui-ci est muni d'une halle qui rappelle l'histoire du lieu. »

Le Passage d'Agen



« Ce projet de 554 000 € (hors halle), a été subventionné par le Programme européen LEADER, la région et l' Agglomération d'Agen. »

Le Passage d'Agen



« Dans le parc, nous avons planté environ 60 arbres, 500 arbustes, 20 000 bulbes et une prairie. Dans la noue, nous avons la présence des plantes endémiques. »



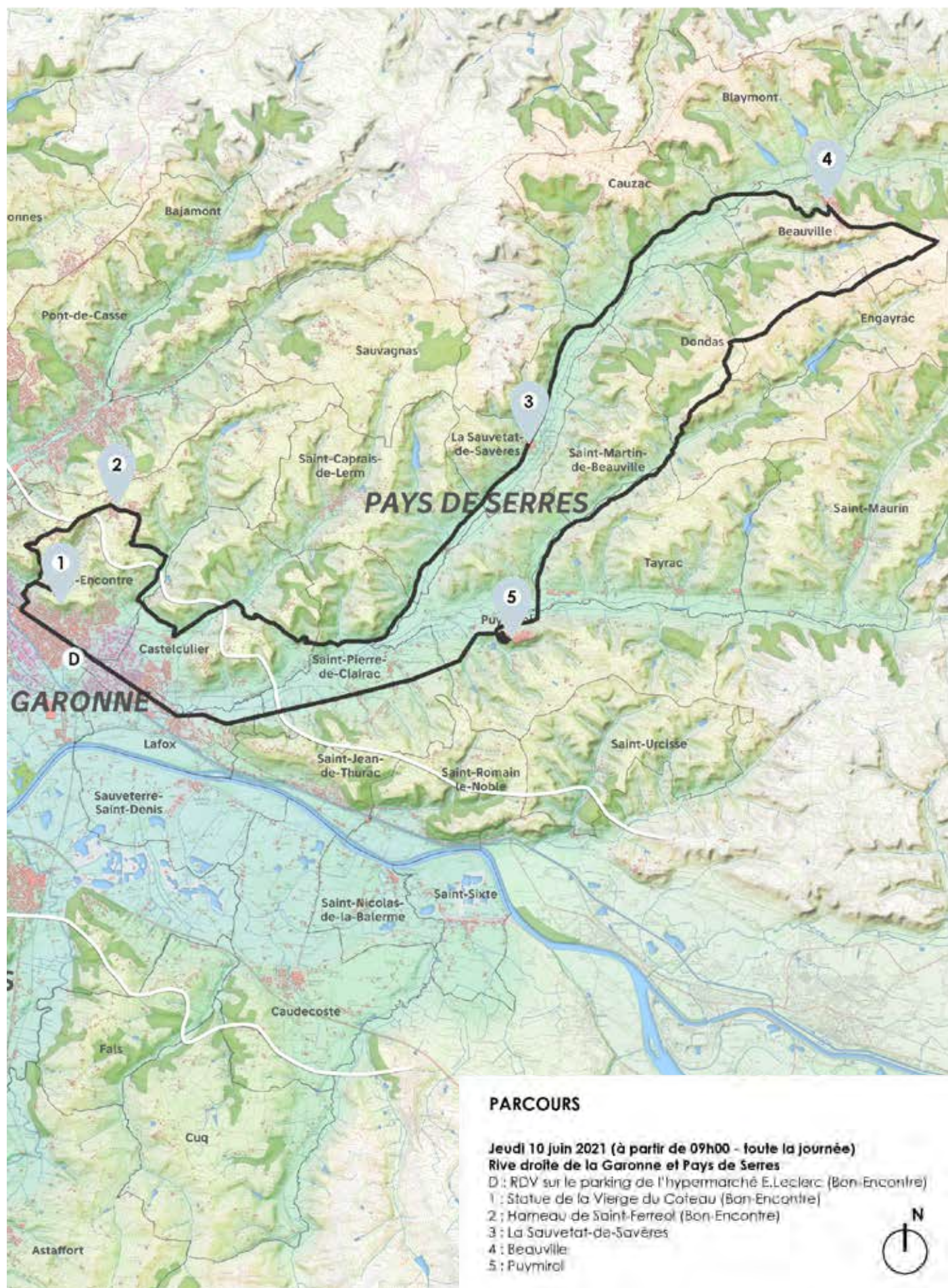
« Les arbres ont une place importante. Ils viennent structurer le paysage. On les trouve le long de la route, isolés dans les parcelles privées, ou sur les coteaux boisés avec un impact important. »

Sainte-Colombe-en-Bruilhois



« La vallée de Garonne est un paysage en pleine mutation avec la construction du TAG, la future LGV et la gare TGV, le pont et le barreau de Camélat et la nouvelle sortie d'autoroute. »

2. Lecture paysagère rive droite



Zoom sur le parcours Rive droite de la Garonne et Pays de Serres

Bon-Encontre - Zone d'Activité Commerciale

La **Zone d'Activité Commerciale** qui s'étend sur Agen, Bon-Encontre, Boé, Castelculier et Lafox est un espace divisé entre **trois usages** :

- **Patrimonial** : présence du château de Saint-Marcel. Avant l'apparition de l'intercommunalité, il existait une concurrence entre Boé et Bon-Encontre concernant sa gestion, car celui-ci est situé sur les deux communes. Pour pallier cela, diverses recommandations ont été intégrées dans le SCoT et le PLUi ;
- **Activités commerciales** : les différents bâtiments ne sont pas intégrés, car il n'y a pas de réflexion paysagère. Le secteur ne présente pas de friches industrielles. On rencontre uniquement des friches commerciales en partie dues à un prix de location trop élevé. Celui-ci doit être contrôlé. Une taxe pour abandon du bâti est aussi une piste de réflexion à envisager. L'agglomération a réalisé un recensement des différentes friches existantes. Les industries, quant à elles, s'installent principalement dans le TAG ;
- **Logements** : cette mixité commerces / logements est un point compliqué à développer à cause des nuisances sonores et des difficultés réglementaires, dont le recul nécessaire par rapport aux bâtiments commerciaux.

Bien que située au croisement de différentes communes, la zone commerciale ne permet **pas de distinguer les limites** de chacune d'entre elles. Elles sont mal connues par les habitants. Par exemple, celle entre Boé et Bon-Encontre est marquée, au niveau du parking de l'hypermarché Leclerc par un ruisseau. Celui-ci est entretenu, mais comme sa ripisylve ne peut pas pousser, cette dernière a disparu rendant difficile l'identification du cours d'eau dans le paysage. Cependant, sa situation en limite de commune pose un problème de gestion. Pour pallier ce problème, c'est l'**Agglomération qui va s'occuper de la gestion et de l'entretien des bassins versants**.

Le Moundot relie le coteau du Pays de Serres au canal. Il est important de penser aux **mobilités que l'on peut y greffer pour relier les différentes zones**. Perpendiculaire à l'axe routier, il constitue un axe important qui **casse la forme rectiligne** de l'aménagement et **donne du rythme**. Le parc Montalembert n'étant pas loin, il mérite également une connexion douce. Il serait intéressant d'impliquer les habitants. Cette démarche fonctionne dans les petits villages. Il faut aussi penser aux points de passage ou ponts pour **faciliter les connexions**. Le ruisseau doit devenir un **maillon fort de l'urbanisme** :

- **Rôle écologique** important (notamment pour la biodiversité) ;
- **Mise en valeur du patrimoine** naturel des Serres ;
- **Connexion** entre différentes communes et territoires.

Pour limiter l'entretien de ces espaces, il est important de privilégier une **gestion différenciée** :

- Enjeux de formation en interne importants ;
- Bien communiquer avec les habitants.

Les **friches économiques** présentes le long de la route départementale doivent être vues comme des **opportunités** :

- Quel devenir pour elles ? Quelle image veut-on leur donner ?
- Comment faire avec ce modèle centré autour d'un mode de vie dépendant de la voiture ?
- Comment améliorer ce secteur ? Cet axe peut être développé et amélioré dans les documents d'urbanisme (choix des matériaux, couleurs, hauteur, distance de plantation). Ces documents ont pour objectif d'harmoniser les projets existants et à venir dans la Zone d'Activité Commerciale. Il est également important de travailler en intercommunalité pour créer une unité sur le territoire.

Bon-Encontre – Point de vue de la Vierge

Les **serres photovoltaïques** visibles depuis le coteau sont considérées comme **moins impactantes** que le bâti commercial. Depuis la statue de la Vierge, on a également un point de vue sur les coteaux des Terres Gasconnes et une visibilité sur les petits villages, comme Layrac et Moirax, avec un patrimoine à préserver. Le **château de Saint Marcel avec le parc**, quant à lui, donne une **respiration dans la ZAC**.

Il existe un **projet d'aménagement de voie verte** le long du Gers. Cependant, **aucune connexion** entre cette voie verte et le canal latéral de la Garonne n'est prévue pour l'heure. De plus, l'ancienne voie ferrée va être réadaptée en voie de fret. Il n'est donc pas possible de poursuivre la voie verte ici.

Les **respirations** entre prairies et boisements sont importantes pour **dessiner le paysage**. Autrefois, les techniques agricoles typiques consistaient à alterner cultures céréalières et vergers, les deux méthodes étant bénéfiques les unes pour les autres. Aujourd'hui, c'est **l'agroforesterie** qui s'en rapproche le plus.

Bon-Encontre – Saint-Ferréol

Il s'agit d'une **Zone d'Aménagement Concertée (logements) importante pour la centrale nucléaire de Golfech**. Au départ, c'était un vieux hameau. Aujourd'hui, il s'est étendu en lotissement. L'extension de cette ZAC pour la centrale a généré des **problèmes de connexions, de flux, et d'alimentation**. EDF a l'habitude de copier-coller son modèle de lotissement sans tenir compte de l'histoire du lieu et de l'héritage patrimonial, créant ainsi des quartiers qui ne prennent pas en compte le site. Les rues intérieures sont fleuries et travaillées, mais il y a peu de connexion avec l'extérieur (principalement des champs et quelques chemins).

La loi impose que **20 % des logements soient conventionnés**. À Bon-Encontre, la plaine est bloquée et il n'est pas possible de construire sur les coteaux. Les **nouvelles constructions** doivent donc être réalisées sur le **plateau**. L'extension urbaine se fait donc sur le plateau autour de hameaux, car il n'y a plus de place en bas. Il existe alors **un conflit entre les zones rurales et l'explosion de l'urbanisation**. Pour pallier ce problème, les coteaux ruraux doivent être préservés. Ce sont des espaces de respiration. Il faut faire attention à **ne pas obligatoirement combler les trous** et transformer les hameaux sur les coteaux en périphérie d'Agen. Le principe de la **ville-archipel** est donc une solution d'aménagement à développer. La **commune s'organise autour du parc naturel** (ici un parc rural) et les différentes zones sont **connectées entre elles via les moyens de transport** sans fermer les espaces. En parallèle, l'intercommunalité doit permettre de mutualiser les services.

Aucun transport en commun n'est aujourd'hui prévu entre le centre de Bon-Encontre et le plateau de Saint-Ferréol. Un tel investissement n'est pas considéré comme rentable. Seul **un réseau de voie verte et de routes en étoile** permet de desservir le hameau. Ce choix va **conditionner le mode de vie** des nouveaux riverains. Les personnes logées doivent avoir une voiture. Pour compenser les contraintes dues à la situation géographique de ces nouveaux quartiers, il est important de créer un espace public (square, trottoirs, etc.). Les habitants sont attachés à la qualité de vie sur le plateau.

La **végétation** a également une part **importante** dans le paysage : **culture dans les dolines** entraînant une impossibilité de construire, **lisière boisée, haies autour des maisons** qui améliorent l'intégration dans le paysage, **gestion différenciée** et sensibilisation des habitants sur le nouveau cimetière paysager privilégiant une pelouse et un espace à prairie fleurie.

La Sauvetat-de-Savères

Plusieurs projets sont en cours ou à venir sur la commune :

- **Construction d'un lotissement de 32 unités.** Il existe un contrôle des logements, mais celui-ci n'est pas trop restrictif dans les règles pour la vente ;
- **Construction d'un nouveau centre de secours ;**
- **Achat d'une ancienne bâtisse en pierre** au Département. Il s'agit d'un ancien relais de poste. Une partie va être aménagée en jardin urbain, et l'autre sera vendue pour en faire un bar associatif ;
- **Agrandissement des écoles** dans l'ancien bâtiment des pompiers.

Beauville

Avant, l'**espace public** était organisé selon l'**activité du village** (par exemple la place principale était réservée au marché aux bovins). Ces derniers ont très **souvent été transformés en parking** pour répondre aux nouveaux usages. Ici, il est devenu un **parc arboré**, avec notamment un important marronnier traité aux phéromones, qui crée une respiration et apporte une zone de détente en ville. Le marché fermier se déroule les vendredis soirs sur la place centrale.

Les **lisières du village** le long de l'éperon sont à prendre comme modèle. L'**enchaînement maisons / jardins / vue** crée une lisière intéressante.

Il existe un projet de **serres photovoltaïques** dans la vallée de la Séoune. Il faudra **réfléchir à leur implantation et à leur taille par rapport à l'impact sur l'entité paysagère**. C'est un **point de vigilance à surveiller**. Ces projets se trouvent principalement en terres agricoles. Il est important de bien les réguler malgré une pression financière importante. Pour les agriculteurs, il est plus rentable de faire construire des serres photovoltaïques que de réaliser de grandes cultures. Cela est souvent vu comme une solution alternative.

Concernant le cœur du village, la rénovation du beffroi (monument classé) a été entamée il y a un an et demi. L'extérieur étant terminé, les travaux de rénovation concernent actuellement l'escalier et la cloche. Il y a peu de **vacances dans le bâti**. La commune est assez appréciée, notamment par des Anglais et des Néerlandais.

Puymirol

La vallée de la Séoune est un **paysage typique des Pays de Serres**. On y retrouve l'**alternance entre vallons et plateaux**. Les nombreuses serres agricoles présentes sur la commune de Tayrac sont visibles depuis Puymirol, tout comme une zone d'activités. Il semble judicieux d'implanter un alignement d'arbres pour masquer le volume des bâtiments de la zone.

Les **remparts** de la commune sont **impactés par le changement climatique**. En effet, l'alternance entre sécheresse et pluies a entraîné la destruction d'une partie des remparts, ce qui a impacté les habitations situées à proximité. Le projet de rénovation du tour des remparts est estimé à 5 millions d'euros.

Contrairement à Beauville, il y a une **vacance importante** du bâti le long de la rue principale. Ceci est en partie dû à une **rénovation du centre mal réalisée et peu pratique**. Aucune zone de stationnement n'est prévue. De plus, les logements de la rue principale sont difficiles d'accès à cause de leur position en hauteur (présence de Commerces au rez-de-chaussée).

La place centrale a été rénovée il y a un moment (présence de voitures et peu de végétation). Sur la rue principale, quelques **traversantes** offrent des **vues sur les vallées**. Globalement, le **patrimoine** de la commune mérite d'être **mis en valeur**. Pour cela, les communes ne doivent pas hésiter à **solliciter le CAUE**. Il n'y a pas de mise en tourisme des sites (aucun parcours touristique par exemple). Un travail sur la signalétique, notamment depuis la voie verte, est important et pourrait participer à la dynamisation de la commune. Tous les samedis, Puymirol accueille le marché gourmand. Celui-ci est important pour les producteurs locaux.

Beauville



« Il existe un important réseau de chemins de randonnée entre les différentes communes. »

Beauville



« Il y a un véritable enjeu concernant l'implantation des serres photovoltaïques. Elle doit être contrôlée et ne doit pas dépendre de l'avis des promoteurs. »

La Sauvetat-de-Savères



« Les douze associations de la commune et le Festival de l'ortie et des plantes sauvages participent à la vie du village. »

Bon-Encontre



« La percée visuelle vers le château de Saint Marcel, à l'arrière du parking, donne envie d'y aller. Depuis ce parking nous avons également un visuel sur le canal et les coteaux. »

Bon-Encontre



« Les enseignes commerciales et les publicités sont trop nombreuses. Cette zone est artificialisée, surdimensionnée, incohérente, manque d'arbres, très métallique, vilain, etc. »

Bon-Encontre



« Il existe un contraste entre les photos anciennes et l'état actuel. »

« Le site n'est pas assez mis en valeur (fermeture du paysage). »

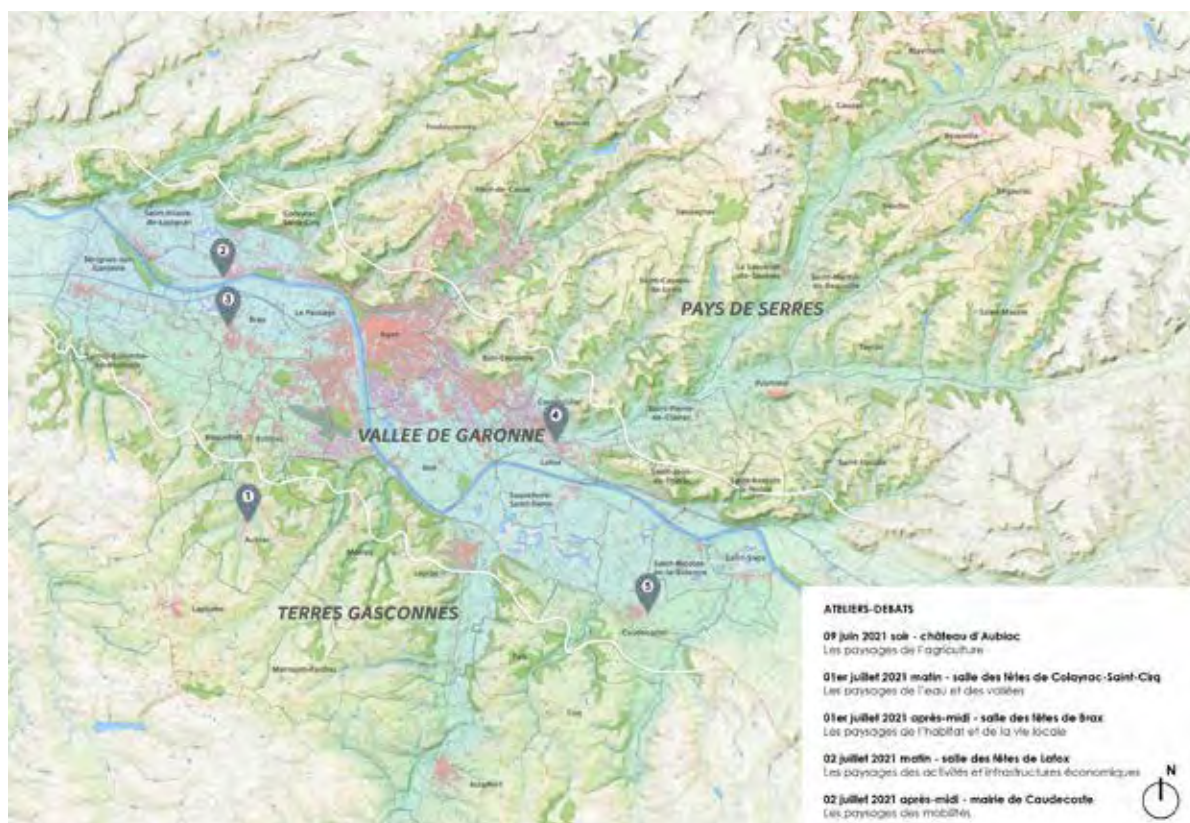
B - LES ATELIERS-DÉBATS

Cinq ateliers conçus sous forme de débats ont été organisés durant les mois de juin et juillet 2021. Ceux-ci, destinés aux élus locaux, partenaires du Pays de l'Agenais, mais également à tous les acteurs du territoire (c'est-à-dire toutes les personnes qui y vivent ou qui y travaillent), avaient pour objectif d'aborder et d'échanger autour de l'une des cinq thématiques mises en avant au cours de la phase diagnostic.

Afin d'obtenir une représentativité géographique de l'ensemble du territoire d'étude, cinq lieux de rendez-vous ont été proposés :

- Le 09 juin 2021 en soirée, au château d'**Aubioc**, dans le cadre du festival «Printemps à la ferme» sur la thématique « **Quel avenir pour les paysages de l'agriculture ?** » ;
- Le 01^{er} juillet 2021 matin, à la salle des fêtes de **Colayrac-Saint-Cirq** sur la thématique « **Quel avenir pour les paysages de l'eau et des vallées ?** » ;
- Le 01^{er} juillet 2021 après-midi, à la salle des fêtes de **Brax**, sur la thématique « **Quel avenir pour les paysages de l'habitat et de la vie locale ?** » ;
- Le 02 juillet 2021 matin, à la mairie de **Lafox** sur la thématique « **Quel avenir pour les paysages des activités et infrastructures économiques ?** » ;
- Le 02 juillet 2021 après-midi, à la mairie de **Caudecoste**, sur la thématique « **Quel avenir pour les paysages des mobilités ?** ».

Finalement, un mélange d'acteurs et habitants du territoire ont ainsi pu échanger et débattre autour de cinq thématiques liées aux paysages caractéristiques du territoire de l'Agenais. Ces interactions ont permis d'identifier des enjeux territoriaux en matière de paysage qui serviront de point de départ à l'élaboration des Objectifs de Qualité Paysagère du Pays de l'Agenais. Ces enjeux, ainsi que de premières actions, sont synthétisés et regroupés dans ce document.



Localisation des cinq ateliers-débats

ATELIER-DÉBAT N°1 À AUBIAC : QUEL AVENIR POUR LES PAYSAGES DE L'AGRICULTURE ?

Thématique n°1 - Les relations entre l'agriculture, l'eau et l'arbre

Évolutions / Enjeux

- Le développement des friches dans les fonds de vallées/vallons qui contribue à la fermeture des paysages
- Le déclin de l'élevage et le retournement des prairies humides le long des cours d'eau, remplacés progressivement par des cultures (céréales, peupleraies, maïs, etc.)
- La simplification des cours d'eau et de leurs ripisylves qui sont réduits à de simples fossés
- La disparition des haies qui jouent un rôle de rétention et de filtre des eaux de ruissellement, de protection contre l'érosion, de corridors de biodiversité, etc.
- Le réchauffement climatique et la pression sur la ressource en eau (augmentation des épisodes de fortes pluies comme de sécheresse) qui modifient les pratiques : irrigation, développement des réservoirs d'eau, etc.

Solutions

- Limiter les sols nus et les labours pour permettre au sol de vivre
- Enjeux très forts de formation et d'accompagnement à la fois technique et financier
- Augmenter la rétention de l'eau par la matière organique
- Préserver et replanter des haies. Elles limitent l'érosion, filtrent l'eau, brisent le vent, améliorent la qualité paysagère, régulent la température, augmentent la biodiversité, etc.
- Faire évoluer le modèle économique sur la durée pour réussir ces changements.
- Enjeux alimentaires très forts. Il faut changer le mode d'alimentation
- De moins en moins d'élevage. Pourquoi ne pas développer l'écopâturage ? (ex : Le Passage)
- Développer un salon de l'Agriculture à Agen
- Subventionner les plantations d'arbres sur les friches

Thématique n°2 - Les relations entre l'agriculture et le bâti

Évolutions / Enjeux

- Le développement d'un bâti d'exploitation (hangars, serres, etc.) qui change d'échelle pour s'adapter aux usages (mécanisation) et aux normes, déconnecté du modèle d'implantation traditionnelle et des caractéristiques de constructions locales (matériaux, couleurs, formes, etc.)
- L'implantation de structures de production d'énergies renouvelables (fermes photovoltaïques, éoliennes, méthanisation, etc.) qui ne s'adapte pas toujours à l'échelle des paysages (atteinte au patrimoine naturel et culturel)
- La réhabilitation du patrimoine bâti des fermes pour de nouveaux habitants et de nouveaux usages

Solutions

- Problématique des engins et des bâtiments volumineux : travailler l'intégration paysagère des bâtiments liés à l'activité agricole (taille, implantation, forme, architecture, matériaux, couleurs, etc.) et le traitement de leurs abords (masses végétales, haies, attention aux zones de stockage ou de dépôt)
- Définir des règles concernant l'intégration des bâtiments dans les documents d'urbanisme : SCoT / PLU / PLUi /, etc.
- Mettre en place un «suivi de conseil d'expert» pour les nouvelles constructions agricoles
- Mettre en place un soutien financier aux agriculteurs pour la construction du bâti
- Mettre en place une charte qui guide les constructions agricoles selon les spécificités locales du Pays de l'Agenais
- Mettre en place des aides pour la rénovation, réhabilitation du bâti agricole ancien pour du logement et permettre aux nouveaux agriculteurs de s'installer ou de développer des activités en lien avec l'agriculture comme l'agro-tourisme, etc.
- Favoriser la couverture des toitures des bâtiments pour la production d'Énergies renouvelables : idée de rendre les bâtiments autonomes (bâtiments déjà existants, mais pas de fermes photovoltaïques)
- Intégrer les antennes qui alimentent les bâtiments agricoles, enterrer les réseaux

Thématique n°3 - Les relations entre l'espace agricole et l'espace urbain

Évolutions / Enjeux

- Les relations souvent brutales et sans transition entre le bâti (nouveaux quartiers de lotissement, Zones d'Activités Économiques) et le non bâti (parcelles cultivées)
- Le morcellement du parcellaire agricole dû à un développement dicté par des logiques d'opportunités foncières et non par un projet d'ensemble qui s'intègre au tissu urbain déjà en place
- La réconciliation entre habitants et agriculteurs : l'espace agricole à proximité des villes et villages comme support d'espaces publics appropriables pour les habitants (réseaux d'itinéraires de promenade et de loisirs, chemins ruraux)

Solutions

- Place de l'agriculture périurbaine et du maraîchage de proximité pour circuits courts. Se développent avec l'arrivée de nouveaux agriculteurs. Développer également les échanges entre consommateurs et producteurs
- Espace urbain vient agresser l'espace agricole. Il l'empiète et impose ses besoins.
- Mitage de l'espace agricole par des habitations nouvelles
- Gestion des frontières entre espace agricole et espace urbain avec règles d'urbanisme
- Soutenir et créer de nouveau les haies au niveau des interfaces (permet également de soutenir l'agroforesterie)
- Sensibiliser les riverains pour qu'ils perçoivent les espaces agricoles à la fois comme espace nourricier et comme espace de biodiversité
- Agriculteurs de moins en moins présents dans la région. Reconnaissance de leurs rôles dans l'entretien du paysage
- Problème de reprise des exploitations
- Sensibiliser les scolaires au fonctionnement d'une exploitation
- Gestion des implantations d'équipements publics par rapport aux exploitations agricoles pour éviter les conflits
- Arrivée de nouveaux habitants dans la campagne (augmentation du télétravail et de l'émergence de tiers lieux) : le bourg rural va évoluer

Thématique n°4 - Les relations entre l'agriculture et le développement local

Évolutions / Enjeux

- L'agriculture urbaine de proximité aux abords d'Agen et des bourgs principaux, liée au potentiel de reconversion des friches agricoles et industrielles
- L'encouragement des filières locales, des circuits courts (de la production à la transformation) et l'incitation au développement de nouvelles filières sur le territoire (bois-énergie, sorgho, etc.)
- La mise en valeur pédagogique et de développement de l'agri-tourisme

Solutions

- Créer des jardins partagés et familiaux sur les terrains en friche en limites de villages
- Aider à l'acquisition du foncier pour l'installation des jeunes agriculteurs
- Mettre en réseau pour faire de la vente directe (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, commerces locaux, etc.). Développer des productions basées sur des circuits courts de commercialisation avec des locaux que les mairies pourraient proposer
- Cultiver sur la périphérie des villes
- Reboiser les terrains inoccupés
- Utiliser les friches comme un arboretum
- Remettre en question le sujet de l'apprentissage
- Mettre en place un plan alimentaire local.
- Mettre en avant la richesse des productions locales du territoire
- Difficulté de faire appliquer les normes sanitaires à une petite échelle locale



Atelier-débat n°1 : Les paysages de l'agriculture



Atelier-débat n°1 : Les paysages de l'agriculture



Atelier-débat n°1 : Les paysages de l'agriculture

ATELIER-DÉBAT N°2 À COLAYRAC-ST-CIRQ : QUEL AVENIR POUR LES PAYSAGES DE L'EAU ET DES VALLÉES ?

Thématique n°1 - Le rapport à la Garonne, au canal latéral et au Gers

Évolutions / Enjeux

- La mise en valeur des sites bâtis sur le fleuve (fronts bâtis, quais, berges, points de vue, etc.)
- Des accès à l'eau trop peu nombreux à valoriser
- L'absence de fenêtres visuelles et la fermeture des paysages du fleuve par un manchon boisé (ex : le pont-canal invisible, car caché par la végétation des berges)
- La réappropriation des berges de Garonne sur l'entrée de ville par la route de Bordeaux suite à la construction du pont et de la voie de contournement de Camelat

Solutions

- Créer des ouvertures visuelles sur la Garonne (projet de belvédère sur le fleuve à Colayrac-Saint-Cirq)
- Gérer la taille de la végétation et des aménagements éphémères pour maintenir la visibilité sur le fleuve
- Manifestations en bord de fleuve : créer du lien et valoriser les sites («Garonne en fête»)
- Gérer le morcellement du foncier en bord de Garonne pour l'installation de pistes cyclables
- Développer des «haltes fluviales» sur le canal

Thématique n°2 - La visibilité des vallées/vallons et affluents dans le paysage

Évolutions / Enjeux

- La disparition des affluents dans la vallée de la Garonne, aussi bien dans l'espace urbain que dans l'espace agricole : réduits à de simples fossés, disparition des ripisylves et des bandes non cultivées sur les berges
- Les vallons affluents, les cours d'eau et leurs abords comme support d'un réseau d'itinéraires de promenade et de découverte à pied ou à vélo : complémentarité sur l'ensemble du territoire
- La fermeture des paysages due au retournement des prairies et au développement des boisements dans les fonds de vallons et en pied de coteaux

Solutions

- Valoriser les petits chemins aux abords des cours d'eau qui représentent un bien collectif
- Valoriser l'ensemble des affluents et pas seulement le canal
- Favoriser la création de lisières avec des pistes cyclables et des plantations entre espaces agricoles, cours d'eau et espaces bâtis
- Mettre en place un système de compromis avec les agriculteurs pour maintenir des bandes non cultivées aux abords des cours d'eau

Thématique n°3 - L'artificialisation des sols et le risque «inondation»

Évolutions / Enjeux

- L'imperméabilisation des sols des fonds de vallées par l'urbanisation qui empêche l'infiltration des eaux lors des épisodes de crues
- Disparition des zones tampons aux abords des cours d'eau qui atténuent l'impact des crues dans le temps
- Disparition des structures végétales (haies, bosquets, etc.) qui jouent un rôle de rétention des eaux de pluie

Solutions

- Mise en place d'un permis de végétaliser pour valoriser certains espaces délaissés
- Poursuivre la dynamique de végétalisation des berges
- Nécessité d'avoir des équipements pérennes pour résister aux inondations
- Maintenir des fossés d'écoulement et de rétention autour des parcelles agricoles
- Prendre en compte la topographie pour adapter le sens des labours
- Mettre en place des dispositifs d'infiltration et de récupération de l'eau à la parcelle
- Développer des noues paysagères
- Encourager les privés aux bonnes pratiques pour permettre à la collectivité locale de récupérer des moyens à investir ailleurs

Thématique n°4 - Le changement climatique et la disponibilité de la ressource en eau

Évolutions / Enjeux

- Des épisodes internes de crues et de sécheresses de plus en plus fréquents dus au dérèglement climatique
- La création de réservoirs qui captent l'eau par pompage dans les nappes phréatiques et perturbent le cycle de l'eau et peinent à s'intégrer dans le paysage par leur aspect technique et l'absence de traitement de leurs abords
- Le développement de cultures gourmandes en eau (peupleraies, maïs, etc.) et des systèmes d'irrigation des cultures

Solutions

- Consolider les réserves en eau qui ont un rôle important :
 - Pérennité des exploitations agricoles et des espaces verts (irrigation)
 - Loisirs
- Informer/éduquer la population : articles dans les revues municipales
- Mettre en place des systèmes d'éducation pédagogique : «Planter la graine» le plus tôt possible chez les enfants



Atelier-débat n°2 : Les paysages de l'eau et des vallées

ATELIER-DÉBAT N°3 À BRAX : QUEL AVENIR POUR LES PAYSAGES DE L'HABITAT ET DE LA VIE LOCALE ?

Thématique n°1 - Les espaces publics dans les cœurs de bourg

Évolutions / Enjeux

- La banalisation routière des places en cœurs de bourgs et villages dont l'usage est exclusivement lié à la voiture (stationnements, voies carrossables, etc.)
- Banalisation routière des rues (circulations double sens, stationnement latéral) qui réduit la place des piétons (trottoirs étroits) et ne permet pas la circulation des cycles
- Des espaces publics très minéraux qui favorisent l'apparition d'îlots de chaleur au détriment d'espaces plantés, qui eux apportent de la fraîcheur

Propositions/Objectifs

- Piétonniser des centres-bourgs (ex : Brax). On y trouve un pôle administratif, un pôle commercial, un poumon vert et des liaisons douces
- Lier les quartiers entre eux par des pistes cyclables
- Sécuriser les grands axes routiers qui traversent les centres-bourgs
- Réaménager les gravières en «Poumons verts» le long de Garonne et favoriser leur mise en réseau par des connexions voies douces
- Étude globale à mener sur la commune de Lafox (services, déplacements, identité, patrimoine, mobilier urbain). Matérialisation et identification du centre-bourg via un enrobé spécifique
- Accompagner la piétonnisation des centres-bourgs. Que fait-on à la place des parkings que l'on supprime ? Proposer un aménagement qualitatif (végétalisation, jeux pour enfants, bancs, etc.)
- Privilégier les expérimentations en matière d'aménagement urbain, laisser le temps pour l'appropriation des projets, des usages (urbanisme transitoire)



Atelier-débat n°3 : Les paysages de l'habitat et de la vie locale

Thématique n°2 - Les extensions urbaines

Évolutions / Enjeux

- L'apparition de quartiers déconnectés (lotissements) : voies en impasse, absence de connexions avec les centres bourgs (quartiers faits pour la voiture), absence de mixité d'usage et d'espaces publics structurants
- Des quartiers déconnectés des logiques locales typiques de l'Agenais (matériaux, formes, couleurs, etc.) : architecture standardisée du bâti, clôtures, haies de conifères monospécifiques
- Une urbanisation linéaire le long des axes routiers qui étire considérablement les zones urbaines et dénature leur silhouette identitaire caractéristique
- Des transitions brutales entre les espaces construits et les espaces non construits
- Disparition des vergers dans la plaine de Garonne liée à la déprise agricole au profit de cultures céréalières ou de projets de gravières (Sauveterre-Saint-Denis)

Propositions/Objectifs

- Réfléchir sur l'urbanisation globale de certains villages, notamment avec l'arrivée de nouvelles infrastructures (ex : Brax). Comment orienter de nouveau l'urbanisation sur la commune ?
- Mieux maîtriser l'implantation du bâti dans la parcelle
- Maîtriser le foncier pour une meilleure intégration de la mixité dans le développement urbain
- Faire des plans d'aménagement pour les zones à urbaniser
- Travail à faire sur les lisières jardinées entre espaces construits / non construits

Thématique n°3 - Le patrimoine bâti

Évolutions / Enjeux

- Un vieillissement du parc immobilier et une vacance parfois importante dans les bourgs et villages (bâti d'habitation et locaux commerciaux)
- Un patrimoine bâti pas toujours suffisamment entretenu et qui tombe parfois à l'abandon, contribuant à donner une image dévitalisée des bourgs et villages
- La mise en scène du petit patrimoine de pays (lavoirs, puits, moulins, ports, quais, digues, etc.)

Propositions/Objectifs

- Homogénéiser les règles (clôtures)
- Interdire les toitures noires
- Réfléchir à la réhabilitation du bâti ancien dans les bourgs : aides, financements, règles, etc.
- Développer des «haltes fluviales» pour donner envie d'aller visiter le patrimoine des villages
- Mettre en réseau des itinéraires de découverte et mettre en place une signalétique spécifique pour découvrir le patrimoine
- Petit patrimoine à valoriser et à préserver
 - Moulins (production d'énergie)
 - Lavoirs
 - Gares
- Sensibiliser les enfants

Thématique n°4 - La multipolarité et la structuration d'un réseau de pôles secondaires

Évolutions / Enjeux

- Agen, ville capitale du territoire qui polarise de plus en plus les activités et les personnes
- Le maintien de l'activité (commerces, services de proximité, équipements) des bourgs secondaires qui servent de relais dans le territoire

Propositions / Objectifs

- Favoriser le développement commercial de certains villages (ex : Estillac)
- Anticiper et pallier aux coupures de certaines communes par les infrastructures (LGV, A62, routes, etc.)
- Aménager le centre-bourg de certaines communes comme lieu de convivialité. Une réflexion intercommunale est nécessaire
- Augmenter le nombre de franchissements sur le canal pour les mobilités douces
- Créer et sécuriser les liaisons douces entre la rive droite et la rive gauche de la Garonne



Atelier-débat n°3 : Les paysages de l'habitat et de la vie locale

ATELIER-DÉBAT N°4 À LAFOX : QUEL AVENIR POUR LES PAYSAGES DES ACTIVITÉS ET DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES ?

Thématique n°1 - Le développement de la rive gauche et du Technopole Agen Garonne

Évolutions / Enjeux

- La disparition des cours d'eau qui descendent du coteau sud et qui traversent la terrasse alluviale et la plaine en rive gauche
- L'accompagnement du développement des activités par des plantations et le traitement des lisières avec les espaces agricoles
- Le développement et l'intégration des circulations douces/transports en commun et des connexions avec les bourgs et villages alentour du TAG
- Le maintien de coupure d'urbanisation (espaces agricoles et/ou naturels)
- Le mitage de la rive gauche

Thématique n°2 - Le paysage des zones d'activités économiques en entrée de ville

Évolutions / Enjeux

- Une banalisation routière des entrées de ville : surlargeurs des voies, profusion de mobilier routier et d'enseignes publicitaires
- Hétérogénéité de l'architecture des bâtiments d'activités commerciales et industrielles qui peinent à s'inscrire dans le paysage
- La disparition des alignements d'arbres remarquables le long des axes historiques
- L'absence de pistes cyclables
- Des transitions brutales entre les espaces construits et les espaces non construits

Solutions

- Traiter les abords des bâtiments d'activité (zones de stockage souvent peu qualitatives)
- Anarchie publicitaire (qui gère ? qui contrôle ?). Multiplicités des panneaux publicitaires malgré l'existence du Règlement Local de Publicité intercommunal
- Requalifier certaines zones d'activités anciennes en uniformisant les panneaux de signalétique et les voies douces (à l'image de ce qui a été fait à Boé-ZI de Coupat)
- Décliner un mobilier urbain spécifique
- Créer des cartes des réseaux cyclables à diffuser
- Travailler sur les types de revêtements et augmenter les surfaces perméables dans les Zones d'Activités Économiques
- Mettre en valeur les cours d'eau qui traversent les zones d'activités
- La requalification des friches économiques doit être une priorité
- Créer des coupures en matière d'aménagement entre chaque commune, pistes cyclables à sécuriser

Thématique n°3 - Le paysage des grandes infrastructures de communication (autoroute, voies de contournement, LGV)

Évolutions / Enjeux

- La coupure des corridors écologiques par les grandes infrastructures de communication
- La notion de paysage vitrine et les paysages perçus depuis les grands axes routiers et ferrés
- L'intégration paysagère et le traitement des abords des infrastructures

Solutions

- Anticiper la problématique de covisibilité de certains bourgs avec la future ligne LGV (Caudecoste)
- Gérer les abords de la future LGV avec des talus (cf. talus autoroute A62). Pas de retour sur les études paysagères réalisées par SNCF Réseau
- Maintenir des passages à faune sous les grands axes de communication
- Co-construction à mener avec SNCF Réseau (future LGV). Les élus locaux et les habitants doivent être force de proposition
- Prendre en compte la question de l'évaluation après les travaux

Thématique n°4 - Le développement des activités de production énergétique

Évolutions / Enjeux

- Le développement des surfaces de panneaux photovoltaïques (serres, etc.) dans les vallées (Garonne, Séounes, etc.) et leur impact visuel depuis les coteaux
- La mise en place d'une stratégie choisie et non subie pour le développement des Énergies renouvelables
- La valorisation des filières locales dans le cadre de la transition énergétique

Propositions/Objectifs

- Problème avec l'éclairage public photovoltaïque : il est incompatible avec l'implantation d'arbres en bord de routes
- Imposer la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures des entreprises
- Nouvel essor de la filière bois énergie avec l'agroforesterie et la valorisation des ressources locales (forêts exploitées et résidus de taille)
- Pédagogie à faire sur la consommation électrique
- S'appuyer sur l'association «Au fil des Séounes» : mobilisation pour la plantation des haies par exemple



Atelier-débat n°4 : Les paysages des activités et infrastructures économiques

ATELIER-DÉBAT N°5 À CAUDECOSTE : QUEL AVENIR POUR LES PAYSAGES DES MOBILITÉS ?

Thématique n°1 - Le réseau des itinéraires de découverte du territoire dans son épaisseur

Évolutions / Enjeux

- La valorisation des sites moins connus par un réseau d'itinéraires à développer, qui peut s'appuyer sur les itinéraires majeurs du territoire (voie verte du canal, de la Garonne, GR, chemin du patrimoine clunisien, etc.)
- La promotion de la découverte du territoire par la mise en réseau des acteurs du tourisme (OT, pays, collectivités locales, communes, etc.)

Solutions

- Valoriser les gravières (ex : Saint-Sixte, Sauveterre Saint-Denis, Saint-Nicolas, etc.)
- Valoriser les circuits pour les piétons, les cyclistes et connexions de ces espaces entre eux (lien avec Natura 2000)
- Tourisme entièrement centralisé à Agen (il n'y a plus de syndicat d'initiative de proximité)
- Valoriser les axes transversaux (Séoune) pour donner de la consistance, de l'épaisseur aux axes principaux. Travailler sur les espaces ordinaires.
- Créer des circuits à thèmes en identifiant les lieux d'intérêts à proximité (mise en valeur par des panneaux)
- Proposer des conventions avec agriculteurs pour servitudes de passage
- Combler les tronçons manquants sur le réseau des pistes cyclables
- Créer des emprises suffisantes pour prévoir des pistes en sites propres le long des routes départementales.



Atelier-débat n°5 : Les paysages des mobilités

Thématique n°2 - Les alternatives à la voiture sur Agen et sa couronne

Évolutions / Enjeux

- Un réseau automobile saturé aux heures de pointe sur l'agglomération d'Agen
- Un réseau peu structuré de transports en commun en dehors d'Agen
- La poursuite du développement d'un réseau de pistes cyclables sur l'agglomération d'Agen
- La mise en place de pôles intermodaux (parkings relais, transports en commun, zones de co-voiturage, station vélo en libre-service, etc.) pour inciter à réduire l'utilisation de la voiture sur l'agglomération d'Agen

Solutions

- Problème d'accès piétons et cyclistes entre la rive droite et la rive gauche (accès au parc de Passeligne)
- Dangersité du pont de Beauregard
- Absence de cartes des pistes cyclables, faible lisibilité, absence de panneaux de signalisation
- Place de la voiture importante. Les véhicules sont indispensables et prégnants. Certains espaces publics doivent se débarrasser de la voiture (ex : place de Caudecoste)
- Miser sur le vélo électrique
- Transport à la demande réservable jusqu'à 2H avant le déplacement. La délégation de service public de l'Agglomération d'Agen vient d'être prolongée
- Parkings relais vont être relancés. Proposer des services associés (vélos libre-service, nettoyage de voitures, conciergeries, covoiturage, etc.), gratuité du stationnement
- Problème du maillage cyclable à l'échelle de l'Agglomération. Quatre millions d'euros vont être mobilisés pour pallier ce problème
- Alignements d'arbres protégés dans les PLU/PLUi, prennent parfois beaucoup de place (plus de fossés)
- Télétravail va avoir un impact sur les mobilités
- Déploiement de la fibre : impact sur l'accotement des routes et la prolifération des poteaux

Thématique n°3 - Les panoramas depuis les routes en balcons

Évolutions / Enjeux

- Le développement des constructions linéaires le long des routes en balcon et la privatisation des vues
- Le traitement des abords des routes paysages (notamment sur les crêtes en Pays de Serres et sur les Terres Gasconnes) et la mise en scène de points d'arrêts et de panneaux pédagogiques de lecture et d'interprétation des paysages

Solutions

- Adapter le mobilier et la signalétique (traitement, matériaux, couleurs, formes, etc.) qui accompagnent les routes paysages en balcon (ex. des poteaux fibres en sites classés)
- Recenser les points de vue remarquables depuis les crêtes
- Aménager des points d'arrêts pour profiter des panoramas découverts et apporter des informations de compréhension et de lecture des paysages

Thématique n°4 - La qualité du paysage des routes en entrée de ville/village

Évolutions / Enjeux

- L'absence de pistes cyclables dans les villages
- La disparition des arbres d'alignement qui accompagnent les routes en entrée de villes/villages
- Le développement de l'urbanisation linéaire le long des axes qui étire considérablement l'espace urbain et qui dénature les silhouettes caractéristiques des bourgs

Solutions

- Créer des liaisons douces entre les parkings extérieurs et le centre-bourg des communes piétonnisées. Panneautage nécessaire
- Accompagner chaque rénovation de voirie d'une réflexion sur l'ajout de pistes cyclables
- Projet de lotissement champêtre à Caudecoste (pas de bordures, trottoirs enherbés, absence d'éclairage public). Attention, car aménagements à moindres frais pour le promoteur. Vigilance, car des contreparties environnementales doivent être imposées aux promoteurs (lisières, espaces publics, végétalisation, voie douce...)
- Attention aux voies en impasse dans les lotissements



Atelier-débat n°5 : Les paysages des mobilités

PARTIE 2 -

LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET LE PROGRAMME D'ACTION

OQP 1 : Pour offrir un cadre de vie apaisé au quotidien,

VALORISER LA TRAME PAYSAGÈRE DES VILLES ET VILLAGES, AINSI QUE LES VOIES VERTES

Cet objectif a pour vocation principale de retrouver et de conforter un cadre de vie de qualité dans les villes et les villages du Pays de l'Agenais.

Comme l'a montré le diagnostic, ces derniers se sont détournés peu à peu d'eux même en suivant une logique de développement peu en lien avec leur contexte géographique et paysager. Un exemple, particulièrement marquant, concerne l'agglomération agenaise qui, au fil du temps, s'est peu à peu détournée de Garonne. Or, le fleuve, et les espaces qui l'accompagnent constituent véritablement la colonne vertébrale de la trame paysagère de l'agglomération et du territoire de l'Agenais dans son ensemble. Il s'agit bien là de poursuivre le travail (déjà amorcé) pour retrouver ce rapport au fleuve. Plus globalement, chacun à leur échelle, les bourgs et villages doivent composer finement entre espaces bâtis et espaces de nature, entre densification et respiration, entre espaces privés et espaces publics, pour mettre en place une trame paysagère qui s'imbrique dans le tissu urbain et favorise des lieux de vie agréables et conviviaux.

Si l'aménagement de la trame paysagère et le développement d'une urbanisation respectueuse de son contexte favorisent l'émergence d'un cadre urbain de qualité, la question des mobilités et des déplacements n'en reste pas moins essentielle pour un fonctionnement apaisé des villes et villages. Aujourd'hui, chaque nouvelle opération d'urbanisation est conçue dans une logique d'utilisation exclusive de la voiture. Si aujourd'hui des initiatives sont en cours pour consolider le maillage des itinéraires doux, des efforts sont à poursuivre pour proposer des supports de déplacements alternatifs, particulièrement sur la plaine de Garonne, les rebords de coteau et dans certaines vallées comme la Masse, où le phénomène d'étalement urbain est très présent. Il s'agit également de mettre en place une offre de solutions fonctionnelles en valorisant des points relais multimodaux sur les entrées stratégiques pour désengorger l'agglomération aux heures de fortes fréquentations.

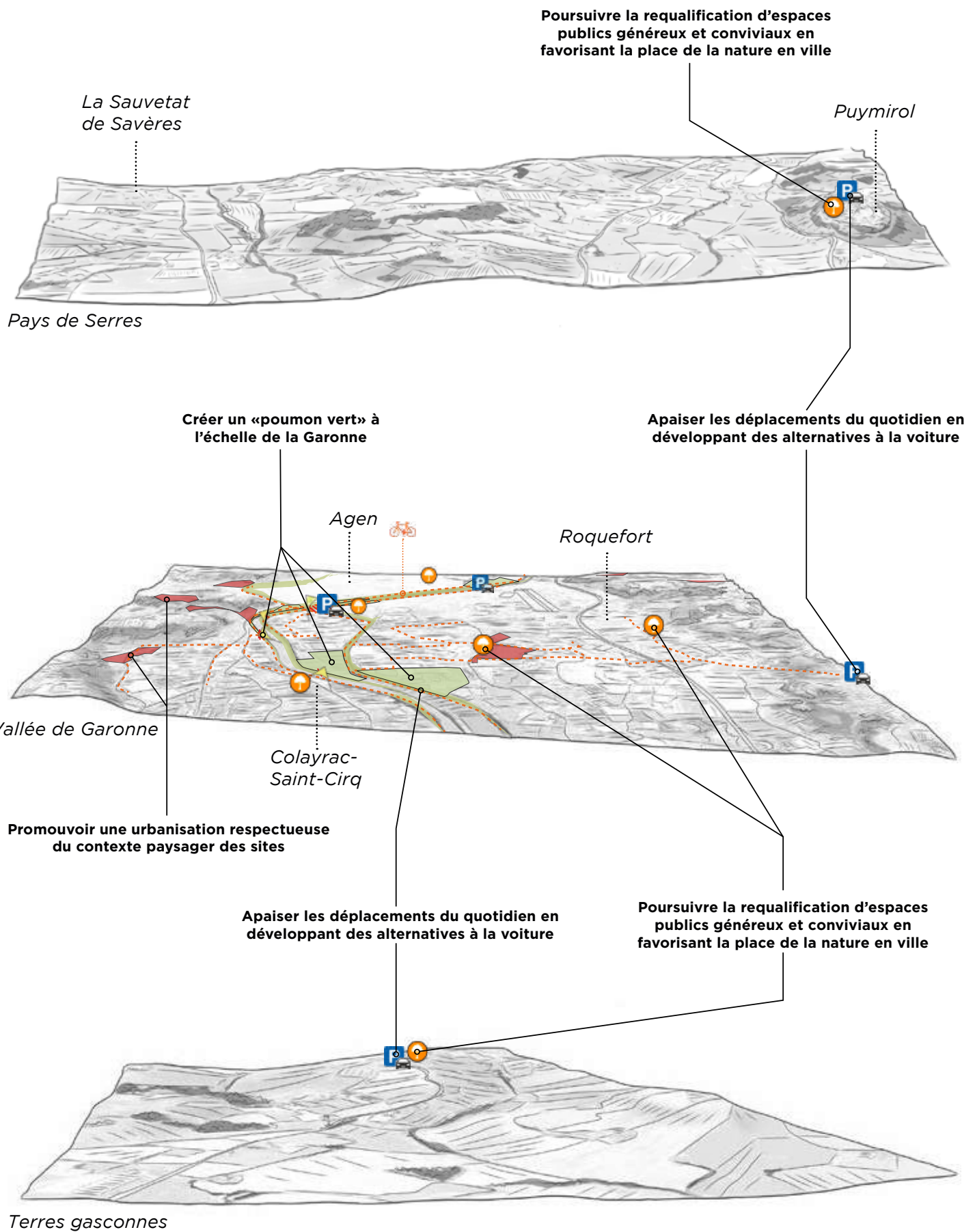
LES FICHES ACTIONS :

Fiche action n°1 : Poursuivre la création d'un « poumon vert » à l'échelle de la Garonne

Fiche action n°2 : Apaiser les déplacements du quotidien en développant des alternatives à la voiture

Fiche action n°3 : Promouvoir une urbanisation respectueuse du contexte paysager des sites

Fiche action n°4 : Poursuivre la requalification d'espaces publics généreux et conviviaux en favorisant la place de la nature en ville



ACTION 1 : POURSUIVRE LA CRÉATION D'UN «POUMON VERT» À L'ÉCHELLE DE GARONNE

Localisation :



- l'ensemble des communes de l'unité paysagère de la vallée de Garonne,
- les sites de gravières,
- les berges de Garonne et le canal latéral

Voir aussi :



Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- CD 47 / Région (financeurs)
- Agriculteurs / Chambre d'Agriculture 47 / propriétaires forestiers privés
- SMEAG (Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement de la Garonne)
- Services de l'État (DREAL, DDT, UDAP)
- CEN / VNF / SNCF
- Clubs des randonneurs / CDRP (comité départemental de randonnée pédestre)

Indicateurs de suivi :

- Projets de reconversion des gravières
- Linéaire de circulations douces créées
- Nombre de points de vue aménagés depuis les berges de Garonne
- Observatoire de la fréquentation des sites patrimoniaux accessibles depuis le canal et haltes fluviales

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser :

favorisent la réappropriation sociale de la Garonne

Lusignan (BET AC2i, 2017)

Financements :

- « Plan Garonne 3 » (2022-2027 - DREAL Nouvelle Aquitaine et Occitanie)

- Étude de mise en tourisme « Destination Garonne » (SMEAG, 2020)

- Guide « Retrouver et transmettre les paysages de Garonne » (DREAL-2019)

- État, Région NA, Agence de l'eau et programme européen LEADER

- Étude sur les paysages de la Garonne agenaise (SMEAG-SIGNES-PRESQU'ILE-BIOTOPE, 2013)

Outils à créer :

Documents cadres :

- SDE (Schéma Directeur d'Entretien) du lit et des berges de la Garonne (SMEAG)
- Programme d'aménagement et de valorisation des espaces en lien avec Garonne : poursuivre le travail amorcé par le PNUFAG (Parc Naturel Urbain Fluvial Agen-Garonne)

- Étude sur l'aménagement des berges de Garonne auprès des 16 communes riveraines en lien avec le site Natura 2000 : L'objectif est de définir une vision d'ensemble des potentiels d'aménagement en bord de Garonne (Agglomération d'Agen - Hélène Sirieys-2022)

Opérationnels :

- Inventaire des actions qui

- Étude de faisabilité – voie verte berges de Garonne de Saint-Sixte à Saint Hilaire de

- Création d'une OAP thématique « comment aménager en bord de Garonne ? »
- Révision du SCOT avec renforcement de la Trame Verte et Bleue comme axe structurant autour de Garonne
- Protection des cônes de vue et maintien des ouvertures sur le fleuve à intégrer dans le plan de zonage du PLUi

Principes de mise en œuvre :

A- Retrouver une image de nature sur les zones inondables de Garonne et de ses affluents :

- coordonner les projets de requalification des gravières et porter une attention particulière à leur suivi (les projets de requalification des gravières prévoient des contrats d'exploitation et de remise en état, en fin d'exploitation, entre entreprise et État),
- préserver les prairies alluviales et favoriser la recréation de prairies si suppression de boisements,
- soigner l'insertion paysagère et architecturale des activités de sports et de loisirs sur les espaces attenants à Garonne.

Référence intéressante :



DÉPARTEMENT
Lot-et-Garonne (47)



PÉRIMÈTRE
Ancienne gravière de 60ha
en bord de Garonne sur la
commune de Boé



**MAÎTRISE
D'OUVRAGE**
Agglomération d'Agen



**MAÎTRISE
D'ŒUVRE**
Atelier Arcadie

Source : SMEAG Classeur Garonne

Parc de Passeligne-Pélissier à Boé :

«Réhabilitation d'un ancien site de gravière , dont 30ha sont en eau, pour offrir un espace de sport et loisir pour tous les publics au cœur de l'agglomération

Cet aménagement a été réalisé dans le cadre de la démarche territoriale de Parc Naturel Urbain Fluvial Agen-Garonne, visant à retrouver les bords de Garonne dans l'agglomération d'Agen dans le but de recréer un poumon vert.

Créé en 2012, il est composé d'espaces et d'équipements variés :

- Aire de stationnement,
- 14km de cheminements piétons-cycles,
- 2 lacs qui sont régulièrement ré-empoissonnés, installation de pontons et reprofilage des berges,
- Terrains de sports,
- Aires de jeux pour enfants,
- Guinguette et mobilier pique-nique,
- Espaces paysagers : labyrinthe topographique,
- Gestion différenciée du végétal avec prairies fleuries et non entretenues.»

ACTION 1 : POURSUIVRE LA CRÉATION D'UN «POUMON VERT» À L'ÉCHELLE DE GARONNE

B- Valoriser des points de vue sur le fleuve et le patrimoine bâti associé :

- gérer la taille de la végétation et créer des ouvertures dans la ripisylve pour donner à voir le fleuve et le patrimoine bâti des berges,
- aménager des installations éphémères pour donner accès à l'eau et offrir des points de vue sans dénaturer les espaces naturels des berges (aménagements sobres dans l'esprit naturel des lieux),
- gérer les espaces ouverts de manière raisonnée et durable.

Références intéressantes :

Projet de valorisation des berges naturelles de Garonne à Moirax :

SITE 1 :

- Aménager un accès à l'eau,
- permettre le retournement des véhicules,
- dégager une fenêtre de vue sur le village de Boé,
- retrouver une possibilité de traversée de Garonne

SITE 2 :

- Acquisition d'un bois en complément de parcelles déjà acquises,
- Conventions avec le CEN Nouvelle-Aquitaine,
- préservation d'habitat, notamment héronnière visible depuis la rive de Boé



Projet de requalification des quais à Colayrac-Saint-Cirq :

SITE 1 :

- Améliorer l'aspect de la cale et des quais
- Valoriser le point de contact avec le fleuve

SITE 2 :

- Acquisition d'une parcelle bâtie en ruine
- Aménager un belvédère sur la berge, le fleuve et le grand paysage



C- Poursuivre la réappropriation des berges de Garonne à la faveur d'espaces conviviaux et de qualité :

- gérer le morcellement du foncier en bord de Garonne pour le développement des mobilités douces (cheminements piétons et pistes cyclables) / utiliser la bande de servitude de 4m le long de Garonne
- poursuivre l'aménagement d'itinéraires structurants : promenade entre le parc des maisons éclésières et le pont de Beauregard / connexion importante à créer entre le pont de Beauregard et le canal / cheminement à poursuivre au-delà de Boé bourg vers Saint-Pierre de Gaubert : conventions négociées avec les propriétaires pour permettre un droit de passage en contrepartie de l'entretien du chemin par la collectivité),
- organiser des manifestations en bord de fleuve pour créer du lien social et valoriser les sites.

Référence intéressante :

Parc des maisons éclésières du Passage d'Agen :

«Un parc entre la Garonne et l'ancien quartier des éclusières. Il est question dans ce projet de remettre en valeur cet espace aux multiples qualités paysagères et environnementales.

Le parc est structuré par deux trames de cheminements; la première reprend l'organisation du bâti du quartier, quand l'autre plus souple est en relation avec les mouvements de la Garonne.

La présence d'un cheptel de mouton permet une gestion plus raisonnée de l'espace et rend visible des panoramas sur la Garonne et le coteau qui se dresse rive droite. Afin de mettre ce panorama en valeur, plusieurs belvédères situés sur la digue existante offriront une pause en face de ce paysage.

Ce parc est aussi un lieu de vie pour les habitants de la commune, connecté avec la passerelle qui relie la ville du Passage à celle d'Agen, c'est un lieu de passage. La Halle et ces événements ainsi que les terrains de boules et les jeux pour enfants font de ce lieu un espace vivant.»

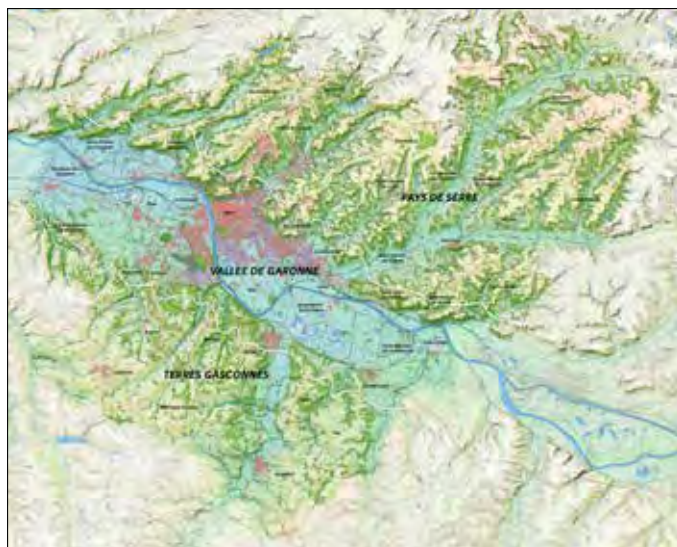


D- Renforcer l'axe touristique structurant formé par le canal et la voie verte :

- développer des haltes fluviales sur le canal et orienter les visiteurs vers les patrimoines à découvrir. Valoriser les tombes des marins depuis le canal,
- Faire la promotion de Garonne à la halte nautique de Boé,
- Développer les aires de pique-nique le long du Canal (à l'image de celles de Sérignac-sur-Garonne et de Boé),
- Poursuivre et améliorer la réflexion sur la signalétique au niveau de l'itinéraire du «canal des Deux-Mers».

ACTION 2 : APAISER LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN EN DÉVELOPPANT DES ALTERNATIVES À LA VOITURE

Localisation :



- concernant le maillage des circulations douces : l'ensemble des villes et villages du Pays de l'Agenais,
- concernant les grandes infrastructures : Agen, Le Passage, Pont du Casse, Foulayronne, Saint-Hilaire de Lussignan, Colayrac-Saint-Cirq, Boé, Castelculier, Bon-Encontre, Lafox, Saint-Jean de Thurac, Caudecoste, Layrac, Astaffort, Estillac, Roquefort, Brax, Sérignac sur Garonne,
- les principaux bourgs relais du territoire

Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- Région / Département (financeurs)
- Services de l'État : DREAL / DDT 47
- SNCF / VINCI Autoroutes
- CEREMA / CAUE 47
- Associations des randonneurs CDRP CRRP/ CEDP / habitants

Indicateurs de suivi :

- Carte du schéma directeur cyclable complété avec tronçons manquants
- Observatoire de la mobilité : fréquentation des axes de circulations créées
- Nombres de connexions piétonnes et cyclables créées ou valorisées dans chaque commune

Voir aussi :



Leviers d'action

Outils existants à mobiliser :

Financements :

- Subventions de la Région et/ou Département pour le déploiement d'un parc de vélos électriques, pour la valorisation de l'intermodalité et les liaisons douces
- Fonds FEDER sur l'OS 2 (environnement, transition énergétique, économie circulaire, liaisons douces)

Documents cadres :

- Schéma directeur cyclable de l'Agglomération d'Agen
- Étude urbaine secteur rive gauche CITADIA - 2021 - 2022

- Plan guide Technopole Agen Garonne
- Notice paysagère projet d'amorce de la rocade ouest d'Agen / barreau de Camelat (Arcadis/Arcadie - 2014)

Outils à créer :

Opérationnels :

- Acquisitions foncières notamment autour des principales infrastructures pour accompagner chaque projet de requalification/création de routes de pistes cyclables
- Fixer les largeurs maximales de chaussées par type de voie, imposer la présence de

trottoirs et de plantations dans le PLUi. Objectifs à traduire aussi dans les cahiers des charges des projets d'aménagements routiers (maîtrise d'œuvre)

- Dresser un inventaire des chemins ruraux communaux, les protéger dans les documents d'urbanisme (PLUi)
- Proposer une OAP Mobilité à l'échelle de l'Agglo et des OAP sectorielles Mobilité dans les communes.
- Étudier l'opportunité de réaliser des Plans Guides «Centres bourgs», sur les communes qui le souhaitent (habitat, commerces, mobilités...)

Principes de mise en œuvre :

A- Développer le maillage des circulations douces à l'intérieur des communes pour renforcer les liaisons entre les différents quartiers :

- développer une trame d'itinéraires entre les espaces animés (centres-villes, gares, écoles, mairies, places publiques, etc.), les espaces verts, les ensembles d'habitations en aménageant sur les rues ou voies existantes des parcours confortables et sécurisés pour les piétons et les cycles,
- se servir des nombreux chemins ruraux, qui s'éloignent des cours d'eau, comme support d'itinéraires de mobilités douces, avec une signalétique adaptée en gardant à l'esprit de concevoir des aménagements peu impactant,
- mettre en place un modèle efficace pour la surveillance : la collectivité doit veiller à l'entretien des chemins, en partenariat avec les bénévoles des associations de randonnées qui peuvent faire remonter des données de terrain,
- combler les tronçons manquants sur le réseau des pistes cyclables et intégrer la prise en compte du paysage dans la création des itinéraires prévus au schéma directeur cyclable, notamment par des actions de replantation d'alignements le long des pistes cyclables sur les principales artères urbaines,
- créer et diffuser largement des cartes du réseau cyclable et mettre en place un nombre plus important de panneaux de signalisation pour guider les utilisateurs,
- mettre en place des parkings extérieurs dans les villages et créer des liaisons douces avec les centres-bourgs piétonnisés des communes.

Référence intéressante :



© Christine Lucas



© Mathieu Dal'Zovo

Promenade des poètes au Passage d'Agen :

Construite sur l'ancienne rocade (UPSA/ route de Nérac), cette promenade de 1,5km (premier secteur inauguré en 2019) traverse la commune du Passage d'Agen et offre aux riverains une véritable «coulée verte» ouverte aux mobilités douces et largement plantée. Cet aménagement a été réalisé par les services techniques et espaces verts de la commune :

«Nous avons une démarche environnementale pour faire baisser la température le long de la promenade avec l'ombre des arbres et cette traversée sécurisée permettra aux jeunes Passageois de se rendre au collège facilement. Il n'y a pas de bancs, mais des troncs d'arbres mobiles pour s'asseoir le long du chemin et nous installerons bientôt un parking à vélos. Elle s'intègre parfaitement au plan vélo mis en place par l'Agglomération qui permettra, à pied ou à vélo, de relier les berges du canal à Layrac.»

source : Sudouest.fr -avril 2021

ACTION 2 : APAISER LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN EN DÉVELOPPANT DES ALTERNATIVES À LA VOITURE

B- Réduire l'effet de coupures des grandes infrastructures routières ou des voies ferrées :

- requalifier les berges de Garonne avec des circulations douces au niveau de la Nationale 113 entre la place du Gravier et le barreau de Camelat,
- reconnecter les espaces urbains fragmentés en revalorisant les franchissements piétonniers existants, en réduisant et construisant les délaissés aux abords de ces infrastructures et/ ou en créant de nouveaux franchissements,
- accompagner chaque travaux de rénovation ou de création de voiries structurantes d'une réflexion sur l'intégration de pistes cyclables,
- accompagner les communes limitrophes pour veiller, participer et évaluer (co-construction) les projets d'insertion et études d'impact des grandes infrastructures qui vont être implantées en rive gauche (barreau de Camelat, LGV, etc.)

C- Mettre en place une offre plus importante de transports en commun et de pôles relais multimodaux :

- développer les transports en commun (bus, navette, tram, transports à la demande, etc.) pour assurer les connexions inter-quartier, entre rive gauche et rive droite notamment, mais également depuis les principaux centres d'activités en périphérie et les communes à proximité d'Agen (déplacements pendulaires) : potentiel de développement en lien avec le projet «Eco-mobilité» en partenariat avec la SNCF
- relancer les parkings relais avec gratuité du stationnement sur les entrées stratégiques de l'agglomération et y associer des pôles multimodaux (connexions avec transports en commun, co-voiturage, vélos électriques, etc.),
- mettre en place une véritable politique des locations de vélos électriques en centre-ville, mais également depuis les communes les plus proches d'Agen dans la plaine, en s'appuyant notamment sur le label «Accueil vélo» pour mettre en connexion des hébergements, des services et des itinéraires de randonnées
- étudier l'opportunité de liaisons fluviales sur le canal pour les déplacements en transports en commun

Référence intéressante :

Café Vélo Agen/Pont Canal :

«Construit sur le site de l'ancienne usine de l'eau de la ville d'Agen, dans un esprit vintage industriel, le Café Vélo d'Agen conjugue esprit vélo et espace détente dans une ambiance conviviale. Le Café Vélo d'Agen a pour vocation d'encourager la pratique du vélo et d'en faire plus qu'un moyen de transport au quotidien, un mode de vie.

Outre la promotion de l'usage du vélo pour tous, le Café Vélo se propose d'en assurer l'entretien via la boutique. Il dispose également d'un atelier, où révision et réparation sont assurées.»

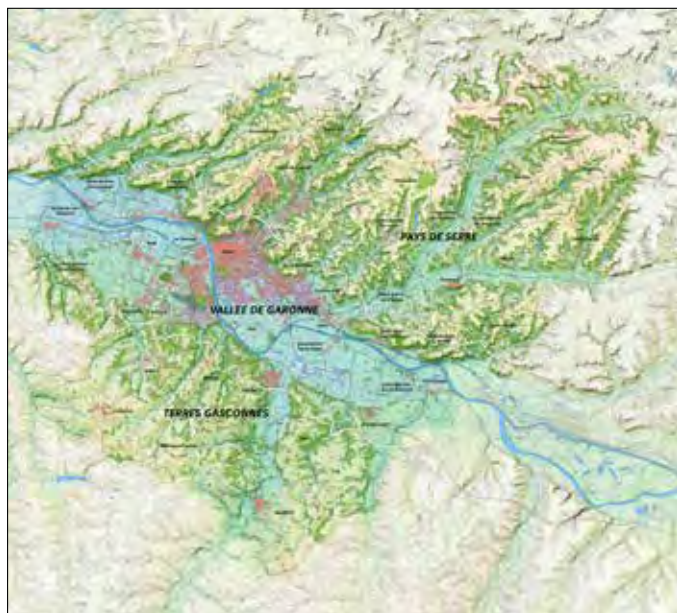
-> <https://cafe-velo.net>



Source : Café Vélo Agen / Pont canal

ACTION 3 : PROMOUVOIR UNE URBANISATION RESPECTUEUSE DU CONTEXTE PAYSAGER DES SITES

Localisation :



- toutes les communes en balcon et en pied de coteaux
- toutes les communes de la vallée de Garonne, en rebord de terrasse alluviale et les villages silhouettes en crête,
- Les principaux bourgs relais du territoire

Voir aussi :



Fiche action → 2	Fiche action → 10
Fiche action → 4	Fiche action → 11

Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- Région / Département
- UDAP / DDT /DREAL
- CAUE 47
- Promoteurs/aménageurs/bureaux d'études
- Professionnels de l'aménagement (architectes, paysagistes...)
- Habitants et associations

Indicateurs de suivi :

- Fonciers acquis pour maîtrise du développement urbain
- Surfaces agricoles et/naturelles protégées de l'urbanisation
- Exemples réussis d'opérations urbaines réalisées en lien direct avec le tissu existant

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser :

Opérationnels :

- SCOT : objectifs de consommation économe de l'espace et lutte contre l'étalement urbain, secteurs où le PLUi doit analyser les capacités de densification
- Bande de 20m de large non constructible demandée par la Chambre d'Agriculture entre nouveaux quartiers d'habitation et espaces agricoles
- Mobilisation de l'EPFL de l'Agglomération d'Agen : veille foncière et acquisitions, notamment pour les friches économiques et les secteurs stratégiques

Financements :

- Subventions dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs
- Conseils gratuits du CAUE auprès des particuliers et des collectivités + observatoire du CAUE
- Conseils des services de l'État : UDAP, DDT 47 DREAL (architectes et paysagistes conseils)

Documents cadres :

- Guide paysage et urbanisation pour le département du Lot-et-

Garonne (DREAL, Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes 2001)

- Étude urbaine secteur rive gauche (Agglomération d'Agen CITADIA, 2021 - 2022)
- Étude «Destination Garonne», (SMEAG - 2020)
- Atlas des Paysages du Lot-et-Garonne (Département 47)
- Étude pour la détermination des critères de vigilance paysagère dans les zones rurales (DDT47, Hélène Sirieys - 2008)

Outils à créer

- Révision PLUi : réglementation des formes urbaines. La réglementation de la volumétrie et de l'implantation des constructions a un impact direct sur la densification, et doit être développée de façon adaptée en fonction de la forme que l'on veut donner aux quartiers
- Révision PLUi : mettre en place des OAP sectorielles afin d'anticiper l'intervention des lotisseurs pour la construction des nouveaux quartiers
- Révision PLUi : imposer un recul de 50/100m des lignes de crête pour les nouvelles constructions
- Révision PLUi : proposer des OAP thématiques «lisières urbaines...»
- Élaboration d'un guide-conseil pour mener une stratégie foncière à l'échelle communale et intercommunale et formation des élus
- Réalisation de «plans guides» et études stratégiques à l'échelle communale sur les bourgs principaux (Beauville, Puymirol, Astaffort, Layrac, etc.) pour la valorisation et le développement des villes et villages, et pour avoir une vision d'ensemble sur les différents enjeux : mobilités douces, végétalisation en ville, espaces publics, urbanisation, etc.
- Plan de gestion des patrimoines arborés dans les communes ou par secteur à l'échelle intercommunale : palette végétale, plantes adaptées au contexte et au climat local.
- Réaliser une charte des bonnes pratiques et mettre en place un plan de communication associé : former, sensibiliser et accompagner les aménageurs, promoteurs, géomètres, etc.

Principes de mise en œuvre :

A- Limiter l'étalement urbain :

- densifier les centres-villes et les cœurs de bourgs et inclure les nouveaux quartiers d'habitations dans le tissu urbain existant,
- limiter le développement des constructions linéaires le long des routes et les surlargeurs routières
- réinvestir la couronne de l'agglomération d'Agen par la reconquête des friches économiques. Cibler prioritairement une zone d'activités existante pour travailler à sa requalification à l'image de l'action menée sur la zone de Brimont (Boé)
- valoriser tous les délaissés de voiries par un programme de végétalisation
- proposer des aménagements transitoires qui prennent en compte la réversibilité des projets et donc l'économie d'espaces urbanisés : en mettant en place une phase de test puis en récoltant l'avis des riverains et autres usagers du site

ACTION 3 : PROMOUVOIR UNE URBANISATION RESPECTUEUSE DU CONTEXTE PAYSAGER DES SITES

B- Organiser les extensions urbaines en relation avec l'existant :

- encadrer les constructions dans la pente pour une meilleure intégration dans le paysage (déblais remblais très visibles notamment),
- faire dialoguer les extensions urbaines avec les lisières forestières et agricoles des coteaux (villages en pied de coteaux et/ou en balcon),
- préserver des bandes agricoles et/ou naturelles entre les sites bâtis pour valoriser les silhouettes villageoises et leurs perceptions depuis les espaces non bâtis (notamment en rive gauche de la plaine de Garonne et pour les villages sur les lignes de crête)

C- Encourager un habitat respectueux des caractéristiques locales :

- promouvoir une inscription architecturale du bâti en s'appuyant sur des projets contemporains respectueux de l'environnement et du paysage par leur volume, leurs matériaux, les clôtures, une charte des couleurs, etc.,
- prendre en compte une échelle plus globale pour définir un découpage et des règles d'implantation du bâti à la parcelle de manière à réduire les voies d'accès et les terrassements, travailler sur l'accompagnement végétal des jardins en proposant une palette végétale avec des essences locales qui contribuent à l'unité du quartier,
- mettre en relation les porteurs de projets avec le CAUE

D- Promouvoir la mixité, à la fois à l'échelle communale, mais aussi communautaire :

- maîtriser le foncier et réaffirmer la mixité des espaces urbains : développer le réseau des mobilités alternatives à la voiture, promouvoir d'autres modèles que la maison individuelle (maison de ville, petits collectifs, écoquartiers, services, équipements, commerces de proximité, etc.),
- conforter la dynamique économique et sociale des bourgs structurants éloignés d'Agen pour structurer l'agglomération avec des pôles secondaires relais de la vie locale

Référence intéressante :

**Lotissement
environnemental «des
Courtils», commune de
Hédé-Bazouges, périphérie
de Rennes (35) :**

«Ce projet de développement urbain respecte l'identité du bourg, le patrimoine historique et paysager du site, tout en proposant un modèle nouveau d'urbanisme :

- Un nouveau maillage urbain pour le centre-bourg : le projet avant la procédure, c'est au regard du projet global que le choix des outils se fait
- Des parcelles et une orientation bien pensées : un travail sur la trame parcellaire et l'implantation du bâti qui pousse à trouver des alternatives aux constructions standardisées
- Des espaces publics en harmonie avec la trame paysagère : elle assure l'unité avec le bourg, laissant une place assumée à l'architecture contemporaine
- Mixité sociale et culturelle
- Une forte mobilisation associative : une dynamique associative locale effective, grâce à une politique communale qui mise sur le dialogue, l'implication et la responsabilité de ses habitants»



Source : «Écoquartier en milieu rural ? Aménager durablement les petites communes»
éditions du CERTU collection Dossiers - 2011

ACTION 4 : POURSUIVRE LA REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS GÉNÉREUX ET CONVIVIAUX EN FAVORISANT LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

Localisation :



- L'ensemble des communes sur les axes routiers de la RD 813 (routes de Toulouse et Bordeaux), RD 119, RD 656, RN 21
- L'ensemble des espaces publics et ceux des centres-bourgs en priorité

Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- Région / Département (financeurs)
- UDAP / ABF / DDT (paysagiste conseil de l'État)
- CAUE 47 / CEREMA
- Habitants, associations, acteurs économiques
- Paysagistes concepteurs, urbanistes, architectes, écologues

Indicateurs de suivi :

- Nombres d'espaces publics réaménagés
- Nombres d'actions participatives avec les habitants
- Observatoires photographiques des espaces publics

Voir aussi :

→ **FOCUS**
Zoom 3

→ **FOCUS**
Zoom 1

→ **FOCUS**
Zoom 2

Fiche action
→ 2

Fiche action
→ 9

Fiche action
→ 3

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser :

Financements :

- Subventions du CD 47, de l'Agence de l'eau
- Subventions et accompagnement de l'Agence de l'eau dans le cadre des projets de végétalisation des écoles
- Accompagnement par le CAUE 47

Documents cadres :

- Guide paysage et urbanisation pour le département du Lot-et-

Garonne (DREAL, Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes 2001)

- Fiches «Aménager les espaces publics du Bourg» CAUE 47 (disponibles sur le site internet)
- Règlement local de publicité intercommunal (Agglomération d'Agen - 2015)

Outils à créer :

Opérationnels :

- Dans le cadre de la révision du PLUi, mettre en place des OAP afin de prévoir la qualité des espaces

publics, minimum de surfaces à végétaliser sur les secteurs encore non bâti, réserves foncières sur l'élargissement des voiries pour l'aménagement de circulations douces ou d'espaces plantées, gestion des eaux à la parcelle, charte de plantations pour privilégier des espèces locales...

- Animations sur les espaces publics par des festivités, des marchés, des concerts, etc.
- Mettre en place des «permis de végétaliser» afin de proposer aux habitants de végétaliser leur façade tout en entretenant l'aspect soigné des rues, exemple de la ville de Montpellier

Principes de mise en œuvre :

Références intéressantes :

Réaménagement des espaces publics à Moirax :

Les centres-bourgs de chaque commune doivent être réinvestis, notamment en composant des espaces publics de qualité pour conforter la convivialité et l'attractivité des coeurs de villages. Déjà engagée dans certains villages, comme ici à Moirax, cette action est réaffirmée dans le plan de paysage pour être prolongée.



A- Retrouver une identité architecturale et paysagère dans les communes de l'agglomération traversées par les grands axes de circulation :

- tenir compte des spécificités historiques et du patrimoine des communes,
- matérialiser les traversées des centres-bourgs pour un revêtement spécifique,
- maintenir et encourager la présence des services et commerces de proximité dans les coeurs de bourgs,
- limiter la présence de mobiliers et équipements au vocabulaire trop routier,
- aménager des espaces confortables et sécurisés pour les piétons et circulations douces en réduisant les emprises des chaussées circulées et en mettant en place des zones de partage (vitesse limitée à 20km/h),
- fixer des règles dans les projets d'aménagement de voiries pour leur végétalisation : implantation coté sud pour profiter au maximum de l'ombrage, implantation au centre des voiries plutôt que du côté des constructions
- préserver du foncier pour la création et l'offre de parcs publics, jardins partagés aux bénéficiaires des habitants qui ne disposent pas de jardins privés

ACTION 4 : POURSUIVRE LA REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS GÉNÉREUX ET CONVIVIAUX EN FAVORISANT LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

B- Poursuivre la requalification au profit d'espaces publics plus doux et végétalisés qui valorisent l'ambiance villageoise dans les bourgs et villages :

- mettre en scène des rues vivantes à l'occasion des projets d'aménagements en ayant recours aux «frontages» : végétalisation en pieds de façades, mobiliers adaptés aux usages récréatifs, jardins ou «cours de devant», etc.
- optimiser l'espace dédié à la voiture sur les places et les rues pour intégrer davantage de surfaces perméables (gestion des eaux pluviales), végétalisées (rues jardinées) et d'espaces pour les circulations piétonnes et cycles,
- faire appel à des équipes de concepteurs pour les projets de maîtrise d'œuvre d'espaces publics (paysagistes, architectes, urbanistes, etc.),
- faire participer les habitants et les acteurs socio-économiques dès le début des projets (en phase diagnostic, programmation, etc.) et proposer des actions participatives (permis de végétaliser, organisation d'événements, etc.)

Références intéressantes :

Pour des rues vivantes / Cultiver les frontages !

Extrait affiche CAUE 47 :

Quels sont les intérêts du frontage ?

Qui est en charge de la gestion et de l'entretien des frontage ?



1/ Le sol du frontage est dans la propriété riveraine privée :

«L'entretien revient au propriétaire riverain. Il est chez lui, mais aussi dans la rue : il a donc une part de la rue en charge. En s'acquittant de cette tâche, il en profitera lui-même pleinement, et si ses voisins font de même, c'est l'ensemble de la rue qui prendra de la valeur.»

2/ Le frontage est dans le domaine public :

«La collectivité publique doit donc s'en occuper. Elle peut néanmoins autoriser les riverains à le faire. Et même prendre les devants en délimitant des frontages par des tracés sur le sol et sur les plans. En définissant des règles peu contraignantes, la collectivité encouragera ainsi les bonnes volontés.»



Source : CAUE 47

Laplume, réaménagement des espaces publics autour des remparts :

Pour ce projet, la commune de Laplume a fait appel à une équipe de concepteurs : Atelier BKM : Laurent Van Den Berg et Max Brugeron, paysagistes concepteur et Michel Soulé, architecte.

Un travail collectif a été mené en concertation avec les habitants du village pour qu'ils puissent s'approprier le projet et de nouveaux usages.



Source : CAUE 47

C- Former les collectivités à une gestion intégrée et plus durable :

- gérer les eaux pluviales par infiltration (sols perméables, mise en place de noues paysagères, etc.), zéro phyto, entretien et gestion différenciée des espaces enherbés, etc.
- mettre en place des projets de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école (en s'appuyant sur le modèle des cours 'Oasis' à Paris) grâce au bénéfice des subventions de l'Agence de l'eau

Référence intéressante :

Les cours «Oasis», Paris, CAUE 75 :

-> www.caue75.fr



«Les cours de récréation des écoles et collèges parisiens sont progressivement transformés en « oasis ». L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous.

Cette initiative est issue de la stratégie de résilience de Paris, adoptée au conseil de Paris en septembre 2017, visant à renforcer la capacité du territoire à faire face aux grands défis climatiques et sociaux du XXIe siècle.»

OQP 2 : Pour conforter l'attractivité du territoire,

RECENSER, ENTRETENIR ET VALORISER SON PATRIMOINE IDENTITAIRE

Les paysages dans lesquels s'inscrit la valeur patrimoniale et culturelle du Pays de l'Agenais constituent un cadre naturel, agricole, bâti qui doit être reconnu, préservé et entretenu.

Le diagnostic a montré que les grandes structures paysagères qui composent la vallée de Garonne, que ce soit le fleuve lui-même ou ses remarquables coteaux boisés, jouent un rôle essentiel dans la reconnaissance identitaire des paysages. Il en va de même pour les plateaux agricoles du pays de Serres et des Terres Gasconnes, marqués par les reliefs subtils des vallons affluents qui ouvrent et referment des points de vue remarquables au fur et à mesure des parcours. La préservation de ces espaces représente une priorité dans les objectifs de qualité paysagère. Concernant les coteaux, il s'agit de les protéger des nouvelles constructions qui viendraient porter atteinte à leur caractère naturel/agricole et qui seraient particulièrement visibles au loin dans le paysage. Concernant les espaces cultivés, le maintien au maximum de la terre agricole est un préalable à toute action tant on sait qu'aujourd'hui, son émiettement lié à l'urbanisation la rend fragile par endroit. Il s'agit aussi de redonner une place centrale aux paysages de l'eau qui irriguent le territoire et enrichissent les milieux, s'appuyant sur Garonne et son réseau d'affluents, en proposant de restaurer des ouvertures écologiques et paysagères en milieu urbain ou au contraire de retrouver une épaisseur quand celle-ci a disparu dans les plaines et vallées agricoles. Les villages et les hameaux, comme les fermes isolées, font aussi partie de ce patrimoine rural caractéristique. La qualité architecturale et urbaine du bâti ancien doit être reconnue afin que les nouvelles constructions prennent en compte ces patrimoines et cherchent à s'intégrer au mieux dans ces tissus existants. Quand il s'agit de leurs réhabilitations, pour être adapté à de nouveaux usages, elles doivent s'insérer dans une valorisation contemporaine de qualité.

Au-delà de sa reconnaissance et de sa protection, ce patrimoine naturel et culturel doit faire l'objet d'actions pour le déploiement d'un réseau de cheminements et d'itinéraires d'interprétation depuis les différents bourgs et villages, comme cela a déjà été fait sur certaines communes du territoire. La mise en valeur de ce cadre dans toute son épaisseur contribuera à renforcer l'attractivité du territoire et incitera à une découverte plus large du Pays de l'Agenais.

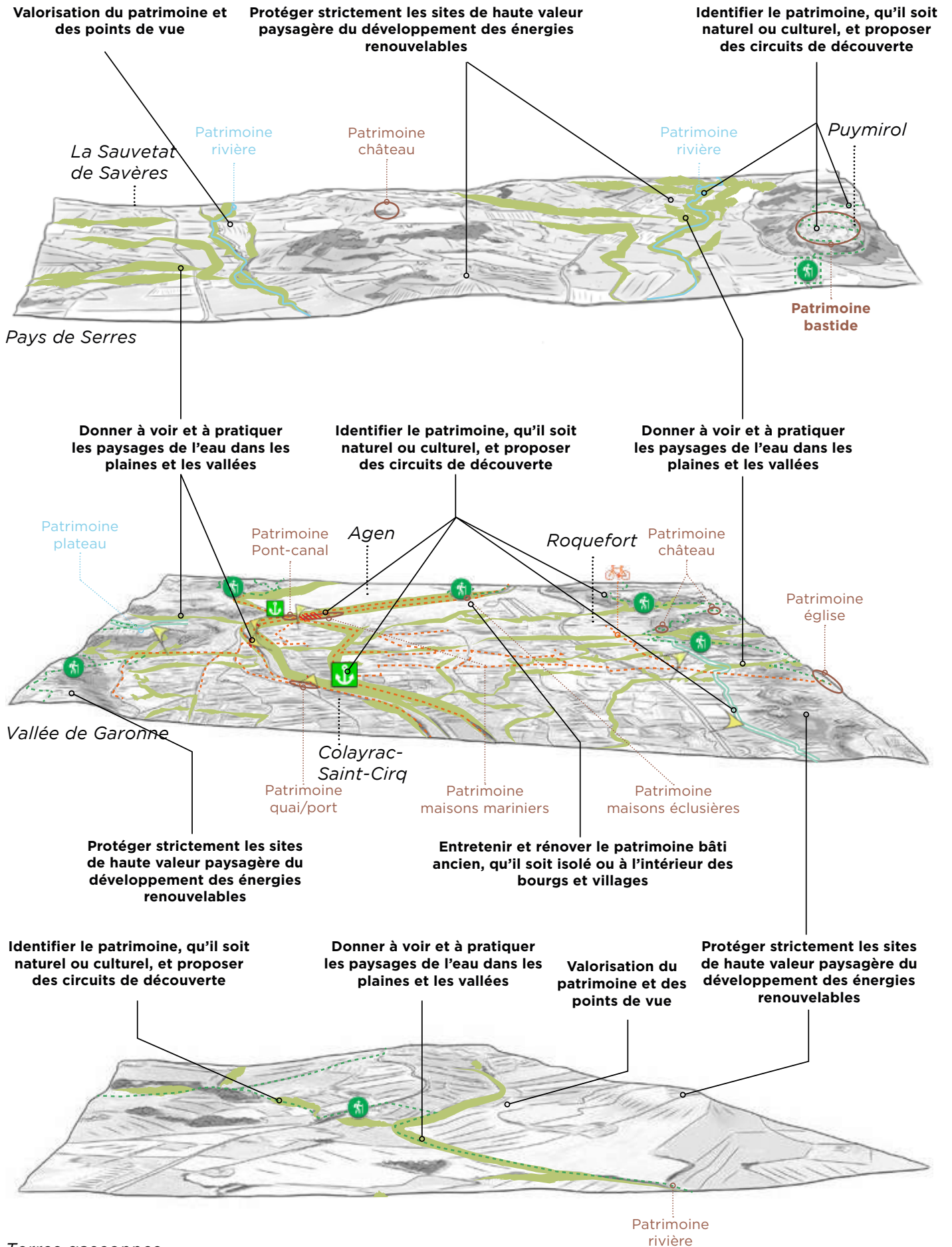
LES FICHES ACTIONS :

Fiche action n°5 : Identifier, entretenir et rénover le patrimoine, qu'il soit naturel et/ou culturel, isolé ou à l'intérieur des bourgs

Fiche action n°6 : Redonner plus de lisibilité aux paysages de l'eau dans les plaines et les vallées

Fiche action n°7 : Proposer des circuits de découverte du territoire dans son épaisseur

Fiche action n°8 : Protéger strictement les coteaux agricoles et naturels des nouvelles constructions



ACTION 5 : IDENTIFIER, ENTREtenir ET RÉNOVER LE PATRIMOINE, QU'IL SOIT NATUREL ET/OU CULTUREL, ISOLÉ OU À L'INTÉRIEUR DES BOURGS

Localisation :



- L'ensemble des communes du territoire

Voir aussi :



Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- Région / Département / Fondation du Patrimoine (financeurs)
- Services de l'État : DREAL, DDT, UDAP et DRAC
- Service régional de l'Inventaire général du patrimoine
- CEN / CEREMA / CAUE 47 / CMA 47
- Associations : Prom'haie, CEDP 47, Au Fil des Séounes, ACMG
- Habitants

Indicateurs de suivi :

- Observatoire : fiches exemples de réalisation réussies
- Nombre de bâtiments anciens réhabilités

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser

Financements :

- Financements spécifiques à mobiliser auprès de la Fondation du Patrimoine, des fonds européens LEADER, du mécénat et des financements participatifs
- Conseils gratuits du CAUE 47

Opérationnels :

- SCOT, PLUI : intégrer les inventaires du patrimoine et de la biodiversité dans les documents d'urbanisme avec repérage sur les plans de zonage et éléments de patrimoine stratégiques à préserver en application des articles du Code de l'Urbanisme

- Classer les boisements remarquables, les arbres isolés en Espace Boisé Classé au PLUi,

- renforcer le soutien à la réhabilitation du bâti en centre-ville/village à travers des OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain)

- SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) et AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) : poursuivre ceux existants et en proposer d'autres sur les communes de Puymirol et de Sérignac sur Garonne

- Organisation et mise en place de dispositifs fonciers de protection de

l'environnement : Obligations Réelles Environnementales (ex ORE du Paradou à Bon-Encontre mis en place avec le CEN de Nouvelle-Aquitaine)

Outils à créer :

Opérationnels :

- Mise en ligne des inventaires patrimoniaux retenus au fur et à mesure de leur réalisation
- Mise en place d'un programme de plantation basé sur une assistance technique et financière à l'échelle des communes
- Création d'un programme «Archistoire», outil pédagogique numérique mis en place par le CAUE 47

Principes de mise en œuvre :

A- Accompagner la réhabilitation du bâti ancien :

- engager des projets de rénovation en valorisant une écriture architecturale dans les règles de l'art et savoir-faire locaux,
- solliciter et encourager les artisans locaux qui sont garants des savoir-faire en matière de réhabilitation,
- étudier la faisabilité de réorienter le patrimoine bâti (notamment les contraintes liées à la défense incendie) vers de nouveaux usages en lien avec des activités d'habitat, culturelles et/ou associatives pour les habitants, mais aussi pour les touristes et inscrire ces nouveaux usages dans le PLUi au moment de sa révision
- poursuivre la réhabilitation des lavoirs, pigeonniers et des cabanes de vignes sur le secteur du Brulhois

Références intéressantes :

Projet de Maison de Garonne à Boé

«Ce projet a consisté à rénover un monument emblématique : la «tour Lacassagne», dernier vestige de l'importante activité portuaire de la commune de Boé. Cette tour médiévale a été réinterprétée pour en faire un centre d'observation et d'interprétation de la Garonne. L'opération s'est accompagnée de plusieurs actions :

- *Création d'une voie douce et installation de signalétique patrimoniale*
- *Création d'une esplanade pour accueillir des manifestations culturelles*
- *Signature d'une charte Natura 2000 sur les parcelles en bord du fleuve*
- *Réalisation de courts-métrages par des jeunes de la commune*
- *Préparation d'un observatoire photographique des paysages*

-> www.maisongaronne.ville-boe.fr



Réhabilitation du lavoir communal à Caudecoste :

«La commune de Caudecoste, porteur du projet, décide en 2013 de restaurer le lavoir communal très dégradé, devenu dangereux. Cette restauration a bénéficié du soutien financier du Conseil Départemental 47, de la DETR (État), de l'agglomération d'Agen et d'un accompagnement de la fondation du patrimoine» Source : CAUE 47

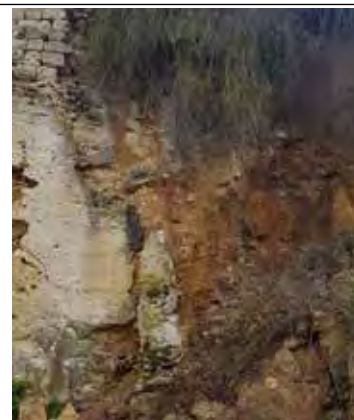


ACTION 5 : IDENTIFIER, ENTRETENIR ET RÉNOVER LE PATRIMOINE, QU'IL SOIT NATUREL ET/OU CULTUREL, ISOLÉ OU À L'INTÉRIEUR DES BOURGS

B- Protéger et valoriser les sites bâtis historiques des villes et villages :

- poursuivre la gestion des SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) par les PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) d'Agen, de Caudecoste, de Moirax, et d'Astaffort
- reconnaître le patrimoine bâti des bastides de Puymirol et de Sérignac sur Garonne par la création de nouveaux SPR
- promouvoir le label «Petite Cité de Caractère», moins contraignant et plus simple à mettre en place que celui de «Plus beaux villages de France»
- Positionner le territoire sur le label «Pays d'Art et d'Histoire»

Référence intéressante :



Source : Fondation patrimoine

Projet de sauvegarde des remparts de la bastide de Puymirol :

«En 2020, les remparts qui entourent la plus vieille bastide du Lot-et-Garonne se sont effondrés.

La commune de Puymirol se mobilise pour sauver ses remparts. C'est la commune, maître d'ouvrage du projet, qui finance ainsi sa restauration.

L'objectif principal est le maintien de la structure du bâti et la sécurité des riverains. De plus, les remparts font l'objet de parcours culturels de type Terra Aventura, mais aussi de circuits de randonnées pédestres, équestres et cyclotouristes. Une partie du circuit Terra Aventura a été fermé, pénalisant à cette occasion le reste du parcours et l'attrait touristique de la bastide.»

C- Mobiliser et diffuser la connaissance sur le patrimoine vernaculaire :

- réaliser des inventaires précis du petit patrimoine de pays (moulins, lavoirs, ponts, arbres remarquables, etc.) remarquable en s'appuyant sur les données existantes et les protéger dans les documents d'urbanisme,
- organiser des journées du patrimoine (balades, visites de site, etc.) pour favoriser la connaissance sur le territoire,
- diffuser des supports informatifs et pédagogiques via différentes plateformes de communication (flyers, site internet, réseaux sociaux, etc.)

D- Préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal et les chemins ruraux :

- cartographier et protéger dans les documents d'urbanisme les boisements remarquables, les ripisylves, les haies, les chemins ruraux, les arbres d'alignement le long des routes et les arbres isolés remarquables,
- proposer un guide des principes d'entretien respectueux des arbres, favoriser la replantation de haies avec des essences adaptées

Référence intéressante :

L'approche «EcoPaysagère» :

«Cet ouvrage, initié et coordonné par l'Union Régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine, donne les concepts de base nécessaires pour appréhender les enjeux de la reconquête de la nature et des paysages notamment par le maintien et la réintroduction des structures végétales sur les territoires ruraux. L'approche « Écopaysage » rend l'écologie du paysage opérationnelle. Elle est au cœur des missions de l'Assistance aux Continuités Écologiques (ACE) développée en Nouvelle-Aquitaine. L'ACE est un «laboratoire d'expertise et d'innovation» au service des collectivités locales pour une meilleure prise en compte des continuités écologiques dans leurs documents de planification.»

L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES PAYSAGES

Les mosaïques d'habitats, ou mosaïques paysagères, sont plus ou moins hétérogènes dans le temps et l'espace et donnent à voir des paysages plus ou moins fragmentés ou connectés. L'hétérogénéité d'une mosaïque s'apprécie au niveau de la composition et de la configuration des éléments du paysage :

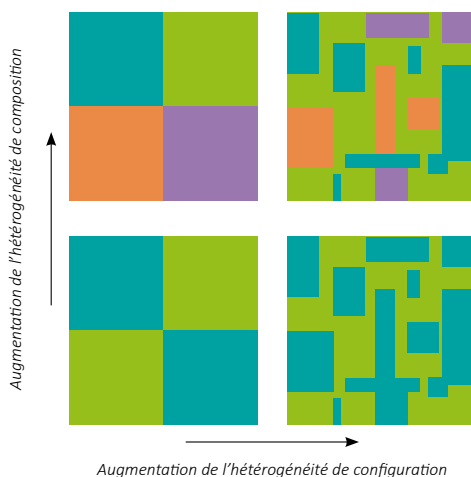
L'hétérogénéité de composition augmente avec le nombre d'éléments ou d'habitats présents, qu'il s'agisse de bois, de landes, de prairies, de cultures, de bâtiments ou d'étangs. C'est-à-dire par l'augmentation de sa diversité.

L'hétérogénéité de configuration augmente avec la complexité de l'arrangement spatial de ces éléments. Elle est plus faible quand les éléments sont de grande taille et non fragmentés et plus forte quand ils sont de petite taille, de formes variées et intriqués les uns dans les autres.

source et informations complémentaires : www.fncaue.com
www.ace-aquitaine.fr



Paysage 1



Distinction entre les hétérogénéités spatiales de configuration et de composition (source : inspiré de Fahrig et al. 2011).



Paysage 2

La composition et la configuration des cultures dans ces deux paysages agricoles sont sensiblement identiques mais le second paysage présente des réseaux de haies et de bois. Il est ainsi plus hétérogène que le premier.

ACTION 6 : REDONNER PLUS DE LISIBILITÉ AUX PAYSAGES DE L'EAU DANS LES PLAINES ET VALLÉES

Localisation :



- En milieu urbain : la Ségone, la Masse et le Courbarieux, le Moundot, la Séoune en rive droite, la Labourdasse en rive gauche, projet d'écoquartier de la Vilette à Agen, ZAC Marot à Boé, ZAC le long de l'avenue de Colmar,
- En milieu agricole : vallées de la Séoune et Petite Séoune, vallée du Gers, vallée de la Masse, l'Estressol, le Bagneauque et la Bardasse en rive gauche, le Bourbon et la Vanelle en rive droite,
- Les sites de confluences : l'Auroue, le Barrère, l'Estressol, la Séoune, le Gers, la Jorle, le Moundot, la Masse et le Courbarieux, la Ségone, le Bourbon et la Vanelle, le Bagneauque et la Bardasse

Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes
- Services de l'État : agence de l'eau, DREAL, DDT (financeurs)
- Département et Région (financeurs)
- Syndicats de rivière
- Chambre d'Agriculture
- CEN Nouvelle-Aquitaine / CEREMA
- Associations : Prom'haie, CEDP 47, Au Fil des Séounes, ACMG
- SMEAG

Indicateurs de suivi :

- Enquêtes auprès des riverains
- Analyse évolution/acquisition du foncier en bord de cours d'eau
- Linéaire de ripisylve retrouvé

Voir aussi :



Leviers d'action

Outils existants à mobiliser

Opérationnels :

- SCOT, PLUi : repérage et protection des zones humides et ripisylves, inscription d'emplacements inconstructibles le long des cours d'eau afin de protéger les berges et les rendre accessibles / ZNT (zones réglementaires de non-traitement) qui interdisent l'utilisation de pesticides sur une distance de 20m par rapport aux cours d'eau
- GEMAPI : gestion des cours d'eau, ripisylves et milieux aquatiques, restauration des continuités de rivières, maintien et restauration des zones humides et zones d'expansion naturelles

Financements :

- Accompagnements techniques et financiers d'opérations de restauration : subventions Agence de l'eau et Région
- Financier : fond FEDER sur l'OS 2 (environnement, transition énergétique, économie circulaire, liaisons douces)
- Appel à projets « Nature et Biodiversité » de la Région permet de financer directement les agriculteurs pour des projets en lien avec la biodiversité
- Dispositif « L'arbre dans le paysage rural » (ADPR) du Département pour la plantation de haies champêtres

Documents cadres :

- Étude paysagère Berges de Garonne (Hélène Sirieys / Agglo d'Agen - 2022)
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Cahier de contribution « Indispensables Haies » et fiches techniques (Prom'Haie Nouvelle-Aquitaine)
- Charte « Garonne et Confluences » (Agence de l'Eau, SMEAG - 2022)
- Atlas des paysages du Département 47

Outils à créer

Opérationnels :

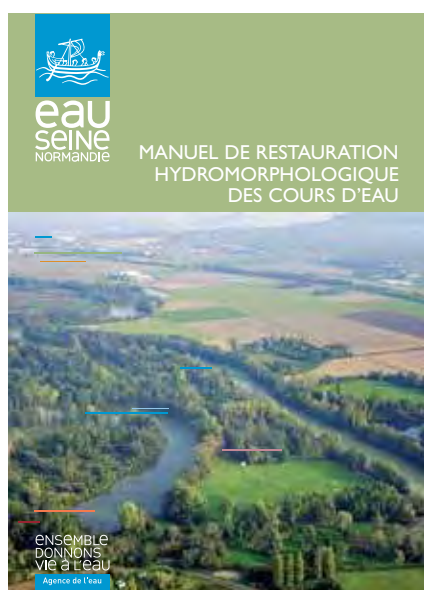
- Inscrire des emplacements réservés en zone tampon dans le PLUi sur des emprises stratégiques en bord de cours d'eau : à lier avec des MAE (Mesures Agro-Environnementales)
- Création d'un guide sur la connaissance des milieux et des espèces naturels pour une meilleure prise en compte écologique
- Éditer une palette végétale de référence pour les plantations des berges et des préconisations sur leurs modes de gestion
- Mettre en place un projet PTGE (Projet Territorial pour la Gestion de l'Eau) à l'échelle de l'agglomération

Principes de mise en œuvre :

A- Restaurer des ouvertures écologiques et paysagères le long des cours d'eau dans les espaces urbanisés :

- maîtriser les espaces non bâtis au bord des cours d'eau et prohiber toute nouvelle construction sur les parcelles riveraines,
- mettre en valeur l'eau dans les traversées urbaines (berges maçonnées ou naturelles, ponts, quais),
- promouvoir la qualité paysagère et architecturale des aménagements hydrauliques (bassins, digues, ouvrages d'art...) et faire appel à des hommes de l'art pour leur conception et leur réalisation,
- préserver et valoriser le petit patrimoine lié à l'eau et les continuités végétales le long des cours d'eau

Références intéressantes :



Manuel de restauration des cours d'eau - Agence de l'Eau Seine Normandie :

«L'Agence de l'Eau Seine Normandie a créé un « manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau » qui vise, chapitre après chapitre, à fournir au lecteur des bases pragmatiques, techniques et scientifiques lui permettant de déterminer quelle pourrait être la meilleure solution de restauration fonctionnelle pour son cours d'eau (ou tronçon de cours d'eau), dans son contexte physique et sociopolitique particulier. Il s'adresse donc particulièrement à un public de techniciens, mais aussi de décideurs et gestionnaires désireux d'en savoir plus sur les concepts d'altération, de préservation et de restauration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau.»

www.eau-seine-normandie.fr

source et informations complémentaires :
www.eau-seine-normandie.fr

ACTION 6 : REDONNER PLUS DE LISIBILITÉ AUX PAYSAGES DE L'EAU DANS LES PLAINES ET VALLÉES

B- Redonner de l'épaisseur aux cours d'eau en milieu agricole :

- retrouver les ripisylves quand elles ont disparu et gérer le maintien d'ouvertures ponctuelles pour les accès à l'eau,
- retrouver une épaisseur par des bandes enherbées et/ou prairies entre parcelles agricoles et cours d'eau pour gérer l'extension naturelle des crues (liens importants à faire avec la revalorisation de la filière agricole de l'élevage, notamment pour le maintien/réintroduction des prairies),
- étudier la possibilité d'étendre la largeur des bandes enherbées aux abords des cours d'eau : les premiers 5m doivent rester vierges de tout aménagement (PAC), possibilité de convention entre agriculteurs/collectivités pour étendre à 5m supplémentaires pour passage de cheminements doux
- retrouver les cours d'eau oubliés (busés ou enfouis),
- maîtriser le développement des peupleraies,
- protéger la vie aquatique en limitant au maximum l'usage d'herbicides et de pesticides

Référence intéressante :



Ruisseau du Gouffre des Loges - bassin versant Aume-Couture (16) :

- *«Restaurer les lits mineurs en diversifiant les écoulements et les habitats. Le matelas alluvionnaire (cailloux et gros galets présents au fond du lit), est le lieu de la filtration et de l'épuration de l'eau, en alternant zones de courant lent et zones de courant rapide. Ce sera aussi un milieu plus riche en biodiversité.»*
- *«Maintenir une ripisylve en bonne santé. Elle est la garantie d'un ombrage du cours d'eau et l'assurance d'un moindre réchauffement de l'eau. Elle est le refuge de plantes et d'animaux et un vrai filtre des sédiments fins et polluants arrivant au cours d'eau.»*

Source : «Les cours d'eau ruraux recalibrés - EAU grand Sud-Ouest

Référence intéressante :

C- Valoriser les sites de confluence des affluents avec Garonne :

- soigner les espaces d'accueil des visiteurs aux confluences par des aménagements sobres qui respectent le caractère naturel des sites : aire de stationnement enherbée ou en grave naturelle et en retrait des berges, signalétique au minimum nécessaire et avec des matériaux naturels, etc.
- adopter une gestion différenciée des cheminements pour accéder au site de confluence : fauchage 1 à 2 fois/an sur une bande de quelques mètres maximum, résidus de fauche laissés sur place, élagage et entretien des grands sujets arborés notamment branchages présentant un risque pour la sécurité (et les laisser sur place), etc.
- offrir des points de vue ponctuels sur les cours d'eau en dégagant des fenêtres dans la ripisylve,
- gérer le maintien des berges en préservant la ripisylve ou en maintenant une strate arbustive au niveau des ouvertures.



Confluence du Gers et de la Garonne à Layrac :

Riche d'une biodiversité remarquable, les sites de confluence méritent une attention particulière. À Layrac, une aire de stationnement est aménagée derrière l'EHPAD, en retrait du site de confluence. Dans le prolongement du chemin du Papet, un accès simplement fauché sur une largeur de quelques mètres permet de descendre progressivement le long du Gers jusqu'à son embouchure dans Garonne tout en profitant d'une ambiance boisée et naturelle. Plusieurs ouvertures sont présentes dans la ripisylve le long du cours d'eau et au bout du chemin, une petite plage permet d'apprécier la jonction des deux cours d'eau, uniquement lorsque le niveau de l'eau est bas.

ACTION 7 : PROPOSER DES CIRCUITS DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE DANS SON ÉPAISSEUR

Localisation :



- Pour les itinéraires thématiques : les bastides (Puymirol, Caudecoste, Sérignac sur Garonne), les communes de la vallée du Gers jusqu'au canal (Astaffort, Fals, Layrac, Boé, Agen)
- Pour les sentiers/boucles : toutes les communes du Pays de l'Agenais, le long de tous les cours d'eau
- Pour les routes paysages : routes en crêtes en Pays de Serres et Terres Gasconnes, routes en fond de vallées et en pied de coteau de Garonne, du Gers et des Séounes, routes qui longent Garonne et le canal

Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- Associations : villageoises, CEDP 47, Au Fil des Séounes
- Office de tourisme
- CAUE 47
- Région/Département (financeurs)
- Comité Départemental du Tourisme
- Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP)
- Chambre d'agriculture 47

Indicateurs de suivi :

- Linéaire de circulations douces créées ou valorisées
- Observatoire de la fréquentation des sites mis en valeur

Voir aussi :



Leviers d'action

Outils existants à mobiliser :

Financements :

- Fonds FEDER sur l'OS 5 (liaisons douces pour le tourisme)

Opérationnels :

- SCOT/ PLUi : bandes enherbées réglementaires de 5m le long des cours d'eau (réglementation PAC)
- ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : ouverture de chemins le long des cours d'eau pour favoriser leur entretien régulier

Documents cadres :

- Schéma directeur cyclable de l'agglomération d'Agen
- Guide des paysages du Lot-et-Garonne édité par le CAUE 47, DREAL, Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes 2001
- Atlas des Sites classés et inscrits 47 (DREAL), étude en vue du classement du site inscrit de Monbran, étude en vue de la requalification du site inscrit des chutes des Coteaux de Gascogne
- Étude paysagère Berges de Garonne (Hélène Sirieys / Agglo d'Agen - 2022)
- Atlas des paysages du Département

- Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)

- Itinéraires de randonnées du Lot-et-Garonne (<https://rando.tourisme-lotetgaronne.com>)

Outils à créer :

Opérationnels :

- Acquisitions foncières et/ou convention à créer lors la création de passages sur des parcelles privées
- Réalisation de fiches « circuits de découverte » et « haltes patrimoine » diffusables et téléchargeables par la communauté d'agglomération d'Agen et les partenaires touristiques (OT)

Principes de mise en œuvre :

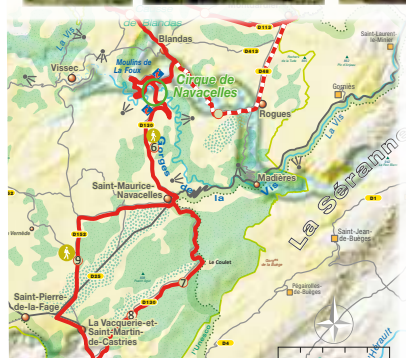
A- Concevoir des itinéraires à thème et mettre en scène le patrimoine vernaculaire :

- proposer des circuits de découverte thématiques : valorisation du patrimoine des « bastides » ; autour du Gers et du patrimoine lié à l'eau jusqu'au canal latéral et la voie verte ; sur les sentiers karstiques en Pays de Serres ; création d'un sentier sur la diversité des paysages de l'Agenais, de Garonne aux coteaux,
- concevoir un itinéraire spécifique sur les productions agricoles locales : valorisation des fermes et de leurs abords, de la qualité de l'accueil, vente en circuits courts et savoir-faire locaux, restaurateurs, artisans, des réseaux existants comme «bienvenue à la ferme», manifestation «printemps à la ferme» ou encore les «marchés gourmands»,
- valoriser des belvédères et des points de vue sur les sites emblématiques,
- mettre en place une charte de signalétique qui accompagne les itinéraires et le patrimoine (panneaux didactiques, clefs de lectures paysagères, etc.) sans tomber dans une profusion de mobiliers et d'informations : faire appel à une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée pour le choix des informations à montrer.

Références intéressantes :

Valorisation de haltes patrimoines et de circuits de découvertes thématiques sur le Grand Site de France du Cirque de Navacelles (34-30) :

Circuit: «Des pierres sacrées»



! Attention : Ces "pierres sacrées" peuvent être localisées sur des propriétés privées. Merci de ne pas sortir des routes et des chemins lorsque vous n'y êtes pas invités.

quenavacelles.com/les-circuits-decouverte/

Source : Syndicat Mixte du Grand Site de France de Navacelles - dossier de labellisation

La réalisation d'un schéma d'interprétation du territoire a permis de mettre en avant 3 grandes thématiques caractéristiques de l'interprétation de l'esprit des lieux : l'agropastoralisme, l'archéo-géomorphologie et la biodiversité. À partir de ces thématiques, une dizaine de «haltes patrimoines» ont vocation à interpréter sans impacter le paysage, révéler le patrimoine sans altérer son mystère, aménager le site avec soin et discrétion. Chacune a fait l'objet d'une fiche de diagnostic détaillée contenant un état des lieux du site et des préconisations opérationnelles. Puis, à partir de ces haltes, plusieurs circuits ont été identifiés (circuits piétons, à vélo, en voiture), permettant ainsi d'encourager la structuration d'une offre claire basée sur les ressources patrimoniales du Grand Site en lien et en réseau avec les villages alentour.

Valorisation du chemin de Cluny (Pays de Serres) :



ACTION 7 : PROPOSER DES CIRCUITS DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE DANS SON ÉPAISSEUR

B- Poursuivre le développement des sentiers/boucles de promenade autour des bourgs et villages du territoire :

- améliorer les chemins existants en retrouvant des plantations qui les accompagnent,
- évoquer l'histoire des chemins ruraux et leurs utilités aux XVIIe et XVIIIe siècles
- retrouver des chemins déconnectés des routes et qui font le tour des villages,
- valoriser des haltes régulières et proposer des panneaux d'interprétation et des clefs de lecture des paysages en lien avec l'histoire, la géologie, la géographie, la culture locale : faire appel à une équipe de maîtrise d'oeuvre spécialisée pour les contenus des panneaux

Référence intéressante :

Valorisation d'un itinéraire «Parcours clé» en Pays de Serres (Beauville, Dondas, Engayrac, Blaymont) :

Avec l'aide du CEDP47 et de l'office du tourisme Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, un itinéraire a été mis en place pour apprendre à connaître ce territoire à l'identité marqué. Le sentier est ponctué de mobilier sobre donnant des clés de lecture pour la compréhension des paysages :

- Table de lecture à Beauville et Saint-Julien de la Serre (Dondas)
- Panneaux d'informations avec flash codes pour une visite à 360° des monuments à Marcoux, Blaymont
- Création d'un jardin des simples à Engayrac, au chevet de l'église avec des plantes aromatiques, médicinales et utiles
- Table de jeu près du lac de Gandaille à Engayrac



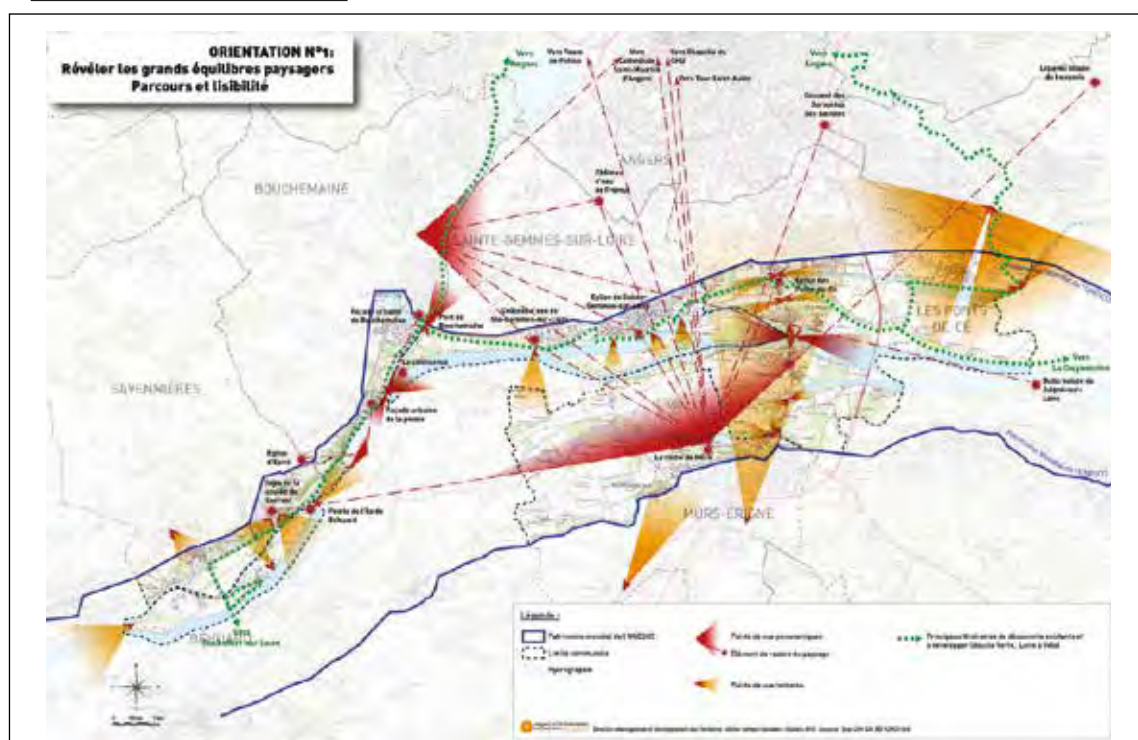
C- Aménager des cheminements le long des cours d'eau des petites vallées encaissées (notamment Pays de Serres) :

- retrouver des relations et une continuité entre les communes éloignées et la vallée de Garonne par les cours d'eau,
- augmenter les traverses piétonnes (passerelles, petits ponts, bacs, passage à gués, etc.) pour relier les deux rives

D- Reconnaître et préserver les routes qui offrent des perspectives et des panoramas sur le grand paysage (routes paysages) :

- protéger des constructions linéaires en ligne de crête qui obstruent les grands panoramas,
- soigner les abords de ces axes en les préservant de mobiliers et signalétiques superflus,
- entretenir et renouveler les alignements d'arbres quand ils sont encore présents,
- valoriser des points de vue et des aires d'arrêts en fonction des séquences paysagères traversées (situation en balcon)

Référence intéressante :

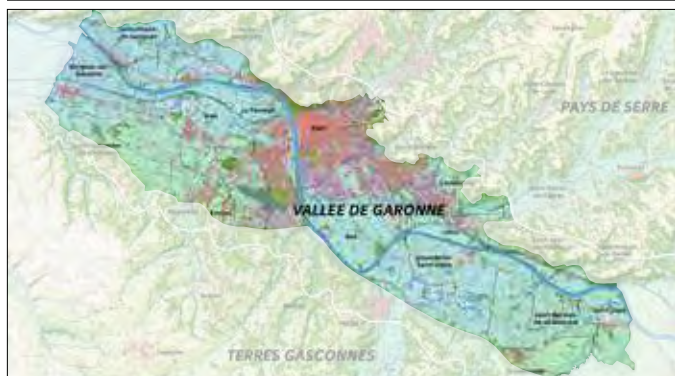


Intégration des points de vue au PLU par une OAP - Angers Loire Métropole (49) :

«Dans le cadre de son PLU i, Angers Loire Métropole a choisi d'élaborer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée au Val de Loire afin de préciser les intentions de projets. L'objet de cette OAP est de rappeler, à l'échelle intercommunale, les enjeux de l'inscription UNESCO pour les communes concernées, et de définir de grandes orientations-cadres permettant de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site et avec lesquelles les futurs projets doivent être compatibles.»

ACTION 8 : PROTÉGER STRICTEMENT LES COTEAUX NATURELS ET AGRICOLES DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Localisation :



- L'ensemble du linéaire des coteaux de Garonne

Voir aussi :

Fiche action



Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- Agriculteurs
- CEN/CEREMA
- Chambre de l'Agriculture 47

Indicateurs de suivi :

- Observatoire des surfaces de coteaux urbanisés

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser

Opérationnels :

- SCOT/ PLUi : mettre en place des mesures de protection en classant les espaces des coteaux en zones non constructibles (N et A), imposer un recul d'implantation d'au moins 50 mètres, ajustable selon le contexte, pour toute nouvelle construction en rebord de plateau, afin de ne pas perturber la ligne de crête et de préserver les écrans boisés et agricoles
- Plans simples de Gestion Forestiers : pour le propriétaire forestier, il s'agit d'un outil d'analyse des fonctions économiques, écologiques et sociales de sa forêt (cf CRPF)

Documents cadres :

- Étude en vue de la requalification du site inscrit des chutes des coteaux de Gascogne (Arcadie - 2009)
- Étude pour la détermination des critères de vigilance paysagère dans les zones rurales (DDT 47, Hélène Sirieys - 2008)
- Atlas des paysages du Département
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine (2020)

Outils à créer

Opérationnels :

- Mise en place d'un groupe de travail «Coteaux de Garonne et Paysages» entre les différents acteurs : ONF, agriculteurs, collectivités
- Création d'Association Foncière Pastorale, en lien avec le Département 47 et le CEN-Nouvelle-Aquitaine

Financements :

- Soutien aux actions paysagères en forêt

Documents cadres :

- Étude de valorisation des points de vue à réaliser
- Élaboration d'une charte des bonnes pratiques agri-voltaïques

Principes de mise en œuvre :

A- Préserver les réservoirs et les corridors écologiques constitués par les coteaux et les lignes de crête :

- protéger les massifs boisés et maintenir des coupures naturelles entre la plaine et les plateaux,
- éviter le mitage urbain sur les pentes agricoles des coteaux,
- maîtriser l'implantation des constructions en ligne de crête,
- protéger les coteaux du développement des énergies renouvelables types fermes solaires et éoliens
- soutenir l'élevage pour empêcher la fermeture des paysages notamment sur les coteaux

Référence intéressante :

Le guide paysage et urbanisation du Lot-et-Garonne :

La direction départementale de l'équipement du Lot-et-Garonne s'est dotée, en 2001, d'un « Guide paysage et urbanisation » qui définissait pour chaque type de paysage, des propositions en vue d'établir une « politique de vigilance » sur l'ensemble du département.



Direction départementale de l'Équipement de Lot-et-Garonne
1722, av de Colmar 47 916 Agen Cedex 9
tel : 05 53 69 33 33 fax : 05 53 69 33 69

Guide paysage et urbanisation

pour le département de Lot-et-Garonne



septembre 2001

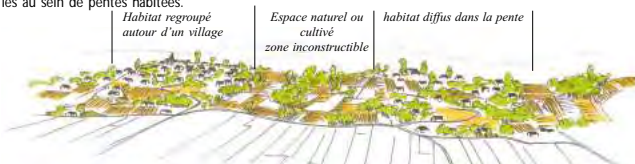
Agence B. Folléa - C. Gautier, paysagistes DPLG
6 bis rue Henri-Martin 92240 Malakoff
tel : 01 47 35 71 33 fax : 01 47 35 61 16

Le guide propose, dans chaque cas de figure, une liste d'incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement. Dans le cas de l'urbanisation en pied et rebord de coteau, il préconise :

- le maintien de la densité urbaine en préservant la silhouette construite (maîtrise des constructions et du choix des matériaux)
- l'inconstructibilité des abords immédiats sur les coteaux,
- l'aménagement de promenades-belvédère sur la ligne de crête,
- la valorisation de l'espace agricole des coteaux par le maintien d'activité d'élevage et des plantations de haies arbustives
- l'inconstructibilité le long des routes d'accès,
- la création de petites zones constructibles (hameaux) sur les plateaux en maintenant des coupures naturelles au niveau des coteaux

Une hiérarchie des coteaux

Pour garder une bonne lecture du coteau et repérer les centres anciens, les quartiers résidentiels, il faut savoir limiter les portions constructibles de coteaux en préservant des pentes naturelles au sein de pentes habitées.



OQP 3 : Pour favoriser l'émergence d'un modèle vertueux des valeurs du Pays de l'Agenais,

TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION DES PAYSAGES

Le troisième objectif de qualité paysagère de ce plan de paysage vise à concilier de manière harmonieuse les paysages liés à la dimension productive et économique du territoire, qu'ils soient représentés par des espaces d'activités industrielles, commerciales ou bien agricoles.

Un des enjeux majeurs identifiés dans le diagnostic soulève la question de la dégradation de la qualité paysagère des entrées de ville par l'accumulation de zones d'activités le long des principaux axes de circulation. S'il est important de souligner les efforts qui sont engagés pour le traitement des nouvelles emprises d'activités comme le site du Technopole Agen Garonne, cela n'en fait que plus ressortir l'aspect dégradé, banalisant, voire vieillissant aux abords des autres principales voies d'accès de l'agglomération et des principaux bourgs. La requalification de ces quartiers d'activités a pour vocation de reconquérir l'image vitrine de ces séquences en entrée de ville ou encore d'opérer un renforcement de la trame verte et bleue et une reconversion des friches au profit d'espaces de nature et de loisirs offrant un meilleur cadre de vie/travail et une compensation possible en prévision de l'application de la loi Climat et Résilience. Par ailleurs, concernant les paysages ruraux, le diagnostic a pointé le développement de constructions de bâtiments d'activités hors d'échelle et particulièrement visibles depuis les lignes de crête et à proximité des sites bâtis remarquables comme les bastides. Une attention particulière doit être apportée à l'implantation des nouveaux bâtiments agricoles sur les sites sensibles d'un point de vue du paysage, car très visible. Dans ce sens, le projet prévoit de mettre en place des actions d'accompagnement et de conseil pour l'insertion de ces constructions.

Enfin, le maintien de paysages agricoles diversifiés et animés, de même que la valorisation des relations entre espaces agricoles et bâtis, passent par plusieurs actions : la création de lisières agro-urbaines, la ré-introduction de structures végétales qui marquent le parcellaire et animent les paysages agricoles, la diversification des filières et des modes culturels, notamment en faveur des circuits courts à proximité de l'agglomération agenaise, de l'agri-tourisme mais également au profit de la transition énergétique avec le développement de la filière bois qui représente un nouvel essor pour les régions agricoles.

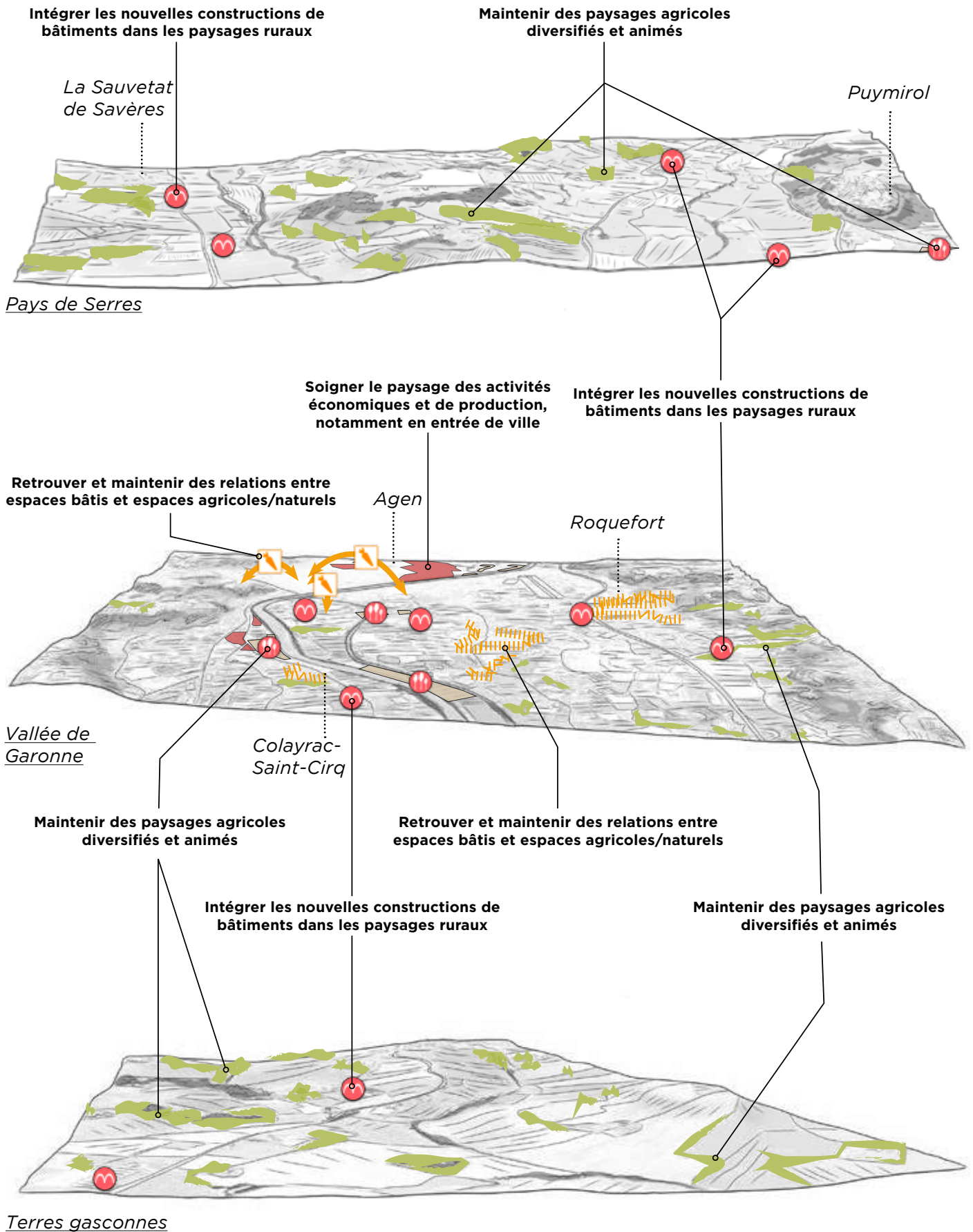
LES FICHES ACTIONS :

Fiche action n°9 : Soigner le paysage des activités économiques et de production, notamment en entrée de ville

Fiche action n°10 : Intégrer les nouvelles constructions de bâtiments d'activités dans les paysages ruraux

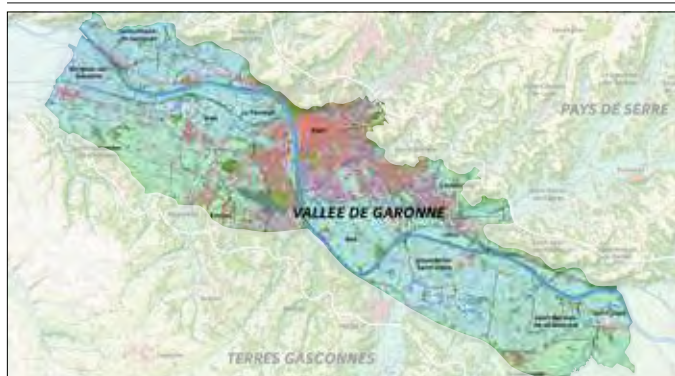
Fiche action n°11 : Retrouver et maintenir des relations entre espaces bâtis et espaces agricoles/naturels

Fiche action n°12 : Maintenir des paysages agricoles diversifiés et animés



ACTION 9 : SOIGNER LE PAYSAGE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DE PRODUCTION, NOTAMMENT EN ENTRÉE DE VILLE

Localisation :



- L'entrée et la traversée du Passage d'Agen
- Les abords de la RD 813 «route de Toulouse» et «route de Bordeaux»
- Avenue de Colmar/Jean Bru à Agen

Voir aussi :



Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- CD47 / Région (financeurs)
- Services de l'État (DREAL, DDT, UDAP)
- CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) / CAUE 47 / CCI 47 / CMA 47
- ACMG, AFAC (Association Française Arbre Champêtre)
- Promoteurs commerciaux et acteurs économiques

Indicateurs de suivi :

- Nombre de friches économiques reconverties
- Nombre d'arbres plantés ou linéaire de haies reconstituées
- Surfaces désimperméabilisées par an

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser

Opérationnels :

- SCOT/ PLUi : favoriser les projets intercommunaux, identifier les îlots de fraîcheur et organiser leurs connexions par des structures végétales, définir des secteurs préférentiels de renaturation (nouvel outil du SCoT issu de la loi Climat et résilience)
- EPFL (Observatoire du foncier)
- CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) : généraliser et consolider les certificats de conformité après travaux pour les projets commerciaux
- Définir un coefficient d'imperméabilisation des espaces dans le PLUi

Documents cadres :

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine (2020)

Outils à créer

Opérationnels :

- Création d'OAP thématique «îlots de fraîcheur» et «renaturation» et d'OAP sectorielle «Entrée de ville»
- PAPAG (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global) sur secteurs de requalification urbaine

- Coefficient de Biotope : définir un % de la parcelle affectée à une surface végétale minimale
- Création de servitudes d'utilité publique (SUP) dans les PLU pour de futurs espaces verts.

Documents cadres :

- Mise en place d'une charte de signalétique pour les zones d'activité et les entrées de ville
- Mise en place d'une charte de bonnes pratiques pour la requalification des aires de stationnement

Principes de mise en œuvre :

A- Retrouver la Trame Verte et Bleue en zone urbaine pour requalifier la ville :

- retrouver la TVB le long des affluents qui traversent la plaine de la Garonne en y associant les circulations douces,
- désimperméabiliser les aires de stationnement
- réduire les îlots de chaleur en augmentant la densité des plantations d'arbres : associer des masses arborées aux projets d'extension de bâtiments (important de valoriser la notion de raccordement à la TVB au lieu de vouloir uniquement cacher les équipements techniques)
- encourager la végétalisation de toits et façades, des clôtures séparatives et grillages
- revégétaliser les espaces publics : développer la formation des services techniques et des routes sur les enjeux paysagers

Référence intéressante :

Le Plan Canopée de la Métropole du Grand Lyon :

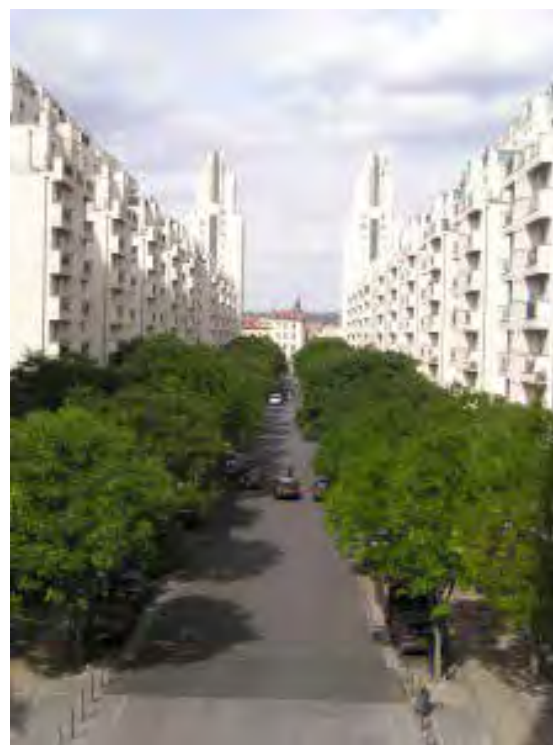
Le Plan Canopée est une initiative de la Métropole de Lyon dont l'objectif est de créer un lien entre la Charte de l'arbre et le Plan Climat Énergie Territorial adopté précédemment. Ce plan destiné à développer et protéger la forêt urbaine doit permettre de trouver des solutions qualitatives, naturelles et durables afin d'adapter la ville aux changements climatiques. L'intérêt est d'intensifier les efforts entrepris depuis plus de 25 ans en faveur de l'arbre citoyen grâce à la sensibilisation et la mobilisation d'un nombre croissant d'acteurs et d'habitants de la Métropole lyonnaise.

Source : Métropole du Grand Lyon



De manière concrète, le Plan Canopée s'articule autour de 4 axes majeurs :

- Pérenniser et développer le patrimoine arboré
- Favoriser le bien-être et la mobilisation des citoyens
- Fédérer les professionnels autour du Plan Canopée
- Améliorer les connaissances et développer de nouvelles pratiques



ACTION 9 : SOIGNER LE PAYSAGE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DE PRODUCTION, NOTAMMENT EN ENTRÉE DE VILLE

B- Encourager un programme de reconversion et/ou rénovation des zones d'activités et des friches :

- diversifier les usages des zones d'activité en intégrant la question de la temporalité et de l'urbanisme transitoire : soit mettre en place des projets temporaires (tiers lieux), soit utiliser le même espace pour des publics et activités différents (mutualisation, par exemple, des cours d'école vides le week-end pour des activités culturelles et sociales, mais encore, création de «permis d'imaginer», comme par exemple sur la ville de Montpellier)
- requalifier les friches bâties en résidences d'artistes, en lieux de diffusion culturelle, en tiers lieu ou espaces de coworking
- Investir et reconvertir les bâtiments existants avant d'en construire des nouveaux
- favoriser les projets de solaire photovoltaïque sur les espaces déjà urbanisés : soit en toiture sur les bâtiments d'activités, soit en ombrière sur les zones de stationnement, au plus proche des points de consommation. Attention à bien gérer la concurrence entre plantation d'arbre et ombrières photovoltaïques
- Végétaliser les zones d'activités (avenues, espaces publics délaissés, clôtures et grillages)

Références intéressantes :

Renaissance d'une friche à Abbeville (80) :

Sur l'une des entrées de la ville d'Abbeville, l'ancien site industriel de la sucrerie a été requalifié dans l'optique de créer un quartier mixte mêlant loisirs, logements et commerces. Porté par le groupe IMMO Mousquetaires, ce projet valorise des vestiges industriels tout en ménageant des espaces d'échanges, de détente et de promenade pour les usagers.



Source : immo Mousquetaires

Réqualification d'une friche par la dimension culturelle à Blois (45) :

Dans la zone d'activité Nord de la ville de Blois, le Chato'Do est une salle de musiques actuelles issue de la reconversion d'un site industriel. Depuis 1994, il incite à la diversification des usages et publics de cette zone d'activité en y apportant une dimension culturelle.



Source : Chato'do / Chilpéric de Boisguillé & Guy Samoun architectes

C- Aménager et requalifier les axes routiers et les entrées de chaque commune :

- favoriser les projets intercommunaux pour avoir une continuité des aménagements (voies cyclables, coulées vertes, aménagements urbains, etc.)
- requalifier les délaissés/abords des routes : augmentation des plantations en valorisant les qualités de l'arbre (producteur d'oxygène, purificateur d'air, source de biodiversité, qualité de l'eau, santé, bien-être...),
- organiser et renforcer la porosité des territoires en développant des connexions entre les quartiers : insertion de voies de mobilités douces, pistes cyclables, etc.

D- Réduire l'impact de la signalétique des entrées de ville :

- réduire la signalétique des entrées de ville et notamment celle concernant la publicité «mobile» (oriflamme, drapeaux, chevalets, etc.)
- sensibiliser et accompagner les acteurs privés à une politique d'uniformisation et d'insertion paysagère des enseignes publicitaires en proposant une charte graphique identique pour toutes les zones économiques de l'Agglomération

Référence intéressante :

Parc d'activités de Ploemeur (56) :

La signalétique des parcs d'activités de la commune de Ploemeur (56) accompagne désormais l'installation des nouvelles entreprises (activités tertiaires, artisanales ou commerciales). Les totems d'identification, les plans sur les RIS (Relais Informations Services) permettent une meilleure localisation et visibilité pour ces entreprises qui continuent à s'implanter. Le design des mobiliers, les codes couleurs respectent la charte graphique des zones et parcs d'activités de Lorient Agglomération.



Source : Sigma Systems signalétiques

ACTION 10 : INTÉGRER LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS DANS LES PAYSAGES RURAUX

Localisation :



- L'ensemble des communes du Pays de l'Agenais et concernant :
- La rénovation du bâti existant
- Les futurs bâtiments d'activités

Voir aussi :



Les acteurs concernés :

- Agriculteurs / acteurs économiques (moa)
- Chambre d'agriculture 47 / Chambre du commerce et de l'industrie 47 / Chambre des métiers et de l'artisanat 47 (moa)
- Communauté d'agglomération d'Agen
- Communes
- CAUE 47 (accompagnement et conseils)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de PC validés par an qui suivent des prescriptions paysagères

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser

Financements :

- Fiches-conseils du CAUE 47 et appui technique dès la conception du projet
- Fiches-conseils et appui technique de la Chambre d'Agriculture 47
- Appui technique des associations types ACMG, Prom'Haies...
- Dispositif «l'Arbre Dans le Paysage Rural» (ADPR) : conseils techniques et aides à la plantation de haies champêtres (Conseil Départemental 47)

Documents cadres :

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET - 2020)
- Guide de bonnes pratiques sur les matériaux de construction biosourcés dans la commande publique (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - 2020)

Opérationnels :

- Coefficient de Biotope : définir un % de la parcelle affectée à une surface végétale minimale

Outils à créer

Documents cadres :

- Élaborer une charte de bonnes pratiques architecturales et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle

Opérationnels et financements :

- Engager un partenariat avec le CAUE pour bénéficier d'une aide technique dès la conception des projets, la chambre d'agriculture peut également apporter un accompagnement pour les agriculteurs sur ce sujet
- Créer des réseaux pour mutualiser les moyens (aide technique et financière, lien avec les associations, références d'artisans spécialisés)

Principes de mise en œuvre :

A- Implanter les bâtiments en fonction du site existant :

- assurer la cohésion des nouveaux bâtiments avec le bâti existant : la proximité avec le corps du bâti ancien facilite l'accessibilité, protège les nouveaux bâtiments des intempéries et vice-versa
- tenir compte de la disposition des bâtiments existants pour augmenter la fonctionnalité des espaces : direction du faîtage parallèle ou perpendiculaire aux bâtis existants pour permettre une continuité entre eux
- profiter de la végétation existante : la végétation permet de rattacher le bâtiment au milieu environnant (espace enherbé, lisière d'un boisement, bosquet, haie...) et d'alléger son volume

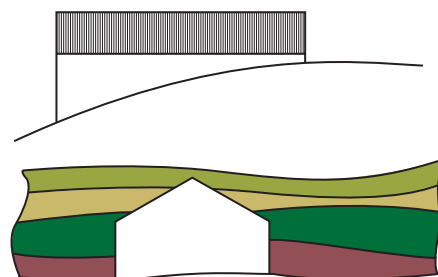
Références intéressantes :

ÉVITER



La construction s'extrait de la logique du terrain en s'appuyant sur un remblai important qui présente un caractère technique peu qualitatif et particulièrement visible dans le paysage. L'orientation des toitures est perpendiculaire à la pente et les teintes claires des façades (crépis) font ressortir le bâtiment. Castelculier

Non recommandé



Source : Pays des Moulins de France - Agence Amalgame

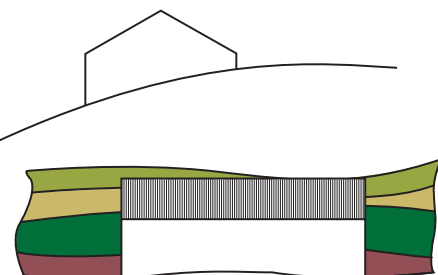
Schéma de principe de l'implantation des bâtiments en fonction de la topographie

PRÉFÉRER



Les bâtiments s'implantent finement sur le relief, adossés à l'écran boisé du haut de coteau et à des bosquets qui atténuent l'impact bâti. L'orientation des toitures est parallèle à la pente, les teintes des matériaux se fondent dans le paysage. Saint-Hilaire de Lusignan

Recommandé

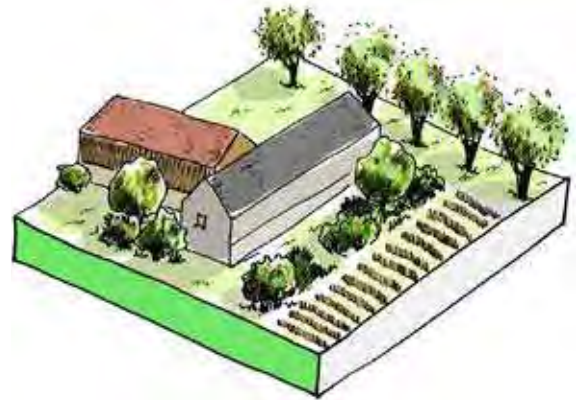


Source : Pays des Moulins de France - Agence Amalgame

ACTION 10 : INTÉGRER LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE BÂTIMENTS DANS LES PAYSAGES RURAUX

B- Opter pour une composition bâtie pertinente intégrant volumes, matériaux et systèmes constructifs issus des caractéristiques locales :

- composer un effet d'ensemble avec les bâtiments alentour, en travaillant sur les rapports entre hauteur, longueur et largeur
- penser les bâtiments en plusieurs volumes suivant le site et les nécessités fonctionnelles : ce système doit atténuer le transfert entre deux unités fonctionnelles (entre stabulation et stockage, ou entre salle de traite et atelier de transformation par exemple)
- rapprocher le choix des pentes de toitures ainsi que des matériaux et couleurs utilisés de celui des bâtiments traditionnels (préférer les teintes sombres pour façades et toitures qui s'intègrent mieux dans le paysage)



Source : PNR Scarpe - Escaut

C- Veiller au traitement et à l'aménagement des abords pour une bonne intégration paysagère :

- travailler les accès et les entrées de l'exploitation en s'inspirant des éléments qui composent le paysage environnant : une haie taillée ou libre peut se poursuivre de part et d'autre du chemin d'accès, un arbre isolé peut servir de point de repère vu de loin, une simple clôture agricole peut souligner le tracé du chemin
- penser à l'impact visuel des zones de stockage tout en gardant un choix d'emplacement fonctionnel par rapport aux bâtiments : s'appuyer sur les composantes du terrain (pente, visibilité depuis la route, espaces protégés...), intégrer des plantations pour minimiser les nuisances pour le voisinage (écran visuel, bruit, odeurs) et protéger du vent, maintenir un aspect entretenu et soigné de l'espace de stockage (évacuation périodique, fauchage...)



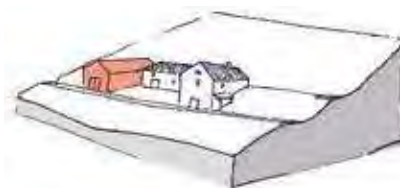
Il est important de prendre en compte la végétation déjà en place, notamment les haies, les bosquets ou les alignements d'arbres, dès la conception du projet. Pour compléter l'intégration du bâti, de nouvelles plantations pourront venir atténuer sa confrontation visuelle avec l'environnement et en masquer les éléments disgracieux. Celles-ci seront réalisées à partir d'essences locales diversifiées, en associant les arbres et arbustes à feuilles caduques et persistantes et suffisamment à distance des bâtiments pour permettre leur futur entretien. Layrac

Référence intéressante :

Guide à l'usage des agriculteurs - CAUE 69 :

Cette quête de qualité n'est pas contradictoire avec les impératifs économiques et agronomiques des exploitants agricoles. Au contraire, elle accompagne leur souci de moderniser leurs outils de travail, de les mettre aux normes environnementales, d'améliorer leur image et donc celle de leurs productions. L'attention portée aux bâtiments et aux sites d'exploitation agricole n'est pas une contrainte supplémentaire apportée à l'agriculture, mais l'un des éléments de la réflexion qu'elle mène en permanence pour s'adapter, se remettre en cause et innover.

COMPOSITION D'ENSEMBLE ET VOLUMES



Dans les paysages agricoles très ouverts, le maintien des silhouettes agglomérées est un enjeu important. De multiples implantations perpendiculaires ou parallèles au(x) bâtiment(s) existant(s) sont possibles. Un nouveau bâtiment implanté en continuité de la ferme d'origine à Aveize.

Source : CAUE 69

MATÉRIAUX ET COULEURS

Une composition symétrique des ouvertures, un bardage en lame de bois pour les façades et des couleurs éteintes atténuent l'impact dans le paysage de cette stabulation à Calmont



Structure bois en poutre-treillis



Structure en bois lamellé-collé



Structure en profilés métalliques



Structure traditionnelle en bois massif



ACTION 11 : RETROUVER ET MAINTENIR DES RELATIONS ENTRE ESPACES BÂTIS ET ESPACES AGRICOLES/NATURELS

Localisation :



- Agen et sa couronne urbaine
- Plaine de Garonne en rive gauche
- Vallée de la Seoune en Pays de Serres.

Voir aussi :



Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- Région / Département (financeurs)
- Chambre d'Agriculture 47 / SAFER (financeurs)
- Agriculteurs, vignerons et propriétaires forestiers privés
- Habitants
- CEN/CEREMA
- Services de l'État (DREAL, DDT)

Indicateurs de suivi :

- Part de la concertation menée avec les agriculteurs dans le cadre de projets agricoles
- Surfaces agricoles inventoriées et/ou acquises pour développer des lisières urbaines

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser

Financements :

- Fonds FEDER sur l'OS 2 (environnement, transition énergétique, économie circulaire, liaisons douces)
- Appel à projet : Territoire engagé pour la Nature (TEN) - Office Français de la Biodiversité

Opérationnels :

- SCOT/ PLUi : mettre en place des zones tampons entre espace bâti et espace agricole dans les zones urbaines et à urbaniser
- Politique Agricole Commune (PAC) 2023-27 : volonté de réduire les émissions de CO2 de 55% d'ici 2030 en diminuant les usages

de pesticides et renforcer l'agriculture BIO

- Mettre en place des SIE (Surface d'Intérêt Ecologique) -> 5% de la surface d'exploitation agricole est dédiée à la végétation (arbres isolés, haies, etc.)
- Zones ZNT (zones réglementaires de non-traitement) qui interdisent l'utilisation de pesticides sur une distance de 20m par rapport aux habitations.
- Mettre en place des MAE (Mesures Agro-Environnementales)

Documents cadres :

- Projet Alimentaire Territorial (PAT)

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Outils à créer

Opérationnels :

- Création d'une commission agricole qui regroupe les acteurs : Agglomération d'Agen, Chambre d'Agriculture et SAFER
- Définition de ZAP (Zone Agricole Protégée) : destinée à la protection d'espaces agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité des productions
- Randonnées gourmandes et marchés de producteurs : tisser des liens entre le public et les agriculteurs,

Principes de mise en œuvre :

A- Favoriser la création de lisières entre espaces bâtis et espaces agricoles :

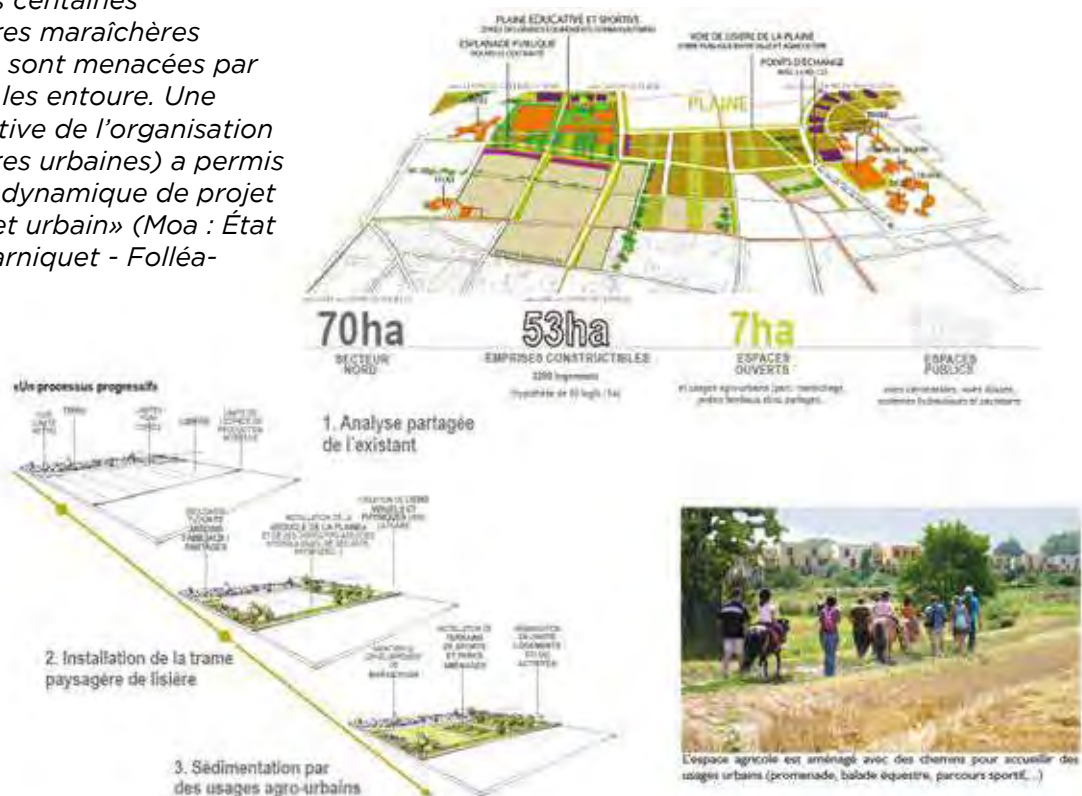
- faire un inventaire des friches et des propriétaires cédants pour promouvoir des projets agricoles de proximité (acquisition foncière), fonctionnels et productifs, sur les parcelles agricoles résiduelles entre espaces urbanisés, notamment en rive gauche avec le développement du TAG et les communes de Brax, Sérignac-sur-Garonne, Roquefort, Estillac et Le Passage d'Agen
- protéger de l'urbanisation dans les documents d'urbanisme les grandes bandes agricoles encore préservées au pied des coteaux
- développer de nouveaux usages pour les espaces en lisière (espaces de loisirs, aires de jeux, circulations douces, jardins familiaux, vergers...)
- créer des contrats de gestion pour les espaces tampons des lisières jardinées autour des villes et villages

Référence intéressante :

Coeur-Agro-Urbain - Étude stratégique et de cohérence des mutualités foncières de la plaine de Montesson (78) :

Source : DDT 78 / Atelier Moniquet - NANO - Agence Folléa-Gautier

«À Montesson, les centaines d'hectares de terres maraîchères encore existantes sont menacées par l'urbanisation qui les entoure. Une réflexion prospective de l'organisation des franges (lisières urbaines) a permis d'enclencher une dynamique de projet à la fois agricole et urbain» (Moa : État / Moe : équipe Marniquet - Folléa-Gautier)



ACTION 11 : RETROUVER ET MAINTENIR DES RELATIONS ENTRE ESPACES BÂTIS ET ESPACES AGRICOLES/NATURELS

B- Encourager le dialogue entre agriculteurs et habitants :

- organiser des moments de découverte et de partage dans une même commune entre habitants et agriculteurs : continuer, valoriser et renforcer l'organisation de manifestations type «printemps à la ferme», «bienvenue à la ferme», «marchés gourmands»
- aménager des chemins et pistes cyclables autour des exploitations agricoles et viticoles, accessibles au public et proposer une découverte agrotouristique du territoire, moyens pour recréer du lien entre les agriculteurs et les consommateurs

Références intéressantes :

Festival «Printemps à la ferme» du Lot-et-Garonne :

Organisé par l'association «agriculture et tourisme» et la Chambre d'Agriculture 47, cet événement festif regroupe de nombreuses exploitations, issues du réseau «bienvenue à la ferme» et réparties sur tout le département, qui offrent aux habitants la possibilité de venir visiter et découvrir des fermes à côté de chez eux. Ils ouvrent ainsi leurs portes pour faire découvrir leur métier et leurs produits.



©Crédit photo : Sylvaine Goudenhooff

Mini-conservatoire végétal «Arbre de vie» au domaine de Bel Air à Aubiac :

Au coeur de l'opération «Printemps à la ferme», le domaine de Bel Air propose des visites, conférences, tables rondes, expositions d'artistes, animations, concerts et autres spectacles le temps d'un week-end plein de convivialités. Le plan Paysage du Pays de l'Agenais y a même fait étape : un des ateliers de co-construction de la stratégie paysagère s'y est déroulé au printemps 2021 !



©Crédit photo : D/R

C- Encourager la mise en place de circuits courts :

- continuer à promouvoir et encourager la vente de produits agricoles locaux : bien référencer les besoins en amont, continuer à développer et mettre à jour les supports de communication sur les produits, développer des points d'accueil sur le territoire pour la vente et valorisation des produits, créer une marque propre au territoire
- mettre en valeur les innovations du modèle agricole qui profitent à la diversité du terroir local, la qualité des produits et la valeur ajoutée pour le territoire.

Références intéressantes :

Ferme Castagne à Castelculier :

Sur les hauteurs de Castelculier la ferme Castagne pratique une agriculture au fil des saisons alliant respect de l'environnement et innovation : associations de cultures, agroforesterie ou verger maraîcher, restructuration du travail du sol, etc. De nombreuses pratiques historiques peuvent être revisitées ou abandonnées, de nouvelles techniques expérimentées et mises en pratique. Au final, penser le rapport à la nature et à la production autrement pour inventer l'agriculture de demain.



ACTION 12 : MAINTENIR DES PAYSAGES AGRICOLES DIVERSIFIÉS ET ANIMÉS

Localisation :



- L'ensemble des terres agricoles de la vallée de Garonne, des Terres Gasconnes et du Pays des Serres, particulièrement sur les coteaux et autour des cours d'eau.

Voir aussi :



Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- Conseil Régional et Départemental 47 (financeurs)
- Chambre d'Agriculture 47 / SAFER / CEN / CEREMA
- Agriculteurs et propriétaires forestiers privés
- Services de l'État (DREAL, DDT)
- Association française d'Agroforesterie
- ACMG, CEDP 47, Au fil des Séounes
- Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine

Indicateurs de suivi :

- Linéaire de haies replantées
- Évolution de l'usage des terres à vocation agricole / diversification des productions du territoire
- Surfaces de foncier acquises

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser

Opérationnels :

- Protéger les haies et les chemins ruraux dans les documents d'urbanisme (PLUi)
- Label national « Haie » : indicateur d'infrastructure écologique qui permet de recenser les haies et les zones humides sur le territoire : une compensation économique est donnée aux agriculteurs qui s'occupent de ces milieux si ces derniers adhèrent à l'association (<https://labelhaie.fr>)
- Politique Agricole Commune (PAC) 2023-27 : réduire les émissions de CO2 de 55% d'ici 2030 en diminuant les usages de pesticides et renforcer l'agriculture BIO. Définition d'« infrastructures agroécologiques »

- Label «Espaces Agricoles Remarquables» du Département : valorise et promeut la biodiversité naturelle et cultivée

Financements :

- La Chambre d'Agriculture qui finance des projets d'installation d'éleveurs dans le département.
- L'appel à projets « Nature et Biodiversité » de la Région permet de financer directement les agriculteurs pour des projets en lien avec la biodiversité

Documents cadres :

- Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Fiches techniques de l'association Prom'Haies (www.promhaies.net)

Outils à créer

Opérationnels :

- PAEN (Protection Agricole des Espaces Naturels) dans la première couronne d'Agen : outil de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains
- Cahier des charges définissant des règles en matière de qualité environnementale, paysagère (ex. charte paysagère et agricole)

Documents cadres :

- Réalisation de fiches techniques d'entretien et restauration des haies, et plus largement d'autres composantes agroécologiques

Principes de mise en œuvre :

A- Soutenir une agriculture qui encourage la biodiversité :

- favoriser une agriculture qui protège et reconstruit les paysages et les sols : faciliter la mise en place de continuités écologiques, préserver et sanctuariser les arbres isolés, les alignements le long des routes, les haies fragilisées, les bosquets, les ripisylves, les vergers, les mares et les zones humides
- accompagner les agriculteurs (accompagnement technique et financier) pour pérenniser les structures paysagères
- sensibiliser et communiquer auprès des élus, des gestionnaires et des habitants sur l'intérêt agrologique, écologique et paysager des structures végétales : campagne de replantation avec l'appui des associations du territoire (ACMG, CEDP 47, Au fil des Séounes...)

B- Favoriser le maintien de l'activité agricole et la diversité des filières :

- réintroduire et soutenir la filière de l'élevage qui joue un rôle majeur sur la fermeture des paysages, notamment sur les coteaux : protéger les prairies encore existantes, reconquérir et mettre en gestion les prairies enfrichées
- encourager la diversité culturelle sur les parcelles proches des cours d'eau dans les fonds de vallées : maraîchages, agroforesterie, etc.
- accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs en favorisant la reprise et la création d'exploitations agricoles qui concilient viabilité économique, acceptabilité écologique et valorisation des paysages
- proposer la création de pépinières ou couveuses agricoles (espaces tests)

C- Mettre en place une «commission foncière» et des comités techniques dédiés aux questions de la maîtrise du foncier.

- identifier les secteurs à protéger en priorité en réalisant un diagnostic du foncier agricole en concertation avec l'ensemble des acteurs : espaces subissant une forte pression foncière, réserves foncières, espaces enfrichés
- mettre en place une stratégie d'acquisition à l'échelle de l'agglomération Agenaise : renforcer la veille foncière (EPFL : Etablissement Public Foncier Local), définir les modalités d'intervention, prévoir un budget dédié
- faciliter l'accès au foncier agricole en sensibilisant les propriétaires par des réunions d'information sur les outils existants et en communiquant sur les retours d'expériences intéressants (observatoire du foncier et analyses socio-démographiques des agriculteurs)

ACTION 12 : MAINTENIR DES PAYSAGES AGRICOLES DIVERSIFIÉS ET ANIMÉS

Références intéressantes :

Le PAEN qu'est ce que c'est :

Périmètre

«Il se présente sous la forme d'un plan de délimitation et d'un plan de situation, accompagnés d'une notice qui analyse l'état initial des espaces concernés et expose les motifs du choix du périmètre, notamment les bénéfices attendus de son institution sur l'agriculture, la forêt et l'environnement.»

Un programme d'action

«Le programme d'action précise les aménagements et orientations de gestion destinés à favoriser au sein du périmètre délimité :

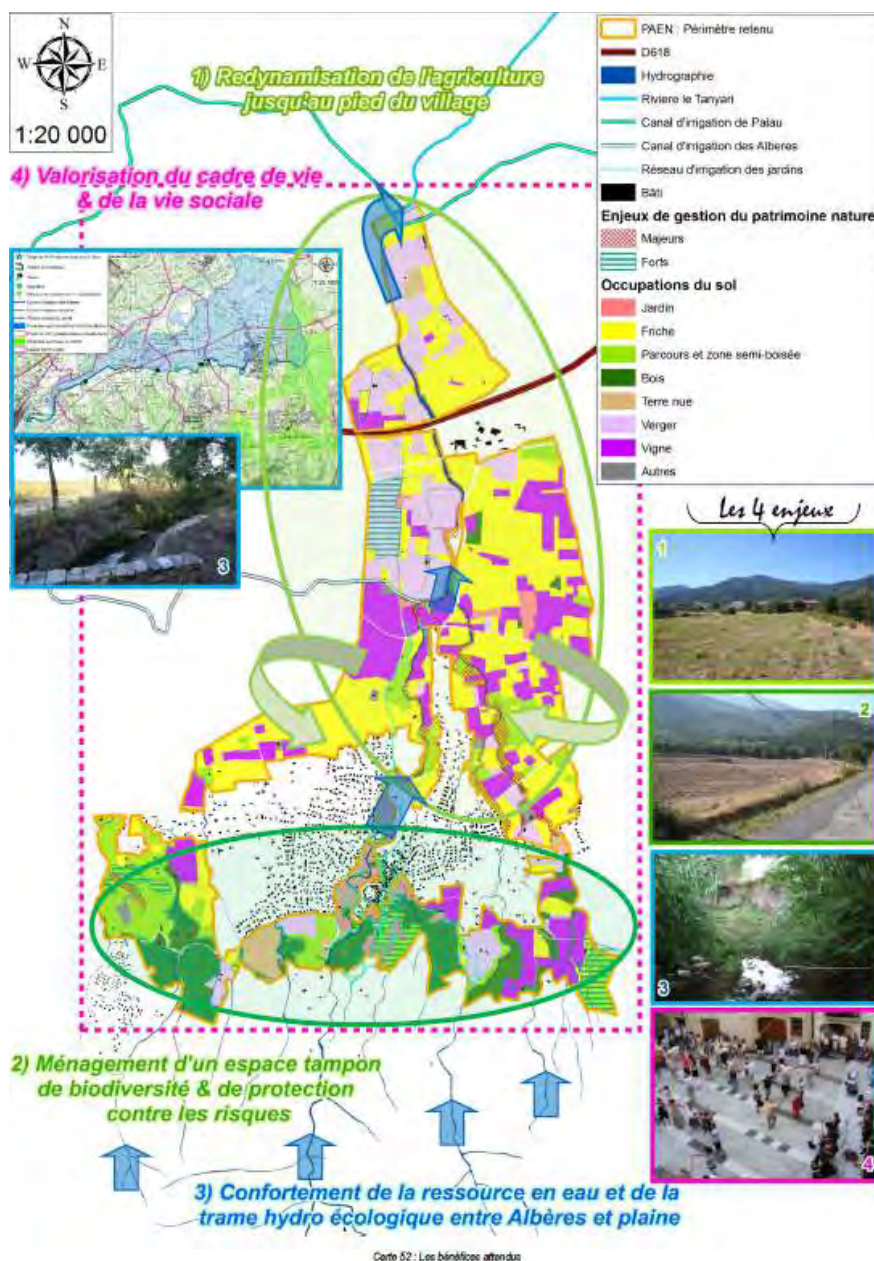
- l'exploitation agricole,
- la gestion forestière,
- la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.»

Compétence de mise en oeuvre du dispositif

«La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a attribué aux départements la possibilité de mener une politique en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

Cette possibilité a été élargie aux syndicats mixtes ou Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de SCoT par la loi du 13 octobre 2014 « d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ».

Source : Fiche PAEN - Guide du foncier agricole / Département 66 Service Foncier Rural, Agriculture et Agroalimentaire / Chambre d'agriculture 66 Service Aménagement



PAEN de Laroque-des-Albères : Carte de synthèse des enjeux ou bénéfices attendus (Approbation : 28/04/2014 Superficie: 606 ha)

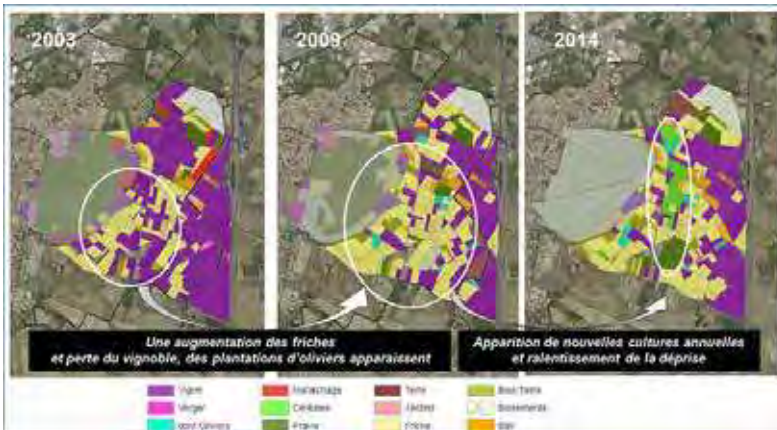
PPEANP de la Prade de Canohès, Pyrénées Orientales (66) :

Source : PAEN Ville de Canohès

«Premier périmètre créé en France, le « Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN ou PPEANP) de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant » a été instauré en 2010. Il est coordonné et animé par l'Agglomération de Perpignan Méditerranée depuis novembre 2013. Le site constitue un espace naturel remarquable d'environ 300 hectares jusqu'alors menacé par l'abandon progressif de l'activité agricole, le développement consécutif de friches, et la pression urbaine.»

«Volet opérationnel pour les 5 premières années de mise en œuvre du programme d'actions, le plan de gestion fixe les aménagements et orientations de gestion retenus au travers de 26 fiches actions déclinées selon plusieurs enjeux :

- Maintien et développement de l'agriculture sur le plateau et les coteaux (création d'îlots cohérents de 3 ha ...)
- Préservation et amélioration de la qualité du paysage et de la biodiversité (maintien et restauration du bocage et des continuités écologiques ...)
- Préservation et amélioration du fonctionnement du réseau hydraulique (amélioration de l'écologie et de l'évacuation des eaux après les épisodes de pluie ...)
- Foncier (surveillance des transactions, restructuration ...)
- Développement du potentiel récréatif et social des espaces concernés (sensibiliser le public à la protection du site, proposer un itinéraire de découverte de ce terroir ...) sous réserve de la compatibilité de cette orientation avec les trois précédente.»



«Mise en place d'un suivi des espèces invasives herbe de la pampa et séneçon du Cap visant un bon état du paysage et de la biodiversité et une phase de travaux en phase de situation maîtrisable»

«Mise en place d'un suivi de la biodiversité de la Prade (espèces végétales des prairies humides) visant l'éligibilité aux MAE et la revalorisation au travers d'une ZNIEFF»



OQP 4 : Pour faire vivre une conscience collective des paysages,

SENSIBILISER AUTOUR DU PAYSAGE ET FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PAYSAGE

Le paysage est une entité complexe qui s'érige sur plusieurs échelles et plusieurs temporalités. Mouvant, évolutif, vivant, il est délicat de l'attacher à un cadre réglementaire fixe, mais par sa qualité dynamique, le paysage se révèle être un bon support de compréhension et de stratégie territoriale.

Ce quatrième objectif de qualité paysagère vise à animer le plan d'action pour les paysages une fois sa conception achevée, afin qu'il soit approprié et concrétisé.

Pour être comprise et partagée, la question du paysage doit pouvoir se matérialiser plus profondément dans la vie sociale et collective. Aujourd'hui, on constate que la plupart des habitants et acteurs de l'aménagement n'ont pas accès à une (in)formation suffisante pour être sensibilisés à la question paysagère. Certains sont d'ailleurs prêts à faire des efforts, mais se trouvent démunis, car peu de communication existe, l'accompagnement et les conseils manquent. Pour faire vivre cette conscience collective des paysages du Pays de l'Agenais, il s'agit de développer une pédagogie de sensibilisation et de formation à la fois auprès du grand public, mais également auprès des élus, des services et de leurs partenaires. Il est nécessaire d'engager un travail collectif autour des différentes thématiques qui font les paysages.

Enfin, l'Agglomération d'Agen ne peut porter à elle seule l'ensemble des actions du plan de paysage. Il paraît essentiel que les nombreux organismes et partenaires ayant participé à sa réalisation par le biais des balades paysagères, des ateliers-débats ou encore des comités techniques se reconnaissent au travers de ce travail et œuvrent à la concrétisation des mesures qui s'attachent à leurs domaines de compétences respectifs. Des partenariats généraux et ciblés sont donc à définir et feront l'objet d'un développement plus approfondi pour permettre de faciliter la mise en œuvre du programme d'action.

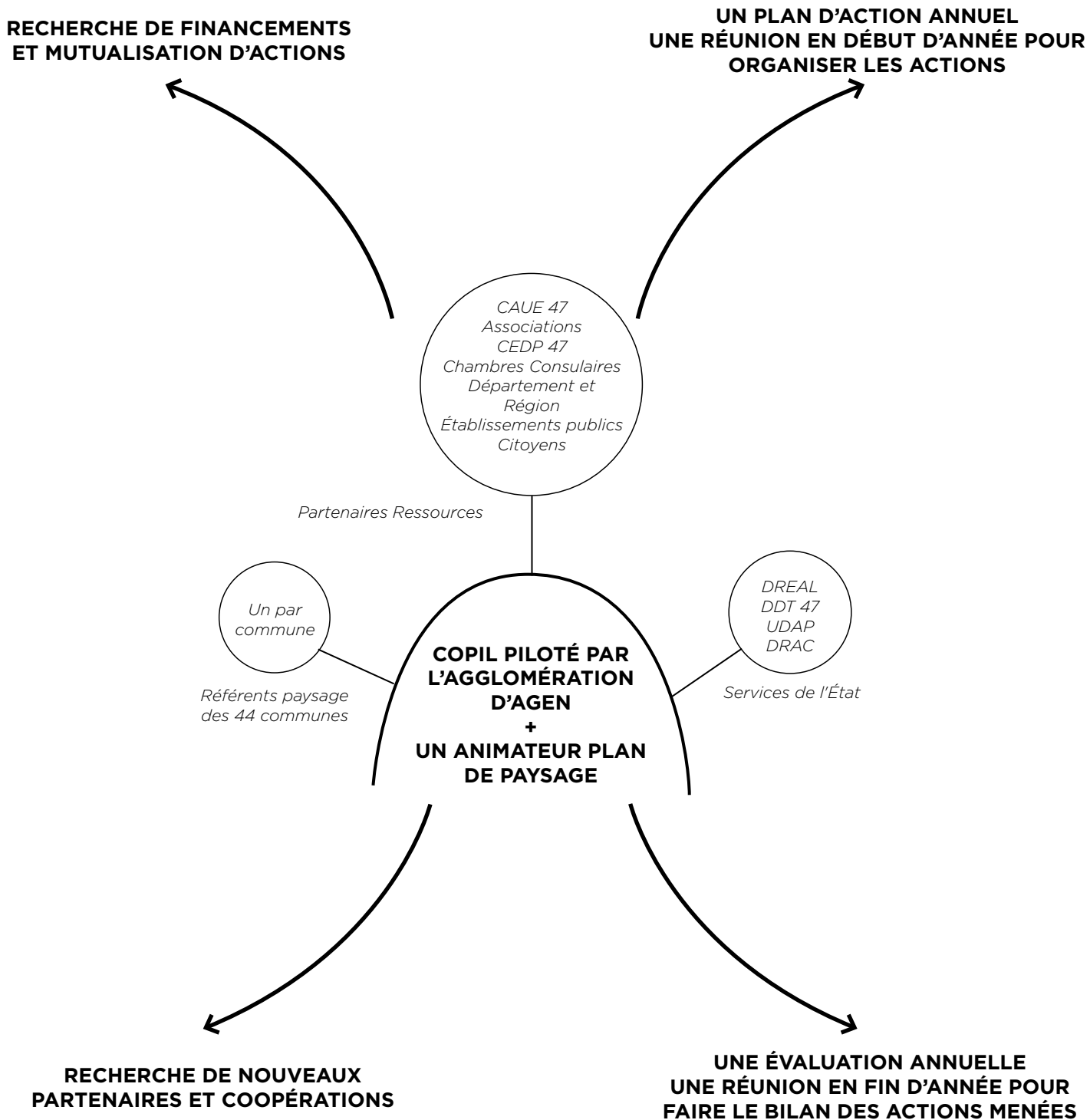
LES FICHES ACTIONS :

Fiche action n°13 : Sensibiliser le grand public, notamment par des actions participatives

Fiche action n°14 : Développer un programme de sensibilisation spécifique pour les scolaires

Fiche action n°15 : Renforcer les compétences des élus, techniciens et des services des communes en matière de paysage

Fiche action n°16 : Engager des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du plan d'action



ACTION 13 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC, NOTAMMENT PAR DES ACTIONS PARTICIPATIVES

Localisation :



- l'ensemble des communes du territoire

Voir aussi :

Fiche action
→ 14

Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- Référents paysage de l'ensemble des communes, habitants et associations
- Partenariats avec l'office de tourisme
- CD 47 / Région (financeurs)
- CEDP Paysages et Médiation
- SMEAG
- Services de l'État (DREAL, DDT, DRAAF) (financeurs)
- Clubs de randonnée

Indicateurs de suivi :

- Nombre de manifestations organisées par an et nombre de participants aux manifestations
- Nombre d'animateurs (ETP) recrutés/mobilisés pour l'animation
- Nombre d'appels à projets participatifs lancés et nombre d'actions soutenues
- Observatoire photographique actualisé et utilisé comme un outil de mesure
- Suivi de la consultation des pages dédiées au paysage sur le site internet de la communauté d'agglomération

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser

Financements :

- Programme Plan Garonne pour le développement et financement de projets d'animation (fonds FNADT)
- Fonds LEADER

Opérationnels :

- Outils disponibles associations et partenaires : CEDP Paysages et Médiation (Balades-paysage sur le territoire) / CAUE47 : Conseil aux particuliers, ressources et

publications. Organisation de journées thématiques

- Observatoire photographique des paysages de la Garonne
- Observatoire photographique de la commune de Boé
- Manifestations à organiser dans le cadre de l'évènement annuel «Fete de la Nature» (mois de mai)
- Supports de communication : bulletins municipaux, livrets, «gazettes» communales et intercommunales, site

internet de l'agglomération (page spécifique au paysage), réseaux sociaux

Documents cadres :

- Étude «Destination Garonne» (SMEAG - 2020)
- Atlas des paysages du Département de Lot-Et-Garonne
- OPP, méthode du Ministère de la Transition Ecologique pour les observatoires du paysage

Outils à créer

Opérationnels :

- Convention avec les partenaires : CAUE 47, CEDP 47, Au fil des Séounes, office du tourisme
- Mise en place d'un programme annuel de manifestations autour du Plan de Paysage (expositions, films, balades paysagères...)
- Création d'une exposition itinérante et animation dans les communes : exemple site de la Halle du bois de Courtis à Sauvagnas qui pourrait être valorisé
- Création d'une «maison des paysages» en partenariat avec la «maison de Garonne» (tour Lacassagne) à Boé
- Création d'un outil de Geocaching : dispositif alliant les ressources de l'interprétation rendues mobilisables par le numérique (intrigues, récits) et celle de la géolocalisation par satellite
- Appel à projets pour des chantiers participatifs (plantation de haies, esquisses d'espaces publics, construction de petits mobiliers...)
- Mise en place d'un «observatoire photographique du paysage de l'Agenais» : bon outil d'animation sur les paysages. Système d'alerte et de surveillance. Décrire et photographier.
- Observatoires participatifs avec les habitants
- Création d'un programme «Archistoire» : partenariat entre le CAUE et l'office du tourisme

Principes de mise en œuvre :

A- Diffuser le Plan de Paysage et les actions qui en découlent :

- mettre en avant un site internet du Plan Paysage (lien à faire depuis les plateformes de la communauté d'agglomération d'Agen) et le faire vivre tout en développant son référencement : actualiser les contenus au fur et à mesure de la réalisation du programme d'action, valorisation de réalisations exemplaires capitalisées par les différents services de la collectivité

Exemple du site internet actif pendant l'élaboration du Plan de Paysage du Pays de l'Agenais : <https://agence058.wixsite.com/planpaysageagenais/ateliers>



ACTION 13 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC, NOTAMMENT PAR DES ACTIONS PARTICIPATIVES

- mettre en place une stratégie de communication sur les réseaux sociaux pour l'organisation d'évènements en lien avec le paysage
- créer un partenariat avec la «Maison de Garonne» à Boe pour accueillir une exposition du Plan de Paysage (support de communication type posters, kakemonos, etc.) et développer une itinérance de l'exposition dans les différentes communes du territoire associées à des moments de présentation et de débats

B- Créer des rendez-vous réguliers autour des thématiques du paysage et maintenir l'animation sur le long terme :

- organiser des manifestations à l'attention du grand public, sur des secteurs géographiques variés, qui montrent l'intérêt de la prise en compte du paysage comme vecteur de la qualité de vie : conférences, débats, balades paysagères (exemple d'un circuit «de belvédère en belvédère»), ateliers, sorties pédagogiques pour tous les âges, concours d'idée...
- lancer des actions culturelles pour changer le regard sur certains espaces délaissés (friches, paysages du quotidien...)
- mobiliser les habitants en proposant une participation à l'élaboration des Observatoires Photographiques des Paysages, en lançant des inventaires participatifs, en proposant des chantiers participatifs ou des journées d'action (plantation de haie, rénovation d'une mare, d'un muret, ouverture d'un sentier de promenade...)
- mise en réseau des acteurs et coordination des actions : désigner un ou des animateur(s) Plan de Paysage au sein de la Communauté d'Agglomération d'Agen
- suivi et évaluation des actions, relayer les actions d'autres partenaires, notamment les associations et organismes en lien avec le paysage

Référence intéressante :

Initiatives participatives (balades paysagères) menées par le CEDP 47 :

«La curiosité, la sensibilité et l'humain sont les ingrédients indispensables de ces balades-paysage. Découvrir, observer et interpréter un paysage, c'est croiser les regards, associer les compétences et les sensibilités de chacun. Pour ces raisons, nos déambulations sont ponctuées de temps d'échange, de partage et de rencontre. La diversité des paysages de Lot-et-Garonne et leur évolution constante rendent chaque rencontre unique.»

Source : CEDP 47



Référence intéressante :

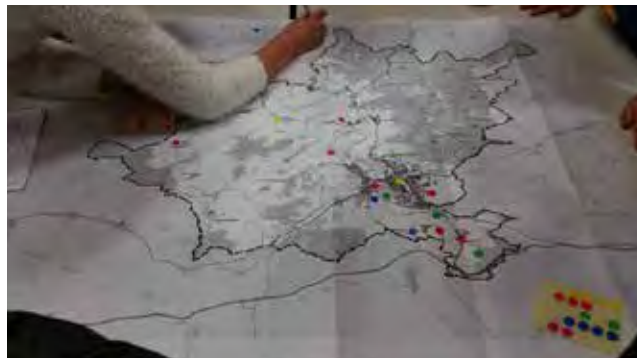
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement CPIE Meuse (55) :

le CPIE de Meuse oeuvre sur les territoires pour :

- **ÉDUCER LES PUBLICS** aux enjeux de l'environnement, du développement durable, et aujourd'hui à l'adaptation au changement climatique
- **ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS**, dans leurs démarches afin d'intégrer ces mêmes enjeux,

- **METTRE À PROFIT NOS COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE**, pour la préservation des habitats et des espèces,
- **FORMER LES ACTEURS RELAIS** des démarches d'éducation à l'environnement
- **INTERPRÉTER LES PATRIMOINES NATURELS ET HUMAINS**, dans un souci d'appropriation par les habitants et les usagers des territoires.

Sortie nocturne organisée par le CPIE Meuse à Champneuville(55) - 2018



Carte de synthèse à renseigner par les participants



QUELLES POURSUITES DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE FRESNES ?

VOUS ÊTES ÉLU, HABITANT, MEMBRE D'UNE ASSOCIATION, EMPLOYÉ, VOS IDÉES NOUS INTERESSENT !

Imaginez les actions pour votre cadre de vie et votre patrimoine

VENEZ PARTICIPER À UNE RÉUNION DE CONCERTATION AUTOUR D'UN APÉRITIF DINATOIRE

le mercredi 13 juin 2018 à 18h30 AU FOYER RURAL DE BONZÉE

Communauté de Communes Territoire de Fresnes-en-Woëvre

03.29.87.31.29 ou dlocal@ccdc.comfresnes.com

RÉUNION PUBLIQUE 18H30 MERCREDI 12 SEPTEMBRE

VILLAGE AU NATUREL

Prenez action pour la qualité de votre cadre de vie

Nous sollicitons vos idées et vos actions pour améliorer le patrimoine naturel de votre commune. Vous êtes élu, habitant, membre d'une association, employé... en êtes-vous intéressés ?

Logos: MEUSE, Belleray, AGENCE DE L'EAU, LEA NATURE

Manifestations publiques organisées par le CPIE Meuse (55) sur des thématiques de développement durable - 2018

ACTION 14 : DÉVELOPPER UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION SPÉCIFIQUE POUR LES SCOLAIRES

Localisation :



- l'ensemble des communes du territoire

Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes (moa)
- Éducation Nationale / Inspection Académique
- Scolaires (collèges, lycées...)
- Habitants
- CAUE 47
- Associations : CEDP Paysages et Médiation / Au fil des Séounes /
- Site naturel de Trotte-lapin à Moirax (labellisé Espace Naturel Sensible par le Département)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de manifestations et d'activités réalisées par an

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser

Opérationnels :

- CEDP Paysages et Médiation : Balades-paysage sur le territoire du Pays de l'Agenais ; actions éducatives sur temps scolaire et hors temps scolaire

- CAUE47 : activités avec les scolaires, ressources et publications
- Convention Educative du Département : construction de projet éducatifs et culturels pour les collégiens

Outils à créer

Opérationnels :

- Mise en place d'un programme local éducatif en partenariat avec l'Education Nationale
- Terrà Aventura : élaboration d'un contenu spécifique Plan de Paysage

Principes de mise en œuvre :

A- Structurer et coordonner un pôle éducatif autour des valeurs et enjeux du Plan de Paysage à destination des scolaires :

- conventionner avec les établissements et/ou enseignants pour travailler avec les scolaires : partenariats avec l'Education Nationale, s'intégrer dans un projet pédagogique qui peut être complété avec le centre de loisirs
- former et sensibiliser les équipes pédagogiques et enseignantes au Plan de Paysage
- organiser des ateliers d'actions pour les paysages agricoles, naturels et urbains de demain vis-à-vis du changement climatique et de la transition énergétique en partenariat avec les collèges et lycées et des acteurs du territoire (associations, professionnels de l'animation pour un public jeune...) : définir les aspirations des jeunes, motiver leur envie de rester sur le territoire et de développer des projets professionnels vertueux prenant en compte le paysage

B- Créer des outils pédagogiques de découverte et d'implication :

- sensibiliser à l'identité paysagère du territoire intercommunal en utilisant le paysage comme porte d'entrée à l'acquisition de savoir : construction de jeux, défis photo, chasses au trésor, affiches, arts plastiques (dessiner, faire une maquette...), histoire et géographie (le paysage autrefois, l'occupation du sol et la topographie des lieux...), français (étudier des textes anciens, préparer une exposition...)
- allouer un budget à la mise en place d'un «conseil des jeunes citoyens pour les paysages du Pays de l'Agenais» dans le but de sensibiliser et responsabiliser les générations futures en leur permettant de s'exprimer et de voter sur des projets à mettre en œuvre

Références intéressantes :

Dispositif Création en Cours, Guerbigny (80) - Atelier de l'Ours paysagistes, Céline Pelcé designer culinaire :

Randonnée cueillette et transformation de plantes sauvages pour découvrir les paysages de la commune. Atelier scolaire (école élémentaire et collège)



Le fil de l'eau et ses ouvrages. Atelier de sculpture sur argile à l'issue d'une randonnée le long de la bièvre avec une classe de CM2. (Les paysagistes dans les classes - 2018 - Atelier de l'Ours)



Dispositif «Partage ton paysage», Education Nationale, DREAL Occitanie, CAUE et Pays Sud Toulousain :



Ce projet a pour objectif de sensibiliser les élèves au paysage à partir de leur environnement proche, de favoriser une réflexion sur l'évolution et la transformation des paysages sous l'action humaine, et d'aborder les enjeux alliant l'éducation artistique et culturelle et l'éducation au développement durable.

ACTION 15 : RENFORCER LES COMPÉTENCES DES ÉLUS, TECHNICIENS ET DES SERVICES DES COMMUNES EN MATIÈRE DE PAYSAGE

Localisation :



- l'ensemble des communes du territoire

Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Communes
- Services de l'État (DREAL, DDT)
- CD 47
- La Chambre d'Agriculture 47
- CAUE 47
- Les OPCA et les organismes de formation
- CEN/CEREMA
- Associations des Maires

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions de sensibilisation/formation à destination des élus et/ou agents
- Nombre de réunions de présentation du Plan Paysage
- Mise en place et reconduction des Observatoires Photographiques des Paysages

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser

Opérationnels :

- CAUE 47 : Conseil aux collectivités, ressources et publications, ouvrages et recueils des bonnes pratiques architecturales, urbaines et paysagères
- Observatoires des Paysages déjà en place : OPP Garonne, OPP Départemental, OPP de Boé

Outils à créer

Opérationnels :

- Voyages d'études pour des exemples et des contre-exemples
- Animation annuelle et permanente du Plan de Paysage dans les congrès : se greffer sur des événements existants dans l'agenda local
- Formations sur la reconduction des prises photographiques pour alimenter les OPP
- Formations du CAUE

Principes de mise en œuvre :

A- Créer un programme de formation pour élus et techniciens :

- mettre en place des temps d'échanges pour sensibiliser au paysage sur ses valeurs, ses fragilités, les risques, mais aussi les opportunités, et les enjeux : s'appuyer sur un réseau de personnes-ressources pour organiser les temps de formation (partenariats avec le CAUE 47 et des associations locales), organiser des visites d'actions menées sur le Pays de l'Agenais ou sur les territoires proches (pour connaître les bonnes pratiques et/ou expérimentations en cours), diffuser des fiches exemples de cas, organiser des formations par thème (journées balades-ateliers)

- former les agents des services techniques et les élus en charge de l'urbanisme et des diverses actions d'aménagement pour qu'ils servent de relais auprès des habitants : présentation du plan d'action à chaque commune et chaque service, diffuser le programme d'action en support papier
- mettre en place un service de conseil architectural et paysager à disposition des élus des communes et des acteurs partenaires : engager un/une paysagiste conseil, partenariats avec le CAUE 47

B- Animer un groupe de travail «référents paysage» de la collectivité :

- animer la gouvernance en maintenant le groupe de travail en charge de l'élaboration et du suivi du «Plan Paysage» : hiérarchiser et choisir les premières actions à lancer, être réactif sur les opportunités (techniques, financières, synergie avec d'autres territoires, échanges, dynamiques de tel ou tel acteurs...) qui pourront se présenter et adapter alors le programme
- mettre en place des outils de suivi et d'évaluation adaptés pour la mise en oeuvre du programme d'actions : évaluer régulièrement la démarche afin d'ajuster le programme, faire émerger de nouvelles actions si nécessaire, mettre en place un label «action plan paysage» permettant d'estampiller des actions conduites sur le territoire
- assurer le montage opérationnel des projets : lancer les études complémentaires, monter les projets en sollicitant les partenaires techniques et financiers, évaluer les plannings d'intervention

Référence intéressante :

Rapport du CGEDD sur la sensibilisation et formation des élus locaux à l'approche paysagère (février 2022) :

Il s'agit d'une enquête sur la perception qu'ont les élus des paysages : menée par le CEREMA, cette enquête a pour objectif de développer un programme de formation pour les élus afin d'alimenter de manière opérationnelle le futur plan national concernant le cadre de vie et l'aménagement du territoire



<http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr>



Participation des élus et partenaires à un atelier de définition des Objectifs de Qualité Paysagère le 9 Juin 2021 à Aubiac_

ACTION 16 : ENGAGER UN PARTENARIAT POUR LA DIFFUSION ET L'APPROPRIATION DU PLAN DE PAYSAGE DÈS SA VALIDATION POLITIQUE

Localisation :



- l'ensemble des communes du territoire

Les acteurs concernés :

- Communauté d'agglomération d'Agen (moa)
- Chambre d'agriculture 47
- CAUE 47
- CEDP 47

Indicateurs de suivi :

- ...
- ...

Leviers d'action

Outils existants à mobiliser

- Utilisation des outils de la contractualisation pour financer des projets : proposer des volets «paysages» dans le Contrat Région, le CRTE
- ...

Outils à créer

- Charte des bonnes pratiques paysagères
- Balades paysagères
- Formation élus
- ...

Objectifs :

- Initier un «réflexe paysage» s'appliquant à tout projet, quel que soit son échelle, sur le territoire
- Poursuivre la dynamique engagée lors de l'élaboration du Plan de Paysage et la mobilisation des acteurs
- Organiser la mise en place de la réalisation du programme d'actions du Plan Paysage
- Assister les élus dans la prise de décision et du suivi des actions à mettre en place (choix, priorité, calendrier...)

Mise en œuvre :

- Communication, animation
- Mise en réseau des acteurs et animation transversale au travers d'échanges et d'une concertation inscrite dans le temps. Identification de nouveaux partenaires et personnes ressources
- Mise en place du programme d'action (montage, technique, recherche de financements, suivi...)
- Coordination des actions et relais sur le territoire avec les porteurs de projets
- Suivi et évaluation du programme d'actions

PARTIE 3 -

LES ZOOMS OPÉRATIONNELS

**ZOOM N°1 : REQUALIFICATION ET VALORISATION DE LA RD 813 -
EXEMPLE SUR LE TRONÇON CASTELCULIER / LAFOX**

**ZOOM N°2 : REQUALIFICATION D'UN VILLAGE «QUOTIDIEN» -
EXEMPLE DE LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES**

**ZOOM N°3 : CRÉATION D'UN CIRCUIT DE CIRCULATION DOUCE -
EXEMPLE À TRAVERS LES GRAVIÈRES AGENAISES**

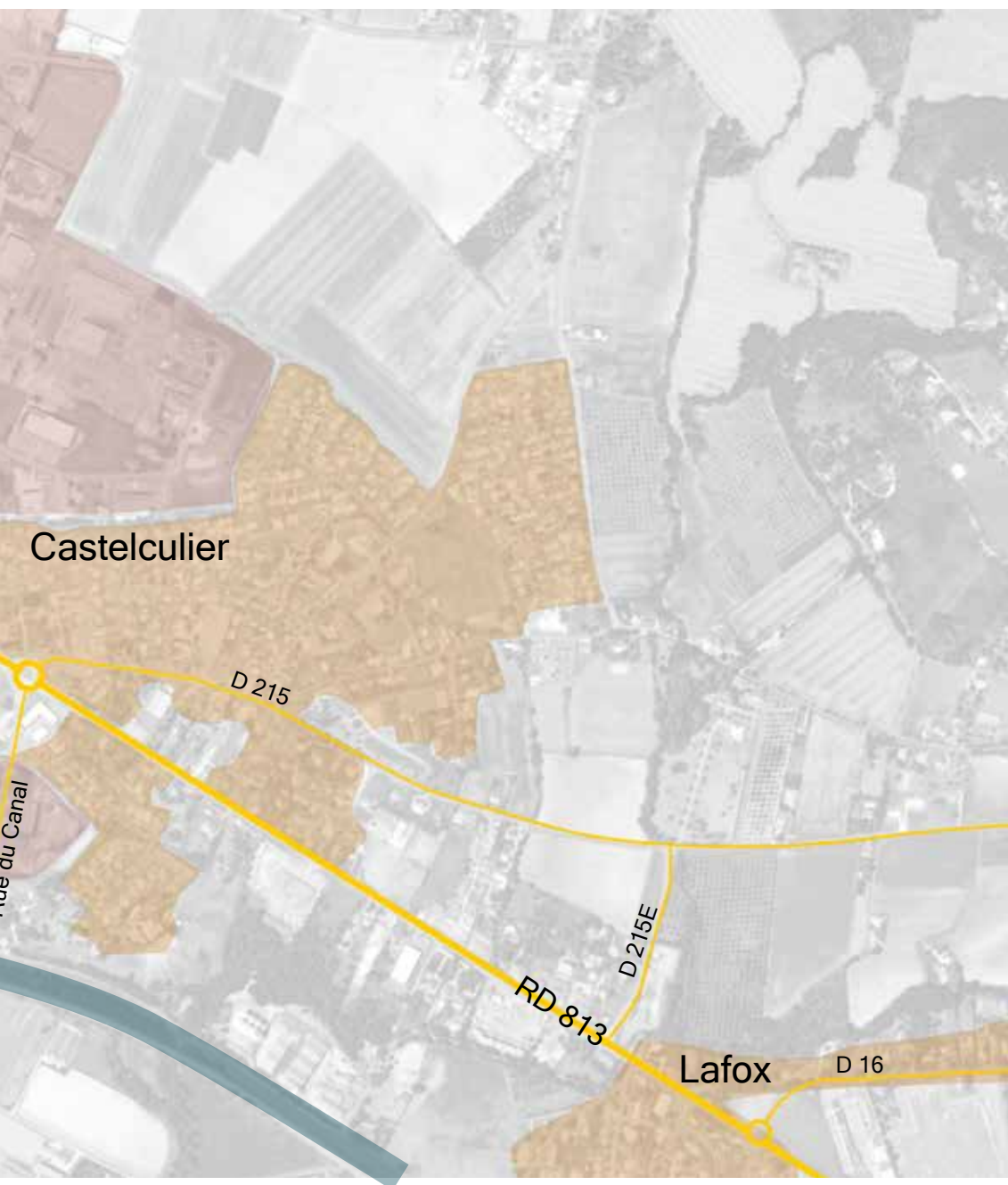
ZOOM 1 : REQUALIFICATION ET VALORISATION DE LA RD 813 EXEMPLE SUR UN TRONÇON : CASTELCULIER / LAFOX

Localisation :



Enjeux :

- Enjeu 1 : Révéler les continuités paysagères structurantes de l'eau à l'échelle du territoire
- Enjeu 3 : Diversifier les mobilités et apaiser les déplacements autour d'Agén
- Enjeu 5 : Requalifier l'entrée de ville Est de l'agglomération agénaise



ZOOM 1 : REQUALIFICATION ET VALORISATION DE LA RD 813 EXEMPLE SUR UN TRONÇON : CASTELCULIER / LAFOX

Plan d'intentions :



- **Favoriser les mobilités douces**



Création de passerelles piétonnes + création de voie verte

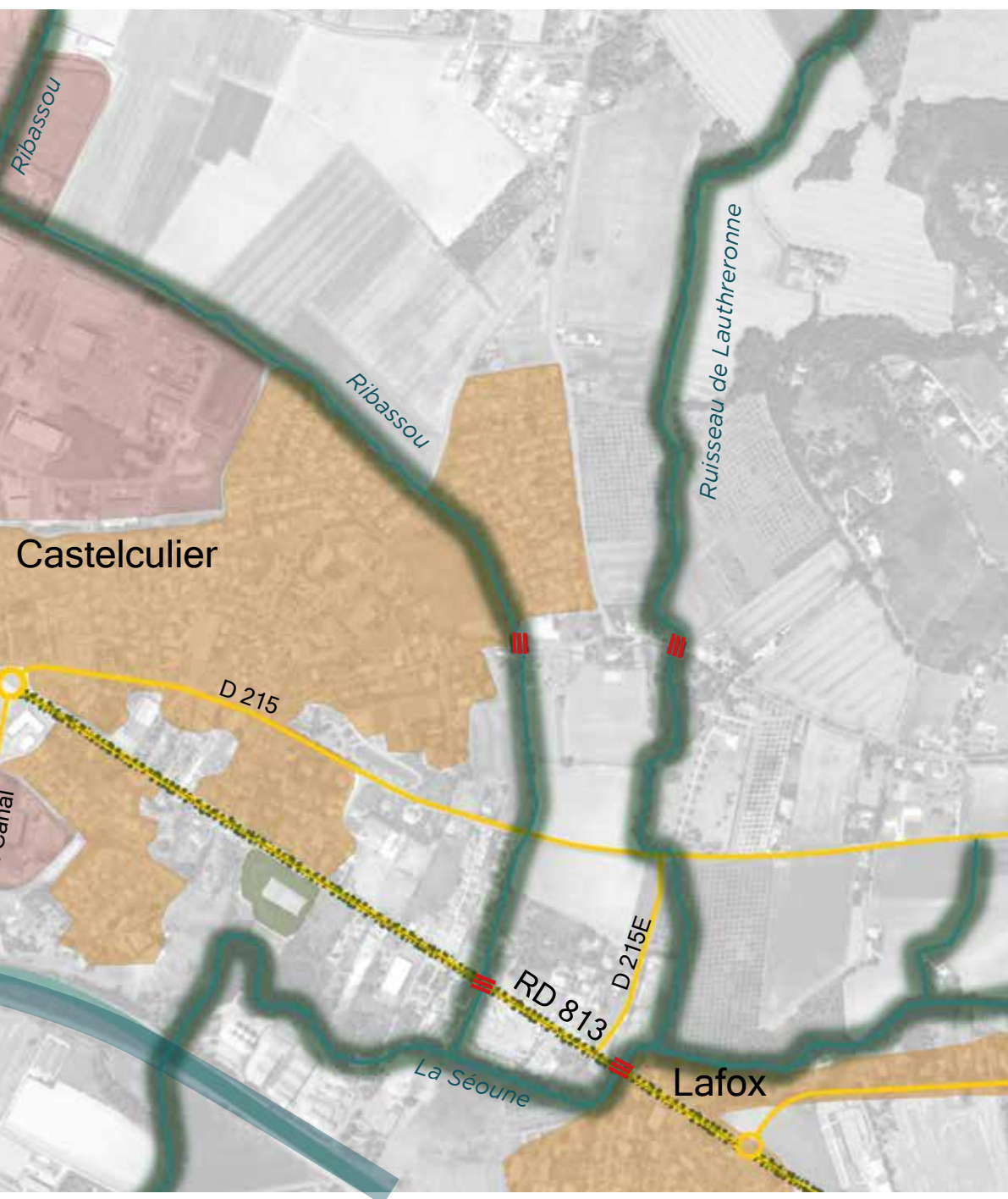
- **Réduction des îlots de chaleur**



Perméabilisation des sols
Plantation d'arbres
Requalification et végétalisation des aires de stationnement



Création d'une bande plantée le long de la RD 813
Plantation d'arbres sur les extrémités de la RD 813



- **Restaurer les connexions écologiques**



Mise en valeur des ripisylves pour l'ensemble des cours d'eau

Réduire et homogénéiser la signalétique / panneaux publicitaires

Replanter et renforcer la trame verte et bleue en ville

ZOOM 1 : REQUALIFICATION ET VALORISATION DE LA RD 813 EXEMPLE SUR UN TRONÇON : CASTELCULIER / LAFOX

Axonométrie :

← AGEN






Bon Rencontre

Castelculier

Rocade

Canal latéral de la Garonne

La Sègune

-  Mise en valeur des ripisylves pour l'ensemble des cours d'eau
-  Végétalisation des parkings par la perméabilisation des sols et un travail de plantation
-  Connexions entre zones d'activités et ruisseaux avec des passerelles
-  Création d'un alignement et d'une bande plantée le long de la RD 813
-  Réduire et homogénéiser la signalétique et panneaux publicitaires le long de la RD 813



TOULOUSE →

**ZOOM 1 : REQUALIFICATION ET VALORISATION DE LA RD 813
EXEMPLE SUR UN TRONÇON : CASTELCULIER / LAFOX**

Photomontage Avant/Après RD813



Avant

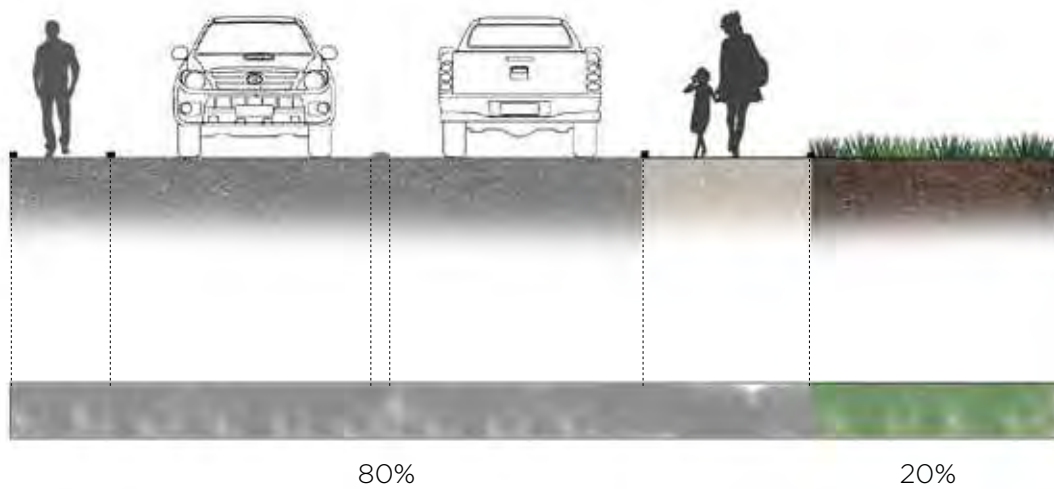


Après

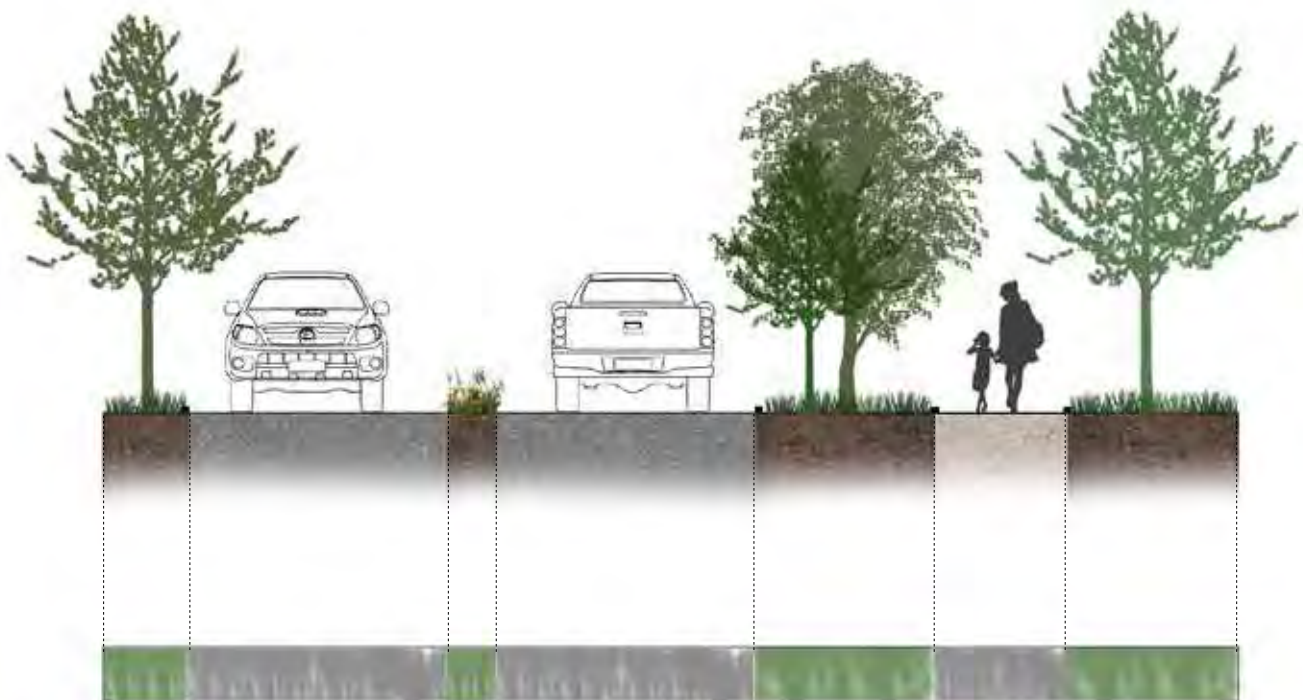
Coupe perméabilisation des sols_1/100ème



Avant



Après

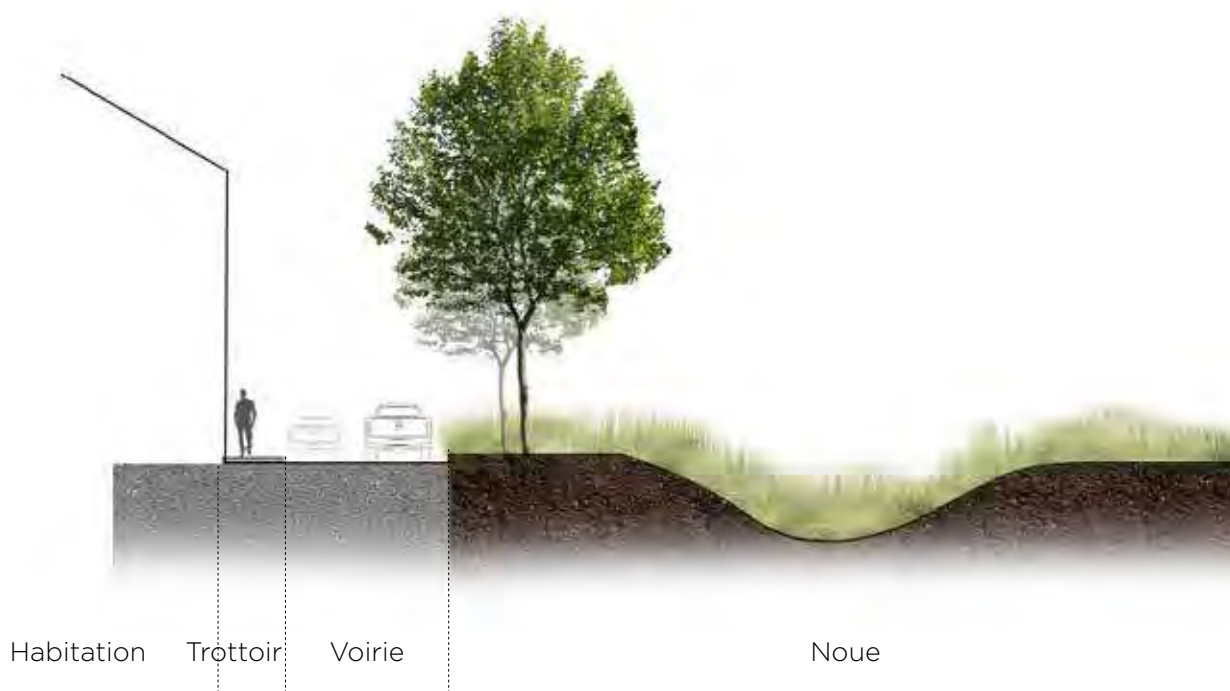


44% : Perméable
56% : Imperméable

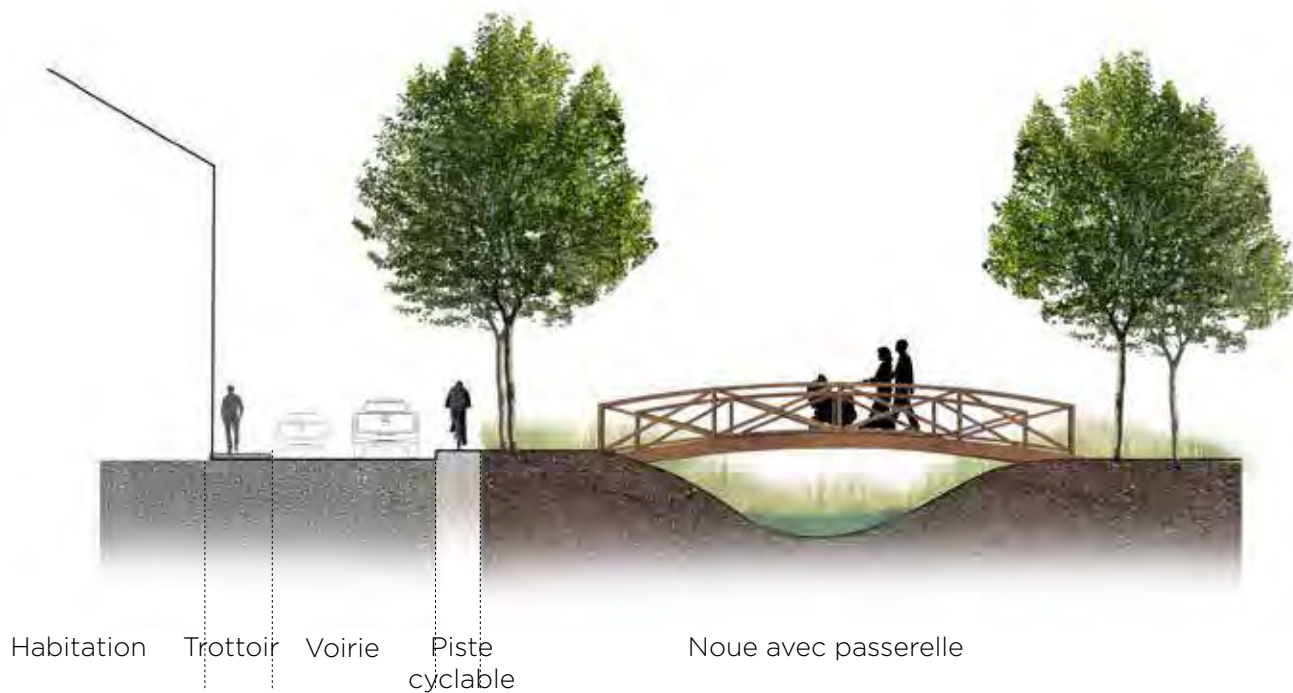
ZOOM 1 : REQUALIFICATION ET VALORISATION DE LA RD 813 EXEMPLE SUR UN TRONÇON : CASTELCULIER / LAFOX

Coupe passerelle / ripisylve 1/200ème

Avant



Après



ZOOM 2 : REQUALIFICATION DU VILLAGE «QUOTIDIEN» LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES

Localisation :



Enjeux :

- Dynamiser le cœur de village
- Mise en sécurité de la traversée du village



- Diversifier les mobilités
- Améliorer les espaces publics peu qualifiés

ZOOM 2 : REQUALIFICATION DU VILLAGE «QUOTIDIEN» LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES


Plan d'intentions :



Commune de la Sauvetat-de-Savères






• Favoriser l'attractivité du centre-bourg




-  Apporter une activité économique sur les axes transversaux (D 225)
- Commerces de proximité : boulangerie, boutique alimentaire, tabac, presse...

-  Bar associatif - Redynamiser le village dans l'ancien relais de poste



• Renforcer l'esprit de «village»

-  Revaloriser les revêtements de sol
-  Création d'une aire de pique-nique ou aire de jeux
-  Mise en valeur du cours d'eau et de sa ripisylve

• Végétalisation

-  Création d'un alignement d'arbres le long du parking et de la D110 au nord-est de la commune
-  Renforcer l'entrée nord du village avec la plantation de 2 gros sujets
-  Plantation arbres
Végétalisation en pied de façades
Requalifier et végétaliser les aires de stationnement

• Réorganiser les mobilités du centre-bourg

-  Requalification de la circulation autour du centre-bourg
-  Requalification de la D225

ZOOM 2 : REQUALIFICATION DU VILLAGE «QUOTIDIEN» LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES

Axonométrie :



Commune de la Sauvetat-de-Savères



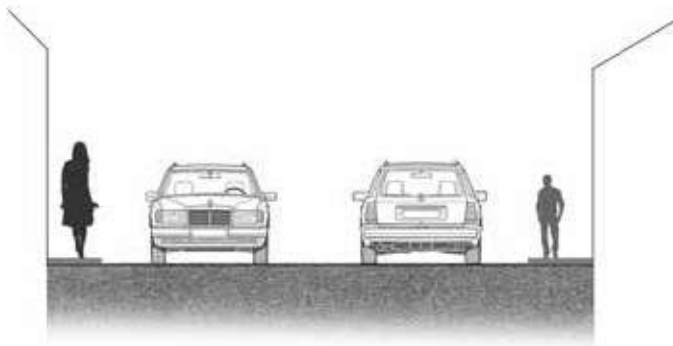
ZOOM 2 : REQUALIFICATION DU VILLAGE «QUOTIDIEN» LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES

Coupe requalification des voiries _ Avant/Après_ 1/100ème

1.D 215

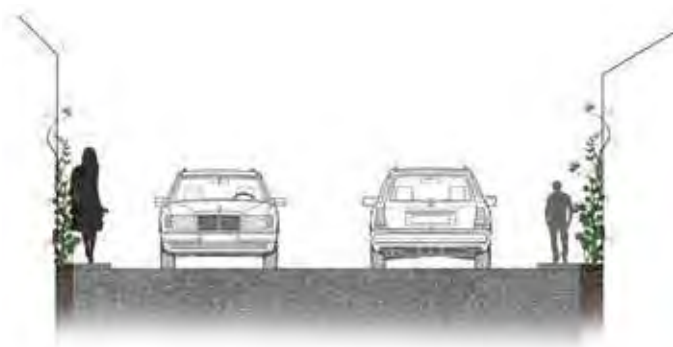


Avant



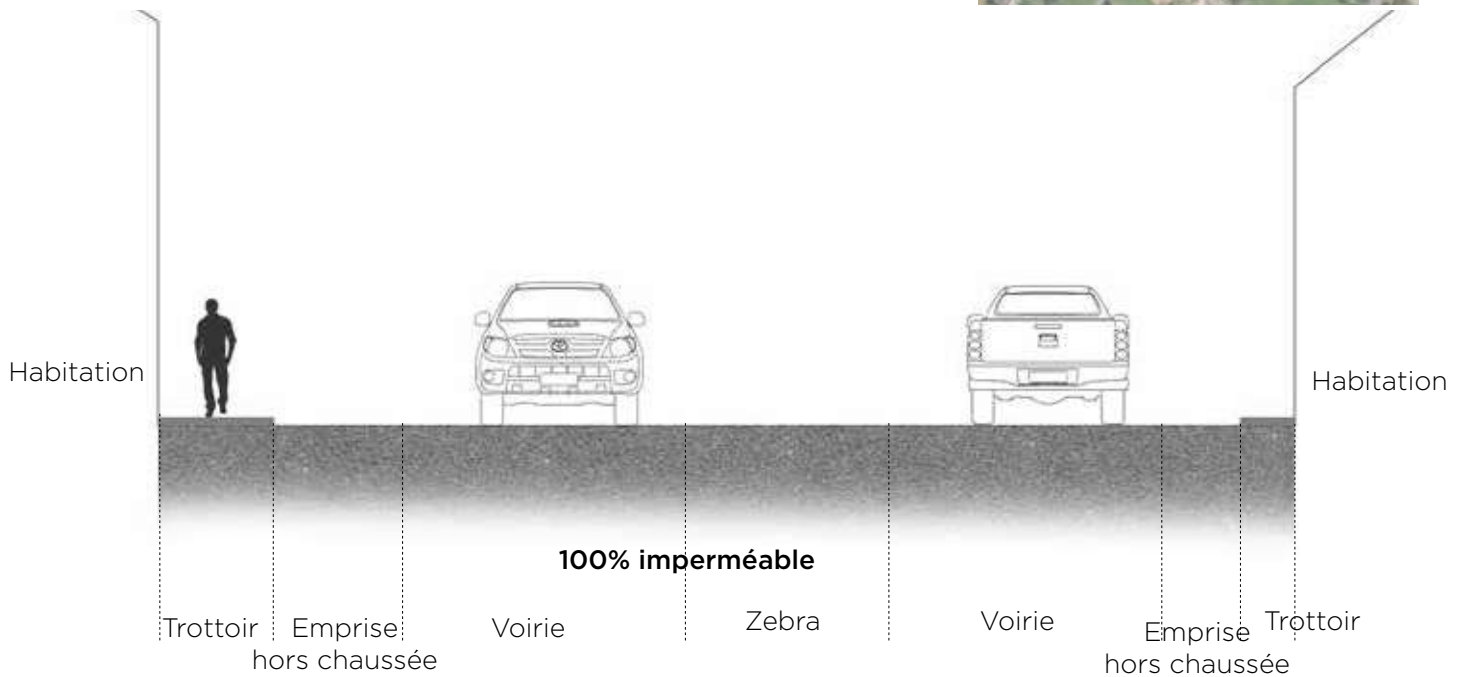
Après

Végétalisation en pied de façade



2. Allée des Platanes

Avant



Après



Requalification et végétalisation de quelques tronçons de voirie

ZOOM 2 : REQUALIFICATION DU VILLAGE «QUOTIDIEN» LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES

Vue avant/après - Espace public



Référence : Requalification des espaces publics de Chouzy-sur-Cisse (41)

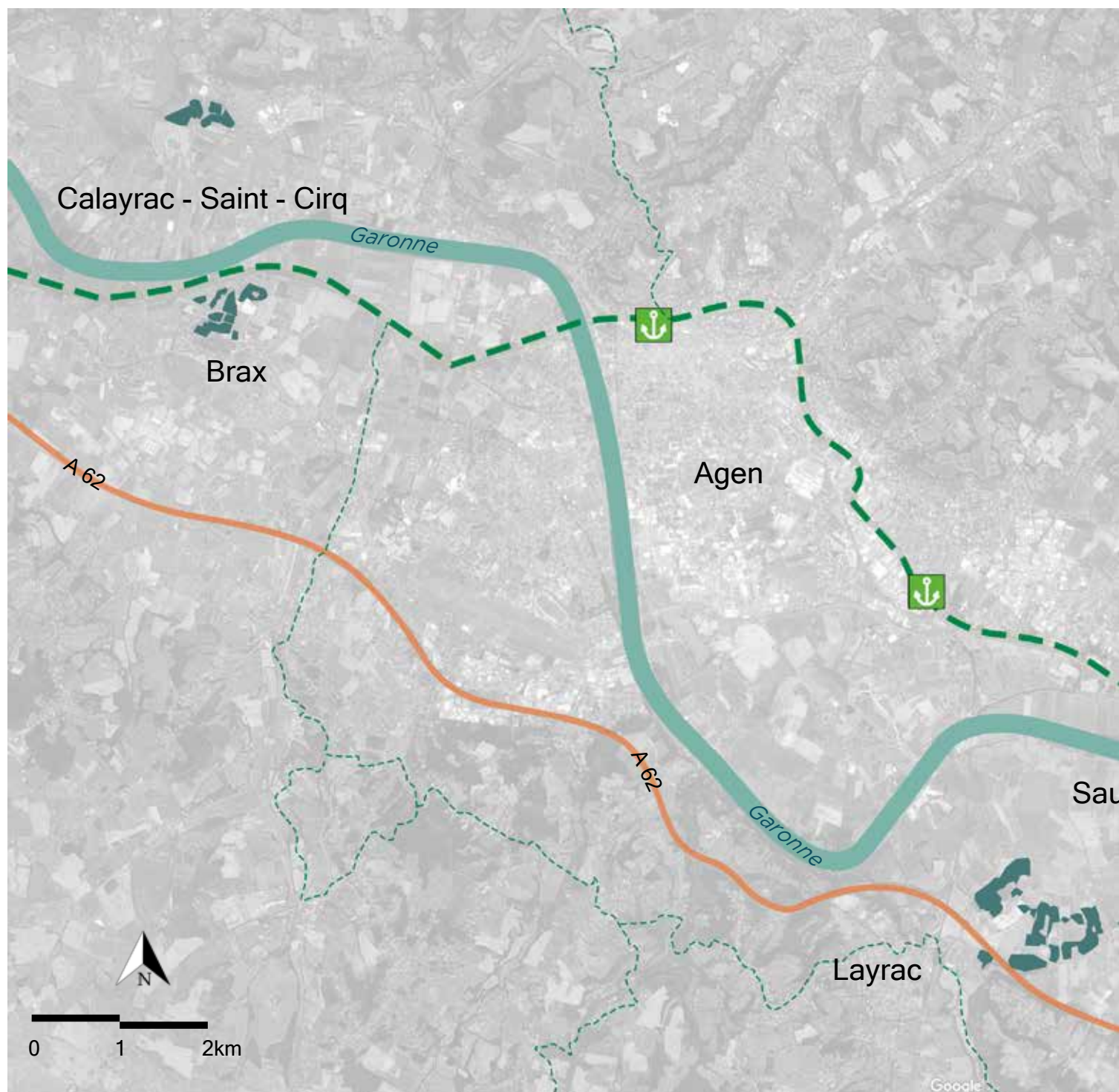


Référence : Aménagement en faveur de la biodiversité à Saint-Rémy-en-Comté (70)



ZOOM 3 : CRÉATION D'UN CIRCUIT DE CIRCULATIONS DOUCES À TRAVERS LES GRAVIÈRES AGENAISES





Localisation :



Enjeux :

- Faire connaître les gravières du pays Agenais
- Mise en relation avec les cours d'eau existants

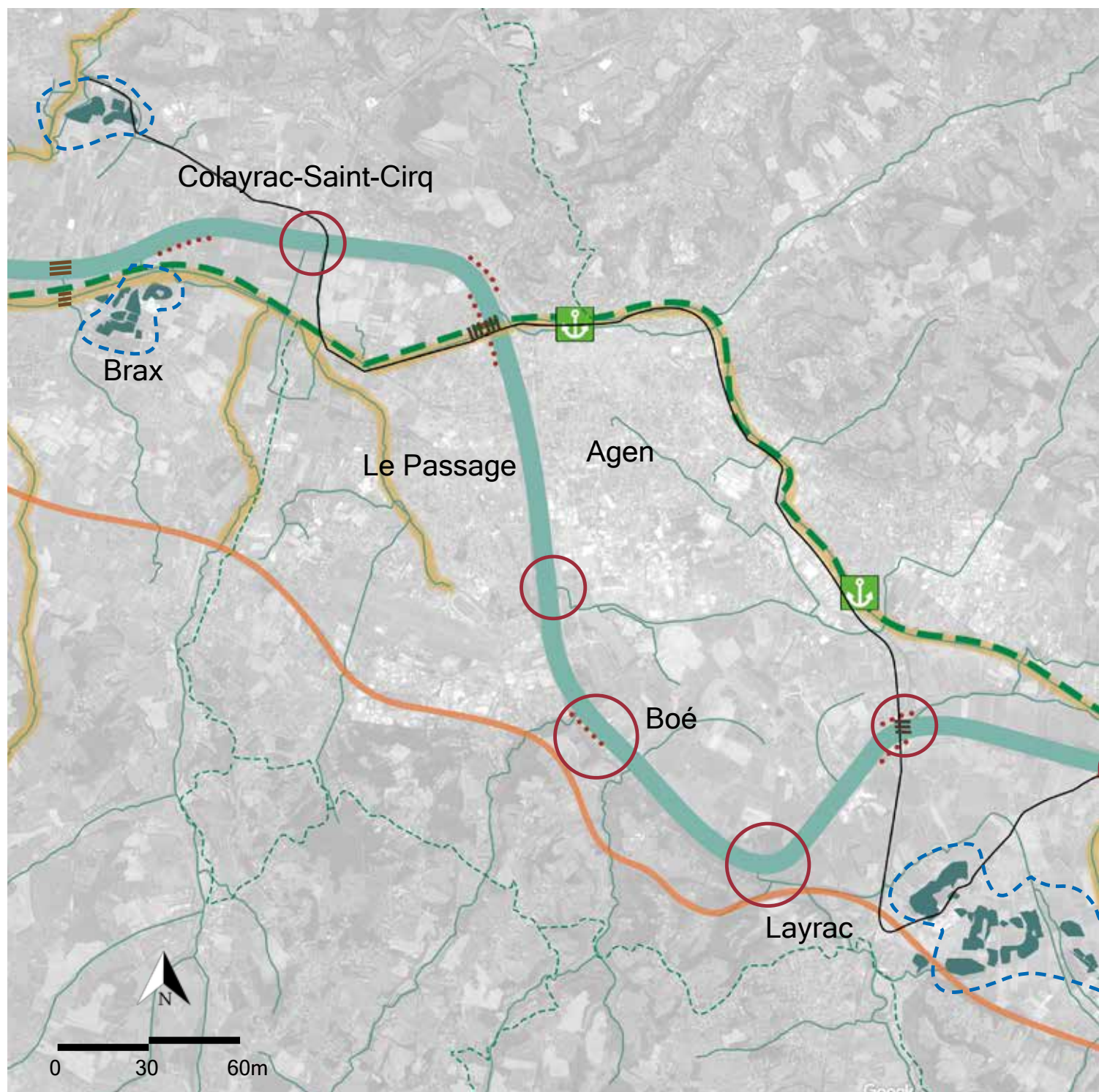


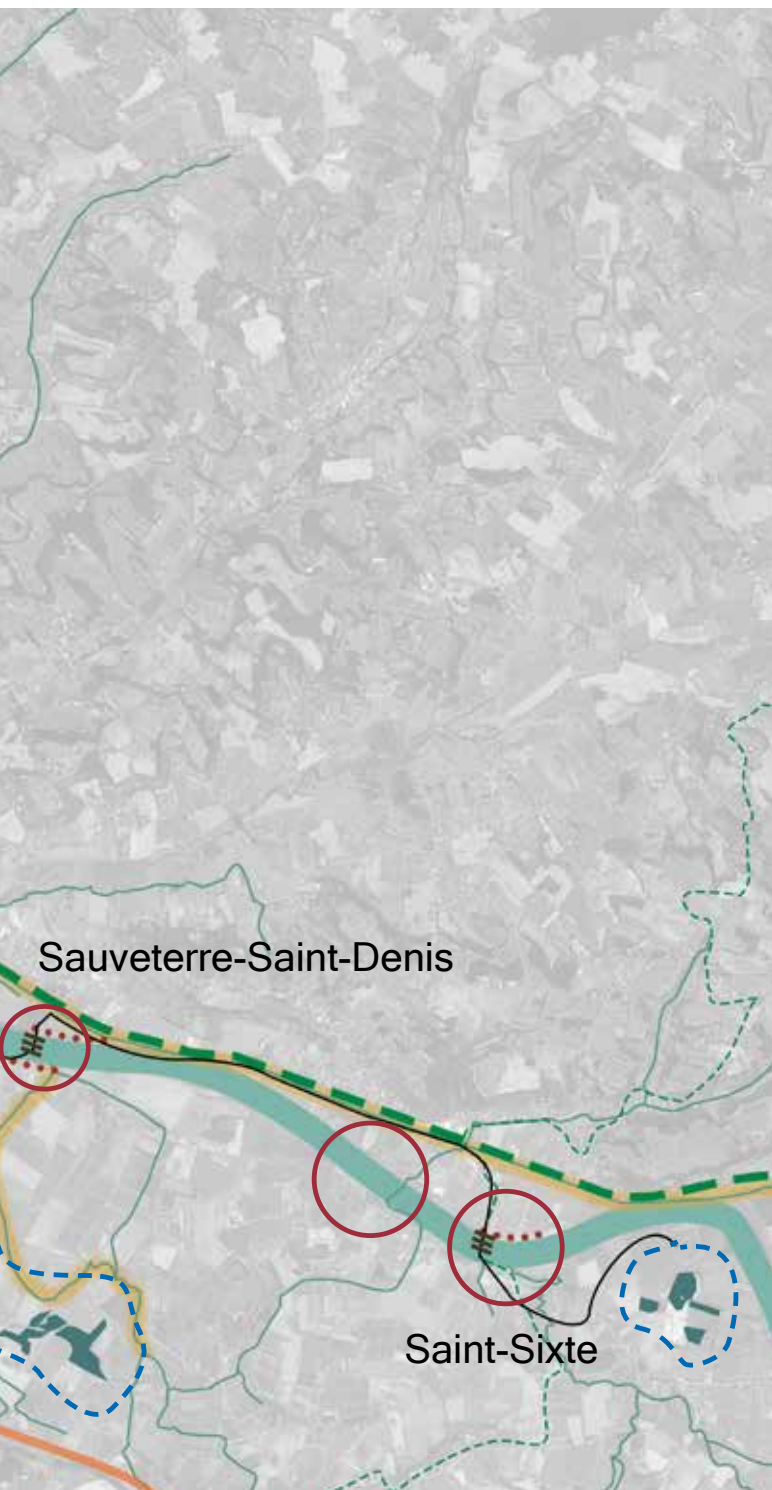
-  GR652 , chemins clunisiens
-  Voie verte
-  Halte nautique
-  Gravières présentant un intérêt

- Favoriser les mobilités douces à travers un parcours
- Préserver la biodiversité

ZOOM 3 : CRÉATION D'UN CIRCUIT DE CIRCULATIONS DOUCES À TRAVERS LES GRAVIÈRES AGENAISES

Plan d'intentions :







 GR652 , chemins clunisiens


 Voie verte

 Halte nautique


 Cours d'eau, ripisylves, espaces humides des berges

 Cours d'eau majeurs


• **Relier et connecter les gravières**

 Compléter le réseau existant de mobilité douce pour se raccrocher avec les gravières


• **Aménager pour accueillir les publics**

 Par la reconversion des gravières en une seconde fonction

- Zone de baignade
- Piscine naturelle
- Station de phytoépuration
- Site pour les pêcheurs

 Valoriser les sites de confluents des affluents avec la Garonne (accès, points de vue, gestion de la ripisylve)

 Création de passerelles/ponts

 Valoriser les sites bâtis sur le fleuve (fronts bâtis, quais, berges, points de vue, etc.)

• **Renforcer le poumon vert du Pays de l'Agénois**

- Espaces de préservation de la biodiversité - Observatoire

ZOOM 3 : CRÉATION D'UN CIRCUIT DE CIRCULATIONS DOUCES À TRAVERS GRAVIÈRES AGENAISES (ILLUSTRATION : GRAVIÈRES DE BRAX)

Axonométrie :



Nous avons concentré l'ensemble des possibilités d'évolution sur les sites des gravières du Pays de l'Agenais. L'objectif étant de créer un réseau à l'aide de cheminements et de maillages entre l'ensemble des gravières du territoire mais également au sein de chacune d'entre elles. Elles pourront être des espaces



de biodiversité, où la nature et le «laisser-faire» seront les maîtres-mots. Nous pouvons aussi imaginer qu'elles deviennent des lieux pour s'y baigner ou accueillir des clubs nautiques (aviron, canoë, kayak...). Elles peuvent aussi devenir des lieux de baignade et de loisirs.

ZOOM 3 : CRÉATION D'UN CIRCUIT DE CIRCULATIONS DOUCES À TRAVERS LES GRAVIÈRES AGENAISES

Référence : Remise en état des gravières de Bartenheim - Grand Est

LES GRAVIÈRES AU SEIN D'UN NOUVEAU RESEAU PAYSAGER

Ces diverses études ont montré les opportunités que présentaient la cession et la transformation des gravières qui jusqu'à présent étaient exploitées : l'aménagement de zones de détente accessibles au public avec, en parallèle, une mise en valeur de la biodiversité. Cette association entre loisirs, activités de plein air et biodiversité confère une nouvelle physionomie au paysage, capable de restituer au territoire son identité perdue.



Visualisation « jouer près de l'eau »



Visualisation « Plateforme panoramique sur les zones humides »



Visualisation : l'entrée principale de la gravière de Bartenheim mise en valeur par deux peupliers

Référence : Parc des gravières Kingsheim - Parc, jardin et aire de jeux (68)



DOCUMENTATION EXISTANTE, ÉTUDES EN COURS ET LIENS UTILES

Niveau national :

- Brochure « Plan de Paysage » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- Appel à Projet Plan de Paysage 2018
- Dossier de candidature du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais

Niveau régional :

- Portrait des Paysages de Nouvelle-Aquitaine, CREN/Région Nouvelle-Aquitaine, septembre 2018
www.cren-poitou-charentes.org/paysage/connaissance-des-paysages/portrait-des-paysages-de-la-nouvelle-aquitaine
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine (SRCE)
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-ecologique-srce-a1668.html>
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Document adopté le 12/12/2019
- Étude paysagère du Plan Garonne, DIREN Aquitaine, 2008
www.lagaronne.com/etude/les-paysages-garonnais.html
- Carte des unités écopaysagères de Nouvelle-Aquitaine, outil cartographique en ligne + carte régionale, URCAUE, novembre 2019
<https://wp.urcaue-na.fr/les-unites-ecopaysageres-en-nouvelle-aquitaine/>

Niveau départemental :

- Atlas des Paysages de Lot-et-Garonne, Département de Lot-et-Garonne, 2016
<https://atlas-paysages.lotetgaronne.fr/spip.php?rubrique20>
- Guide des Paysages du Lot-et-Garonne, CAUE 47, 2008,
- Guide « Paysage et Urbanisation » pour le département du Lot-et-Garonne, Agence Folléa-Gauthier pour la DDE de Lot-et-Garonne, septembre 2001
- Atlas des Sites classés et inscrits de Lot-et-Garonne, DREAL Aquitaine, 2010
www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-sites-a1412.html#sommaire_2
- Étude de détermination des critères de vigilance paysagère, 2008, Hélène Sirieys

Niveau territoire de projet :

- SCoT du Pays de l'Agenais, Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais, février 2014
- PLUi de l'Agglomération d'Agen, Communauté d'Agglomération d'Agen, juillet 2017
<https://agglo-agen.netexplorer.pro/#dl/WR23yHFW>
- Notice Paysagère-AVP, Projet d'amorce de la rocade ouest d'Agen, Agglomération d'Agen, ARCADIS-ARCADIE, Emmanuel Prieur, 2014.
- Étude « La problématique des entrées de ville », Porter à Connaissance de l'État dans le cadre du PLUi de l'Agenais, DDT 47, 2010
- Étude en vue de la requalification du site inscrit des chutes des Coteaux de Gascogne, Atelier Arcadie, Emmanuel Prieur, 2009
- Étude en vue du classement du site inscrit de Monbran, DREAL Aquitaine, Atelier Régional de Paysage, Claude Chazelle, 2009.
- Révision de la ZPPAUP d'Agen et transformation en AVAP, Agglomération d'Agen, Etienne Saliège et Anne Thévenin, 2015-2017.
- Étude paysagère Berges de Garonne (Hélène Sirieys / Agglo d'Agen).
- Étude de faisabilité Voie Verte Berges de Garonne de St Hilaire de L. à St Sixte, Agglo d'Agen, juin 2017
- Étude de faisabilité Voie Verte Berges du Gers, CC Lomagne Gersoise, septembre 2019
- Plan de Paysage de la Lomagne Gersoise, CC Lomagne Gersoise, 2017
www.lomagne-gersoise.com/Paysage
- Classeur d'expériences « Valorisation de la Garonne », Exemples de projets de réappropriation du fleuve sur l'ensemble du linéaire
www.lagaronne.com/formulaires/classeur-garonne.html
- Étude d'impact du Raccordement de la RD119 à la RD 656 et ses aménagements connexes (Amorce de la rocade ouest d'Agen), Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, décembre 2014
- Guide DREAL, Retrouver et transmettre les paysages de Garonne, Éléments de méthodes produits par le groupe technique en charge du suivi de l'identité culturelle et paysagère du fleuve Retours d'expériences, PLAN GARONNE 2007-2014